

Armorial du Vaumeloisel¹

Il s'agit cette fois d'un anonyme, et ce n'est pas sans regret que nous avons dû renoncer à déterminer la personnalité d'un homme qui fut, ce nous semble, un chercheur et un érudit de premier ordre. - Quelques mots du moins sur l'œuvre, puisque, malheureusement, nous ne pouvons à peu près rien dire de l'auteur.

Le manuscrit que nous avons eu la bonne fortune de rencontrer aux archives du Vaumeloisel², en Saint-Potan, n'est autre qu'un exemplaire de *Guy Le Borgne*, dont toutes les marges ont été couvertes d'annotations serrées, avec addition de nombreuses pages intercalaires. Cependant, il ne faudrait pas croire que l'auteur ait eu simplement en vue de compléter ou de corriger le texte de l'*Armorial breton*, car, s'il en laisse subsister quelque chose, il ne se fait pas faute de le raturer très peu respectueusement, si bien que la plupart des articles se trouvent sensiblement modifiés, sans parler de ceux, en plus grand nombre encore, qui sont absolument nouveaux.

¹ NdT : Le titre original est *Encore un ancien armorial breton*. Introduction saisie par Amaury de la Pinsonnais, article par François du Fou.

² Le château du Vaumeloisel, ancienne propriété de la famille des Nos, a depuis appartenu, pendant plusieurs siècles, à une branche de la maison de Gouyon, d'où il est venu par alliance à celle de Mouësan qui le possède aujourd'hui. Faut-il attribuer notre armorial à quelque membre de la famille de Gouyon ? La supposition semble assez naturelle, quoique rien ne la confirme autrement.

A quelle date écrivait cet anonyme ? C'est ce qu'on peut établir, à quelques années près, en remarquant qu'il mentionne la vente des seigneuries du Guildo et de Trémereuc, faite par François de Cahideuc à René de Pontual en 1690, et que, d'autre part, il qualifie encore de *lieutenant-général de vaisseaux* le marquis de Châteaurenault qui fut créé vice-amiral en 1701 et maréchal de France en 1703 ; c'est donc entre 1690 et 1701³, qu'il faut replacer la rédaction d'un travail, résumant probablement des recherches plus ou moins antérieures, recherches dont la somme est considérable, pour ne pas dire immense.

Nous ne sommes en effet nullement en présence d'une compilation ou d'une reproduction quelconque des arrêts de la Réformation. L'auteur néglige au contraire à peu près complètement les sentences du grand tribunal de 1668 ; il puise directement ses informations dans l'histoire, dans les titres soigneusement compulsés de nos archives publiques et particulières, enfin dans de précédents travaux héraldiques sur lesquels nous reviendrons un peu tout à l'heure. Il recueille tous les noms nobles que lui fournissent ces différentes sources, que ces noms soient éteints ou encore existants à son époque, et il en exhume ainsi un assez grand nombre qu'on ne trouve, à notre connaissance, mentionnés nulle part ailleurs.

Sauf de rares exceptions, il s'abstient de toute appréciation personnelle, mais il énumère, quelquefois assez longuement, les documents relatifs aux personnages les plus anciennement connus ou les plus marquants de chaque famille, un peu à la manière dont a procédé notre éminent et regretté Courcy, et souvent il souligne ses indications de ce mot qui leur donne une valeur spéciale : *Vidi*.

Il suit encore avec un soin particulier la transmission de certaines terres importantes d'une famille à une autre, surtout quand il y a extinction du nom des premiers possesseurs ;

³ Nous pensons même que des phrases comme celles-ci : « ...appartient, l'an 1691, à escuier François Le Douarain. » (Art. *Lémo*). « M. Louis de Langle, seigneur de Kermorvan, possède la terre de Guennanec, 1693 » (Art. *Monnier*), donnent la date même à laquelle elles furent écrites.

mais le point auquel il s'attache davantage est la détermination des armoiries, marquant toujours scrupuleusement ce qui lui paraît n'avoir qu'une certitude relative. Il a relevé et nous décrit minutieusement presque tous les anciens sceaux connus, ce qui suppose qu'il a dû dépouiller, entre autres, la plus grande partie de notre Chambre des comptes, car il ne faut pas oublier qu'il écrivait une dizaine d'années avant les premières publications de nos grands Bénédictins. Il n'y a là, cependant, qu'un intérêt de priorité, pour tout ce qu'ont donné depuis dom Lobineau et dom Morice ; mais il n'en est pas de même pour des sceaux totalement inédits, non plus que pour des écussons décrits d'après des tombeaux, des vitraux et autres monuments aujourd'hui disparus ; renseignements précieux dont notre manuscrit nous fournit une très importante série.

Enfin, si l'*Anonyme du Vaumeloisel* a beaucoup travaillé, beaucoup recueilli par lui-même, il n'a pas négligé non plus d'autres éléments d'information auxquels nous avons déjà fait allusion et qui nous arrêteront un instant : nous voulons dire les travaux de certains contemporains ou devanciers plus ou moins ignorés, et avec lesquels il est intéressant de faire quelque peu connaissance.

C'est ainsi que, après Du Paz, le marquis du Refuge et Missirien, sur lesquels nous n'avons rien à apprendre, il se réfère souvent d'*un vieil armorial*⁴, non autrement désigné, dont nous regrettons encore le caractère anonyme. Puis viennent des noms qui méritent d'être recueillis : ainsi ceux de *M. de la Bourdonnaye de Couëtion* et de *M. de Langle de Kermorvan*, deux des commissaires à la réformation de 1668 ; le premier est cité de manière à confirmer pleinement l'attribution que nous lui avons faite autrefois dans cette Revue⁵, et, pour le second, s'il n'est question que de communications verbales, il semble bien qu'elles sont faites d'après un recueil dont on n'a peut-être pas oublié que nous

⁴ Il semble même que, sous cette désignation, l'auteur ne se réfère pas toujours au même ouvrage.

⁵ *Un armorial breton du XVII^e siècle*. NdT : cet armorial est consultable sur [Tudchentil.net](http://tudchentil.net).

soupçonnions déjà l'existence⁶. Voici ensuite un certain *M. Mahé*, dans lequel nous ne serions pas éloigné de voir l'abbé *Jean Mahé*, celui-là même qui tint la plume pour M. de Coëtion⁷, et qui, instruit à cette école, aurait continué depuis, en son nom propre, les mêmes travaux héraldiques.

Quelques renseignements sont encore empruntés au *sieur Gault* ou du *Tertre-Gault* : mais les autorités de beaucoup les plus appréciées sont *M. le baron du Vieuxchastel* et *M. de Molac* dont les *Mémoires généalogiques* (pour le dernier l'auteur dit aussi : l'*Armorial*) sont cités à chaque page avec une considération particulière.

M. de Molac, que nous ne connaissons pas autrement comme auteur⁸, mais dont l'œuvre doit avoir été de grande valeur, était, selon toute apparence, Sébastien de Rosmadec, marquis de Molac, gouverneur de Nantes et lieutenant-général en Bretagne⁹, né vers 1630, marié, en 1655, à Renée Budes, dame de Sacé, et dont La Colombière présageait ainsi les futures qualités : « ...et est à présent (1644) dans l'Académie du sieur Arnolfiny, et puis dire avec vérité qu'il donne autant d'espérance de son esprit, de son courage et de sa piété qu'aucun de sa condition¹⁰. »

Quant aux deux autres, nous sommes au moins fixé sur leur personnalité par ce passage élogieux du même La Colombière : « Ayant vu toutes les recherches très curieuses de messire Pierre de Lannyon, baron du Vieuxchastel¹¹... et de Jean Gault, escuyer, sieur du Tertre et de la Vallière, conseiller du Roy et son lieutenant à à Ploërmel, qui sont très

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

⁸ M^{me} la comtesse de la Motte-Rouge, dans son bel ouvrage, *les Dinan*, cite bien l'*Armorial de Molac*, mais seulement d'après notre manuscrit.

⁹ S'il s'agissait de quelqu'un de ses prédécesseurs, La Colombière aurait certainement eu connaissance de son œuvre, et n'aurait pas manqué de lui en faire honneur.

¹⁰ *Généalogie de la maison de Rosmadec*, p. 31.

¹¹ Pierre de Lannion, baron du Vieuxchâtel, marié, en 1630, à Renée, dame d'Arradon, fils de François Lannion, seigneur de Quinipily, et de Renée de Quélen, dame du Vieuxchâtel.

sçavants et ont de très grandes et curieuses recherches de la province de Bretagne¹², etc... »

Si ces *très grandes et curieuses recherches* sont perdues pour nous, comme on a lieu de le craindre¹³, il est d'autant plus intéressant d'en retrouver quelque chose dans les extraits qui vont suivre.

Il n'est pas besoin de dire que nous ne donnons ici qu'une assez faible partie du manuscrit, nous bornant aux articles qui présentent quelque chose d'inédit, comme armoiries nouvelles ou variantes d'armoiries, descriptions de sceaux ou de d'écussons tirés de monuments divers, analyse d'actes peu ou pas connus ; encore quelques-uns de ces articles étant assez étendus, sans offrir le même intérêt dans toutes leurs parties, nous les avons quelquefois abrégés en l'indiquant par *etc.* - Quand le texte de Guy Le Borgne a été

¹² *Généalogie de la maison de Rosmadec*, p. 33.

¹³ Il subsiste cependant de Gault du Tertre une généalogie manuscrite de la famille Picaud à laquelle il était allié, généalogie dont l'authenticité est attestée en ces termes par un autre maître dans les mêmes matières, René de Bruc de Montplaisir : « La présente généalogie a été dressée, en l'an 1643, par feu messire du Tertre-Gault, conseiller et lieutenant de Ploërmel, qui en auroit fait don à moi soubsigné, sieur de Bruc, et, en l'an 1649, j'en ay fait présent à Monsieur de la Tousche-Picaud, etc... J'ay signé à Bruc le XIX^e octobre mil six cent quarante-neuf. *Signé* : René de Bruc. » Nous ne voyons pas du moins qu'il y ait de doute possible sur l'identité du personnage, quoique l'auteur y soit dénommé Charles (en non Jean) Gault, dans ce passage qui ne peut s'appliquer qu'à lui, mais qui ne montre pas que la modestie fut le premier de ses mérites : « ... escuyer Charles Gault, sieur du Tertre-Vallièrre et de Braudeseuc, à présent conseiller du Roy, lieutenant et juge ordinaire à Ploërmel..., que toute la province de Bretagne recoignoît pour juge aultant incorruptible que profond en toutes littératures, spécialement en celle des dédales et labyrinthes généalogiques des maisons nobles de la Province, dont il possède des recherches qui donneront au jour de très beaux éclaircissements à la postérité. »

Cette généalogie, provenant des archives du château de Quéhéon, se trouve aujourd'hui à celles du Crévy (Morbihan) ; quant à son auteur, issu d'une famille originaire du Maine, il était fils de Guillaume Gault, écuyer, seigneur du Tertre, et de Marguerite de Porcon, et cousin au quatrième degré de Jean-Baptiste Gault, évêque de Marseille, mort, en 1642, en réputation d'une éminente sainteté.

plus ou moins respecté, nous le marquons par ces mots : *Additions* ou *corrections* à *G. Le B.* - On remarquera aussi assez souvent des points suspensifs, qui tiennent, soit à des déchirures ou altérations du texte, soit à des blancs laissés par l'auteur lui-même, comme il arrive fréquemment, surtout pour des dates ou des indications de lieux. - Enfin nous avertissons le lecteur que nous n'avons pas cru devoir signaler, sauf de rares exceptions, ce qui se trouve d'erroné ou de controversable dans certaines dates ou certaines assertions, que nous laissons subsister sans correction et et d'ordinaire sans observation, n'ayant pas voulu entrer dans des discussions qui nous eussent entraîné au delà de toutes bornes.

V^{TE} DU BREIL DE PONTBRIAND.

A

Abbé (L'). – Seigneurs de la Rivière-Quédillac, en la paroisse de Quédillac, évêché de ..., portoient : *d'azur à une croisse d'or, accostée de 2 croissants d'or.*

1387, Jehan L'abbé eust X livres par mois par ordre du duc Jehan, pour avoir tenu garnison à Blain, sous Allain de Malestroit, Chevalier. *Vidi.*

1418, Jamet L'Abbé, secrétaire du Duc. *Vidi.*

Du 10^e novembre 1670. – M. de Lesrat, rapporteur.

Abbé (L') du Clos. – *Addition à G. le B. :*

Jacques l'Abbé, esc. L'an 1373. – *Guesclin*, p.379.

1437, sceau de Messire Roland L'Abbé, chev. sgr du Clos.
– *Mém de M. de Molac*, référé estre tiré des titres de ...

Abbé (L'). – Anciens seigneurs des Aubrays, par. de ..., évêché de Nantes, païs de Retz, portoient : *de gueules à 3 crosses d'or posées en pal, 2.1.*

Aliou. – *Vidi* le sceau de Besclin Aliou, qui vivoit en l'an 1407, en Bretagne, qui avoit pour sceau : *3 pots ou estamats avec leurs anses.*

Alléon. – 14.., Fouquet Alléon, pour sceau : *Bande chargée de 3 croissans, accostée d'une étoile*¹⁴.

¹⁴ Le sceau est figuré et non décrit par l'auteur. Il en est de même pour toutes les armoiries que nous donnons entre parenthèses.

Anger. – Du Plessis-Anger, par. de Lieuvron, év. de Saint-Malo, ancienne chevalerie-bachelorie ; sont issus de la maison de Lohéac. – *De vair à 3 croissants de gueules.* – les seigneurs de Crapado, mesmes armes. A la Réformation, ne mirent points les croissants.

1423, Jean Angier, chambellan du Duc.

Etc.

Appigné. – Paroisse du Rheu, év. de Rennes.

Il y a eu des seigneurs, du nom d'Appigné, chevaliers dans le siècle de 1400, et alliés avec de bonnes maisons comme celle de la Lande, seigneurs de Guigner.

Les anciens seigneurs du nom d'Appigné portoient pour armes : *d'argent semé d'ancholies renversées, la tige en haut, soutenues de gueules.* Le nom finit en 1300, et tomba dans la maison des seigneurs portant le nom de *Botherel*.

Aubigné. – *Radulphus de Albigneio confirmavit abbatie Veterisvillæ...* Son sceau : *5 fusées.*

1200, *Compositio inter Willelmum de Albigneio et priorem Sancti Salvatoris de Landis ; testibus Gilone de Meletia, Willelmo de Filgeriis.* – Le sceau dudit Albigneio : *Losangé de ... et de ...*

Avenel. – Seigneur de la Villeneuve : de gueules à 3 aigles exploitées d'argent.

Grande famille en Normandie, mais il faut l'attache, car ceux qui restent en Normandie sont douteux.

B

Balazé. – Il y a eu des seigneur du nom de Balazé qui possédoient la terre du Chastelet dans la paroisse de Balazé, dans la baronnie de Vitré. Portoient : *d'or au lion de sable, accompagné de billettes de sable.*

Bart (Le). – Des seigneurs de ce nom ont possédé la terre de Varière, ainsy que j'ay veu par des sceaux de l'an 1405 ... de Bertrand Le Bart et de Jan Le Bart, sieur de Varière, de l'an 1466.

D'azur à un léopard d'argent. – Elles sont ainsy dans la vitre d'une chapelle de la paroisse du Rheu.

M^e Macé Le Bart, officier du duc Jehan, l'an 1317.

1391, frère Jehan Le Bart, naguère abbé de Saint-Melaine, âgé de 80 ans, dit que Macé Le Bart, son oncle, fust chancelier de Bretagne pendant quinze ans.

1386, Bertrand Le Bart avoit procès contre Pierre Hattes, par la Cour de Rennes, devant M^e Guillaume L'Evesque, commissaire.

Bavalan. – Messire Jehan de Balavan, chev. 1364. – *Mém. de M. de Molac.*

1374, Jehan de Bavalan, sceau : 2 *fascés.*

1384, Jehan de Bavalan avoit procès contre le sire de Beaumanoir.

1477, Amaury, sgr de Bavalan, dans une montre.

En la chapelle de Bavalan qui est à *Prières*, il y a un escusson *de sable à un pal d'or, accompagné de six croix recroisettées d'argent, aussy mises en pal, 3 à droite et 3 à*

gauche, qui est apparemment *Bavalan*, et un autre escusson *d'argent à 2 fasces de sable*, qui est *Quifistre*.

Bazoges. – Seigneurie, de paroisse de ..., évesché de Rennes : *de sable à une croix engreslée d'or*.

1415, messire Jan de Bazoges, chev., mary de dame Aliénor des Roches, dame de Marsillé. *Vidi*.

D^{le} Alette de Bazoges, fille messire Regnault de Bazoges, l'une des damoiselles de la Duchesse, avoit 80 L. de gages.

1418 (ou 1415), Messire Jehan de Bazoges, du Conseil du Duc, et son fils amé chev. et chambellan. *Vidi*.

Etc.

Beaufort. – 1244, *Alanus, dominus Bellifortis, cum assensu Haviseoꝝ luxoris mioꝝ, dedi abbatioꝝ Velerisvillœ, etc.* – Le sceau est : *3 escus qui semblent estre chargés chacun de 10 billetes, 4.3.2.1.*

Beaulon. – J'ay veu actes passés à Rennes de Jehan de Beaulon, sieur de la Raussaye (je croie que c'est Rosaye en Vesins), de l'an 1400 et 1415, et mesme d'Olivier de Beaulon, mary de Guillemette de Vigeray, de l'an 1490, lesquels de Beaulon avoient pour armes, dans leurs sceaux : *Un chevron accompagné de 3 roses feuillées, 2 en chef, 1 en pointe.*

Beaumont. – 1294, Messire Jehan de Beaumont, auquel M. de Molac donne pour armes : *d'azur au lion d'or, accompagné de fleurs de lys d'or sans nombre.*

Beaumont. – Jehan de Beaumont, sgr de la Villemalart, l'an ... ; M. de Molac luy donne : *D'argent à trois pieds de biche de gueules, onglés d'or, 2.1, posés en pal, au lambeau d'azur.*

1384, Jan de Beaumont, alloué de Rennes, et Jan Mauvoisin, faisans pour le Duc.

1386, Morice de Beaumont avoit procès par la Cour de Rennes contre Perrot de Beucé et sa femme.

1390, M. Alain de Beaumont renonce à demander au Duc et à ses successeurs aucune chose ès chastellenies de la Guerche et de Chasteaulin-sur-Tref. (Ch. Arm. L. cass. 9).

1387, Pierre de Beaumont avoit X l. par mois pour avoir esté en garnison au chasteau de Blain par ordre du Duc.

Vidi un sceau de Jan de Beaumont par la Cour de Rennes, de l'an 1400, *chargé de 3 fers de flèche, la pointe en bas*, ou qui paroissoient tels, et au dessous de l'escu deux lettres l. B.

Vidi un sceau de Marie de Beaumont, par la Cour de Pontivy, qui pouvoit estre : *3 pieds de biche ou forces ouvertes, au franc quartier chargé d'un croissant*. L'acte de l'an 1362.

Beaumont. – J'ay veu plusieurs sceaux du siècle de 1400, et particulièrement de Jehan de Beaumont, au pied des actes passés par la Cour de Rennes, lequel de Beaumont avoit pour armes : *3 channes et un lambeau à 3 pendans*.

1406 : Jean de Beaumont, sceau : *3 channes, un lambeau à 3 pendans*, dans un aveu rendu au seigneur de Montigné, près Rennes.

1417 : Jean de Beaumont avoit 86 l. 13 s. 4 d.m. de gages au service du Duc.

Bellemer. – 1263, Robert de Bellemer, sire de Guemenetz, vendit à Allain, vicomte de Rohan, son oncle, son haras de la forest de Loudéac, et tout ce qu'il avoit, pour 70 l.m.

Robert de Bellemer, chevalier, seigneur de Kémenet-Guingamp, confirme, l'an 1251, une donation que Rivalon ... recteur (ou receveur) de Corlé, a tout le droit qu'il avoit à Saint-Felen (?), en la paroisse de Silfiac ; et est parlé d'Eudes, fils Audren, chevalier, et Allain, fils ..., et Geffroy, fils Auffray Tudual. Scellé du sceau d'Allain de Trégaranteur, son sénéchal.

1240, se voit que Raymond de Beaumer avoit donné à Thomas de Beaumer, son frère, les terres de Guémené-Guingamp, de ... et de la Roche.

Thomas de Bellemer, sgr de Guémené-Guingamp, son sceau à un acte de 1485. – *Titres de l'abbaye de Bonrepos*. Faudroit voir.

1377, Jehan, sire de Longueval, chevalier, et Jeanne de Beaumer, sa femme, avoient vendu à Jehan du Fou, faisant pour n. h. monsieur ..., vicomte de Rohan, les ville, chasteau et chastellenie de Guémené-Guingamp, qui estoient l'héritage de ladite Jeanne de Beaumer, fille de messire Thomas de Beaumer, pour 3 400 l. d'or.

1414, M. Guillaume du Val et Jeanne Le Parisy sa femme, et Henri, leur fils aîné, à cause de son droit ès héritage du sieur de Beaumer, qui avoit esté seigneur de Guémené-Guingamp, à cause de Mabelle de Beaumer, aïeule dudit héritier, mère de sa mère, fille du sire de Beaumer, s'accommodèrent, avec n. et p. Charles de Rohan, sgr de Guémené-Guingamp. – *Mémoires de M. de Molac.*

Bellouan. – Sieur de Montorin. – M. Mahé luy donne pour armes : *d'azur à la fasce d'or chargée d'une hure de sanglier au naturel, accompagnée de deux estoiles d'or en chef et un croissant d'argent en pointe.*

1401, Grégoire de Bellouan mist son sceau à un aveu rendu au sgr de la Chapelle, qui estoit *une aigle exploitée et un baston en bande.*

Vidi un sceau de Perrot de Bellouan à un acte de 1403, passé à Ploërmel, qui estoit *un escu en pointe couché, chargé d'une aigle exploitée.* Sur l'escu, *un casque.*

1401, le sceau de Grégoire de Bellouan pareil fort qu'il y avoit *sur l'aigle une cotice ou bande.* *Vidi.*

1380, Renaud de Bellouan mist son sceau : *Une aigle exploitée sans cotice.*

Benaise. – *Vidi* un acte de 1412, par lequel Jan Benaise, à cause d'Olive, sa femme, rendit aveu au seigneur d'Apigné, de maison, hébergement et dépendances, et que ledit Benaise avoit pour sceau : *Un escu chargé d'un pot à anse, et pour supports deux satyres.*

Berien. – En la trêve de Quergrist, paroisse de Neuillac, évesché de Quimper, au duché de Rohan, portoit : *de gueules à une croix engreslée d'or, au chef d'or, chargé de 5 coquilles de gueules.*

Bernier. – Seigneurs de la Chapelle-Bernier, év. de Saint-Malo : *d'argent à la fasce de gueules, accompagnée de 3 quintefeilles de gueules.*

Estienne et Charles, escuiers, 1368.

Jehan Bernier, sgr de la Chapelle, l'an ... : *d'argent à la fasce de gueules, accompagnée de 3 roses pommelées d'or, 2 en chef, 1 en pointe.*

J'ay veu dans un ancien armorial : *d'argent à la fasce de gueules accomp. de 7 roses de gueules, 4 en chef, 3 en pointe*, et que les seigneurs du Lattay, en la paroisse de Guenio (Guenroc), avoient nom Bernier.

Bérue. – Maison de la Bérüe, paroisse de Balazé, évêché de Rennes : *Echiqueté d'or et de sable.*

Olivier de la Bérüe, escuier, 1371.

Jeanne de la Bérüe, dame de la Bérüe, fille de Raoulet, et de Jeanne de Mesbesnard, porta par mariage la terre de la Bérüe à Pierre Yvette, et Jeanne Yvette, leur fille, la porta à Jehan de Beaumanoir, seigneur du Besso.

Bertho. – Guillaume Bertho, escuier, par un acte de septembre 1263, donna à l'abbaye de Bonrepos des choses dans la paroisse de Bosque ... et avoit pour armes *une fleur de lys.* – Titre de Bonrepos.

Bertho. – Sgr de la Villejosse, de Bellone, de la Cornillière : *d'or à un espervier contourné de sable, grilleté et sonneté, accompagné de 3 merlettes de sable, 2 en chef et 1 en pointe.*

1384. Dès cette année-là, Jehanne Bertho estant mort, Perrette la déguerpie se présenta au parlement général contre Roland Enguerrand et sa femme, et eurent procès par la Cour de Lamballe. Ladite Perrette ..., Le Nepveu.

Beschaton. – 1412, Robin Beschaton. – Sceau dudit Robin, à l'aveu rendu au seigneur vicomte de Loïat : *Une estoile et 3 sortes de pots à anse, 2 en chef et 1 en pointe.*

Bestein. – *Vidi*, dans un acte de la Cour de Ploërmel, Pierre Bestein qui avoit pour sceau l'*escu couché en pointe, chargé d'une fasce qui semble semée d'hermines* ; « deux lions pour supports de l'escu, surmonté pour cimier d'un vol fait en bannière ».

Besteuc¹⁵. – L'an 1295, vivoit Pierre Besteuc, escuier, qui avoit du bien proche Josselin. – Son sceau : *Une fasce chargée d'hermines et un lambeau en chef*.

Beubry. – Geffroy Beubry dans les osts du Duc, 1204.

Geoffroy Beubry estoit, l'an 1384, avec le Duc, quand, allans de Quimperlé à Quemper, les paroissiens de Trévou reconnurent le Duc pour leur seigneur supérieur.

Guillaume de Beubry espousa Amette de la Bruère, dont sortis Amou de Beubry, qui espousa Jan de Chef du Bois, seigneur de Bruslé.

Beuf (Le). – Ancien nom des seigneurs de Nozay, portoient : *De gueules à un bœuf d'or*, suivant le cartulaire de Rochefort.

Briand le Bœuf, chevalier, 1275, bail dans un titre de Redon. Son sceau estoit : *Une croix cantonnée de 4 lions*, ce qui fait voir que les armes de cette maison n'estoient pas encore fixées.

L'an 1294, M. Briand le Bœuf, sire de Janz et de Nozay...

Beuf (Le). – Seigneur du Trou, paroisse de Merzer, évesché de Tréguier. – Selon M. du Vieuxchastel : *De gueules à une teste de bœuf d'or*.

Bignan. – *D'azur à 3 coquilles d'argent en pal, party de gueules à la demi molette d'argent*.

Guill. de Bignan, miles, 1252, vendit des villages à l'abbaye de Prières.

¹⁵ Le rapport du nom et des armes fait croire qu'il ne faut pas distinguer Pierre Besteuc et Pierre Bestein.

Bintin. – Seigneurs de Bazouges près Hédé, de la Corbonnaye et de Tixue : *D'azur à une croix engreslée de sable.*

Informez-vous, car j'ay veu en un ancien armorial : *De sable à la croix engreslée d'argent.*

J'ay veu des sceaux qui avoient la *croix engreslée.*

1390, Aveu fourny à M. Bertrand de Bintin.

1500, Esquier Jean de Bintin et Mathurine de Bourgneuf, sa femme, seigneur et dame de Bazoges, de Chasteaux et des Chapelles, rendirent aveu de la terre des Chapelles escheue en rachapt par le décez de Marguerite Valaise, dame des Chapelles, sous le Plessis-Giffart.

Boc. – 1386, M. Jehan de Boc, mort, avoit pour veuve Jeanne Poildegrue, laquelle plaidoit par la Cour de Nantes.

Bochic. – *Addition à G. le B. : Portoit : Fascé, ondé or et azur.*

Bodégat. - *Addition à G. le B. : Maison dans laquelle il y a eu des chevaliers, située dans la paroisse de Mohon, évesché de Saint-Malo, relève de Porhoët.*

Vidi le sceau de Jan de Bodégat, de l'an 1385 (ou 1335), qui estoit : *Un chevron et 3 besans, 2 en chef, 1 en pointe, chaque besan chargé d'une hermine.*

Bodrier. – Maison noble, paroisse de Toussaincts, évesché de Rennes, dont les seigneurs portoient le nom de *Bodrier* ou *Boedriez*, et pour armes : *D'argent au chevron de sable, accompagné de 3 tourteaux de gueules.*

Bodrimont. – 1248, Edouard Bodrimont, chevalier, promist que si Pierre de Rohan et Ollivier de Lanvaux alloient contre les conventions faites avec le Duc, qu'il ... au Duc.

Un Guillaume de Bodrimont mist son sceau à un acte du 1^{er} octobre 1418, par la Cour de Pontivy ; ses armes estoient : *Deux fasces nouées.*

Bois de la Roche. – Vicomté, possédée par des seigneurs du nom de du Breil, dont l'héritière espousa un seigneur du nom de Montauban, puis par des seigneurs du nom de Volvire.

Boisjagu. – Paroisse de Mauron, évesché de Saint-Malo : *3 aigles de gueules, membrées d'azur.*

1409. – Olivier de Boisjagu mist son sceau à la requête de Thomas de Montfort. Le sceau *chargé de 3 aigles, 2.1. Vidi.* – Un cimier qui est la *teste de cerf.*

Boismarquer. – Maison noble, paroisse d'Iffendic, évesché de Saint-Malo, dont l'héritière, nommée Jeanne de Boismarquer, espousa Ollivier de Coëtridouc ; elle portoit : *D'argent à 3 merlettes de sable,* suivant le sieur du Tertre.

Boisrobin. – Maison noble, paroisse de Marcillé, évesché de Rennes, sous la vicomté de Marcillé, membre de Vitré.

J'ay veu un ancien armorial qui donne pour armes au Boisrobin : *D'azur à 3 testes de léopard ou coq (?) ... d'or, lampassées de gueules.*

Boisvin. – *De gueules à 3 feuilles de vigne d'or, 2.1.* ainsy qu'on voit dans les vitres de Toussaints.

Vidi le sceau de Jean Boisvin, seigneur de la Prévalais, paroisse de Toussaints près Rennes, de l'an 1413, qui estoit en escu en pointe couché, chargé de *3 feuilles de vignes, 2 en chef et 1 en pointe,* pour supports : 2 oiseaux, un casque tourné, surmonté pour cimier une feuille de vigne.

Pierre Boisvin, procureur général, 1403. – *Tiltre de Redon.*

François Boisvin, autorisé de Raoulet, son père, escuier, seigneur de la Prévalais.

Guillaume Boisvin signe, 1461, sergent (?) passe de la Cour de Maignon-lès-Rennes ; sceau de ladite Cour : *Un fretté, et le contre scel...*

Bonfils. – 1404, Guyon Bonfils : *une quintefeuille couronnée,* apposée à un aveu rendu à l'abbaye de Montfort.

Bonnet. – 1384, Simonet de Bonnet, l'un des secrétaires de feu M^{me} Jeanne de Bretagne.

J'ay veu un acte de l'an 1340, auquel est le sceau de Jehan Bonnet, qui est un aveu rendu au seigneur d'Appigné ; ledit Bonnet avoit pour sceau : *Un escu chargé de 3 bonnets.*

Il y en a aussi dans l'arrière-ban de Normandie qui avoient pour armes : *D'argent à la fasce de sable, chargé de trois besans, accompagnée de trois bonnets d'azur, 2 en chef, 1 en pointe.*

Borgne (le). – *Addition à G. le B.* : 1320 Geffroy le Borgne, chevalier, avoit un procès avec Ollivier, sire de Montauban, et furent renvoïés par le Roy plaider en Bretagne, comme sujet du Duc.

1411 (?), Monsour Guill. le Borgne mist son sceau pour Guill. d'Avaugour, chevalier, seigneur de Cargois. – Le sceau dudit le Borgne : *Une croix, l'escusson orné d'un casque, et, pour cimier une corne.*

On a veu, dans un arbre généalogique des Touronce, une de leurs mères portant le nom le Borgne, à laquelle ils donnoient pour armes : *De gueules à une fasce d'or accomp. de 6 besans de...*

Botherel. – Ancien escusson des Botherel, seigneurs d'Apigné, en verre, dans une chapelle du prieuré d'Apigné : *D'argent au lion de sinople, couronné, armé et lampassé d'or.*

Il y avoit, dans le siècle de 1300, deux seigneurs de ce nom et portant les mesmes armes, dont l'un espousa l'héritière du nom d'Apigné, et l'autre l'héritière du nom de Cicé auprès de Rennes. – La branche de Botherel, seigneurs d'Apigné, fini en 1650, dans la maison de Carcado, portant le nom de Sénéchal, et, quant à la branche des Botherel, seigneurs de Cicé, dès l'an ..., dans la maison du Hac.

Il y a encore des Botherel, seigneurs de Mouillemuse, paroisse de Vern, évesché de Rennes, qui portent pour armes : *D'argent au lion morné de sinople.*

1404. Le sceau d'Ollivier Botherel, seigneur de Mouillemuse : *Le lion et deux ancholies des deux costés du lion en chef.* – Trouvé aux archives de Saint-Melaine.

1518. Hamon Botherel, *dapifer*, et Guy, *dapifer*, dans un acte de Conan, duc, du consentement de Berthe, sa mère. – *Mémoires de M. de Molac*, tiré de Saint-Pierre de Rennes.

1160. *Reginaldus* Botherel, présent à une confirmation des biens donnés aux chevaliers du Temple.

1181. Renaud Botherel, sénéchal Geffroy, fils ; Henry, roy d'Angleterre et duc de Bretagne. – *Mémoires de M. de Molac*.

1181. *Reginaldus* Botherel, présent à une fondation faite en Bretagne, au profit de l'abbaye de Marmoutiers.

Radulphus Botherel, présent à une confirmation faite à Rennes, par Geffroy, fils Henry, duc de Bretagne, des fondations faites par Roland et Allain de Dinan, seigneurs de Dinan à, l'abbaye de Pontpillac (?), sans date.

Promesse d'asseoir 80 l. de rente en, la paroisse d'Elven, en mariage faisant de Guillaume, le fieux M. Geffroy dou Vieuxchastel, chevalier, et Plézou, la fille de M. Geffroy Botherel, seigneur de Quintin, et d'Aliénor ..., de laquelle assiepte furent cautions Mons' de Rostrenen et Mons' de Derval.

J'ay encore veu un armorial, parmi les Mémoires de M. de Molac, qui donne pour armes aux Botherel : *D'argent au chef de gueule, chargé d'un lambeau à 3 pendans d'azur, chargé de 8 besans d'or*. Je ne scay pas d'où on a tiré cela.

Bouays (du). – Jean dou Bouays, seigneur de Brecquigny, avoit pour sceau : *Un lion couronné, lampassé, et un petit croissant mis en haut, au costé droit de l'escusson*, l'an 1427.

Boucherie. – Seigneur de la Boucherie. – Je ne scay si cette terre est en Bretagne ; si elle y est, c'est dans l'évesché de Nantes ; mais j'ay veu que, l'an 1485, un Roland de la Boucherie espousa Gillette Le Roux, dame de Fromenteau, paroisse de Vallet, évesché de Nantes.

La Boucherie portoit : *D'azur au chef d'or*. – Ce nom finist par Renée de la Boucherie, mariée, l'an 1585, à Jean de la Tousche, sieur des Planches.

Boucquidic. – Maison, paroisse d'Iffendic, évesché de Saint-Malo.

On voit dans la nef de ladite église un escusson couché, chargé d'une teste de bouc, et, pour cimier, un oiseau naissant.

Bouessel. – Les seigneurs de la Villegast, évesché de Rennes, ont porté le nom de Bouessel, et pour armes : *De gueules à un croissant d'argent, accomp. de 6 coquilles de mesme en orle*, 3.2.1.

Bouessière. – Maison éteinte, seigneurs de Montfromery, paroisse de la Chapelle-Janzon, évesché de Rennes, sous la baronnie de Fougères, portoient pour armes : *D'argent au lion morné passant, coupé de gueules et de sinople*. Cette maison finist par une héritière, vers l'an 1470, dans celle de Beaucé.

Bouessière. – En Parigné : *Un léopard couronné*, dont on a veu des sceaux.

Bouessière. – Robin ou Roland de la Bouessière, chevalier, seigneur de Launay-Baudouin, paroisse de Baguer-Picant, et Olive de Beaumanoir, sa femme vivoit environ l'an 1240. Leur tombeau eslevé au milieu du chœur. – M. de Molac donne pour armes : *D'argent à 3 rocs de sable*, et marque que l'héritière de la Bouessière fust mariée à N. ... Bréhant, seigneur de la Roche en Finiac (Yffignac).

Bouexière. – Jehan de la Bouexière mist son sceau pour M. Jehan de Penhouët, capitaine de Morlaix, Monseigneur le duc de Bourgogne l'en aiant pourveu. – Le sceau dudit de la Bouexière : *Bande de 6 pièces*.

Arnauld de la Bouexière présent à la fondation du prieuré de Dinan par les seigneurs de Dinan, entre les années 1084 et 1119.

1292, Jean de la Bouexière fust établi capitaine et garde de Lamballe, par le seigneur de Montauban, procureur du Duc, des forteresses de Penthièvre, et, l'an 1307, à la garde du chasteau du Croisic.

Bouteville. – *Joannes de Bouteville, dominus de Chaane, et Hodearda, uxor ejus*, consentirent que les héritages donnés par Pierre Bardoul à l'abbaye de Saint-Sulpice, qui estoient sous le fief dudit seigneur de Chaané, demeurassent à ladite abbaye, et, l'an 1276, mesme chose pour ce que avoit donné Guillaume Chenart, *armiger*, et Alix, sa femme, du consentement de Guillaume Chenart, son fils aîné, etc.

1270, Hervé de Bouteville, sénéchal du Duc à Broérec et à Ploërmel. – Son sceau estoit : *Un léopard*, apposé à une confirmation de donation faite à l'abbaye de Prières, par Péan, seigneur de Malestroit.

Etc.

Boutier. – Il y a eu des gentilshommes de ce nom, seigneurs de la Motte-Boutier en Meillac, évesché de Dol. – *Gironné de gueules et d'hermines*, suivant les alliances de Beaumanoir du Besso.

1235, Hubert Boutier, nommé entre les vassaux de Combourg, dans l'enquête du seigneur de Combourg.

1291, Thomas Boutier, chevalier. – *Mémoires de M. de Molac*.

Un Jean Boutier estoit chevalier, l'an 1368.

1370, Thomas Botier : *Le gironné d'hermines*.

Adam Botier, cum assenu Petronillœ, uxoris suœ, dedit abbatiœ Veterivillœ... - Son sceau : (*Fascé de ... et de ... de 6 pièces*).

Boutier, seigneur de la Hirlais, aîné.

Braies. – 1411, Sceau de Pierre de Braies : 3 chevrons endentelés.

J'ay veu dans une vitre de l'église de Mouaigné : (*Trois chevrons endenchés et coupés*).

Il y a eu un de Braye, seigneur de Mouaigné.

1451, Pierre de Brays, garde naturel de Geffroy et de Janne de Brays, eust procès contre Pierre Botherel, seigneur d'Apigné.

Brécart. – Portoit : *D'argent à 3 pommes de pin d'or, à la fasce nervée d'argent et d'azur, et 6 tourteaux d'azur, 3 en chef, 3 en pointe.*

1438, Arthur de Bretagne, comte de Richemont, donna l'Isle de Bréhat à Jacqueline, avouée de Bretagne, sa fille bastarde, et la maria dans ladite année avec Arthur Brécart, et luy donna 200 escus d'or à la couronne et 50 marcs d'argent et 100 livres de rente, mais depuis, le duc d'Estempes, comte de Penthievre, retira ladite isle de Bréhat de Catherine Brécart.

1458, Arthur Brécart institué capitaine de Saint-Aubin du Cormier.

1460, Arthur Brécart ancien connestable de Rennes, fust confirmé pour avoir la garde des portes Mordelaise, Saint-Michel, rue aux Foulons, et Saint-Georges.

Bréhal. – Seigneurs du Perray : *D'argent à 3 colombes de sable, becquées et membrées de gueules, 2 en chef et 1 en pointe.*

1321, Olivier de Bréhan mist son sceau à un acte passé par la Cour de Penthievre, qui estoit *un arbre où il y a 2 oyseaux affrontés en chef.*

Bréhant. – Seigneurs de Glescoët, en la paroisse de Bréhant-Loudéac.

Vidi un sceau de Jean de Bréhan, seigneur de Glescoët, de l'an 1393, qui estoit un escusson chargé de 3 *macles*.

J'ay veu dans les vitres d'une chapelle de l'église de Bréhan-Loudéac, un escusson qui n'est pas ancien et qui porte : *De gueules à 7 macles d'or, 3.3.1*, mais ils ne portoient que 3 *macles*.

Le sieur vicomte de L'Isle et le sieur de la Villeneuve portent : *De gueules à 7 macles d'or*, mais ils n'en devroient porter que 3, comme Glescoët.

Il y avoit une branche du nom de Bréhant, sortie de Glescoët, qui a possédé pendant quelque temps la terre de Saint-Eloy, dans la paroisse de Plœuc, évesché de Saint-Brieuc, dont l'héritière fust mariée à ... l'Evesque, seigneur de Langourla.

Bréhant. – Seigneurs de la Roche-Bréhant, paroisse de ... ; Bréhant, seigneur de Gallinée et du Plessis de Mauron en 1681, conseiller au Parlement : *De gueules au léopard d'argent* ; et Bréhant, seigneur de la Roche, de Fougères ; le sieur du Chesnay et de Lourme : *De gueules au léopard d'argent, couronné d'une couronne ou chapeau de triomphe d'or.*

Breil (du). – *Addition à G. le B.* : Des seigneurs de ce nom là ont anciennement porté ce nom là (*sic*) au Bois de la Roche.

Mathieu, chevalier, l'an 1177.

Robert (Guillaume) du Breuil, l'an 1235, dans l'enquête faite contre le Duc pour l'évesque de Dol.

Guérin, esquier, l'an 1400 (?) suivant les monstres de l'histoire de du Guesclin.

1440, Guillaume du Breil eust un pourpoint de satin que luy donna le Duc.

1387, Escuier Colin du Breil, connestable et garde du chasteau de Sussay, pour 4 hommes de deffense et 12 arbalestriers, luy comptés pour 1 homme d'armes.

1441, Colin du Breil, m^e d'hostel de la comtesse de Laval, eust de la garde-robe du Duc 5 aulnes de fin gris (?) de Montrevilliers, pour une robe, et 2100 de fin gris à 9 tires pour l'asseoir, avec 100 vestes (?) de gris en timbre pour le retz. *Item* 5 aulnes de fin morguain (?) pour une autre robe, et 1000 de menue ... pour l'asseoir.

Breil (du). – Maison noble, paroisse de Gévezé, évesché de Rennes, dont Jeanne du Breil, héritière et dame du Breil, espousa André Brunel. – Elle portoit : *D'azur à 2 espées d'argent en sautoir les pointes en bas*¹⁶, selon ce que m'a dit M. de Guer.

Brelront. – 1306, Guil. de Brelront avoit pour sceau : 3 *huchets*, 2.1, apposé à un aveu rendu à l'abbaye de Montfort.

¹⁶ Ces armes paraissent être celles d'André Brunel, et non de Jeanne du Breil, sa femme.

1412, Guillaume de Breilront : *3 barillets et une estoile en chef.*

Breteil. – Paroisse, évesché de Saint-Malo, dans l'église de laquelle il y a pour escussions : *D'argent à une croix pattée de sable*, puis, *Party d'argent au lion de sable, à la croix pattée* ; autre escusson : *Escartelé aux 1^{er} et 4^e : d'azur à une croix alaisée d'argent, aux 2^e et 3^e : d'azur à 3 cors de chasse d'argent, liés de mesme, 2 et 1.*

Brignac. – *De gueules au sautoir d'argent.* – Evesché de Vannes, sous le fief de la Chapelle en Sérent. – Je ne scay si ces armes estoient celles des Guillemetz.

Pierre de Brignac, abbé de Redon, 1508 ; mesmes armes.

On voit, ce me semble, les mesmes armes sur un tombeau en l'église d'Elven.

1504, Renaud de Brignac, conseiller de m^e d'hostel de la reine Anne.

Broons. – *Addition à G. le B.* : 1420, Messire Guillaume de Broon eut 120 l. t. pour tenue (?) du dernier parlement.

Ollivier de Broons, abbé de Saint-Melaine à Rennes, enterré dans le sacraire du grand autel, l'an ... ; on voit ses armes qui estoient *une croix frettée*, et dans les vitres : *D'azur à la croix d'argent frettée de gueules.*

1504, François de Broon, premier pannetier de la Duchesse.

Broutay. – Maison noble, paroisse de la Croix-Helléan, évesché de Saint-Malo, sous Porhoët.

On m'a dit avoir veu dans des mémoires de M. de Missirien, que les anciens seigneurs de cette maison portoient pour armes : *D'azur à l'aigle exploïée d'or, becquée et membrée de gueules.*

Cette maison du Broutay est possédée depuis ..., par des seigneurs du nom de *Quélen*, lesquels ont escartelé avec leurs armes l'aigle cy-dessus.

Bruc. – *Addition à G. le B.* : 1248, Allain de Bruc, évêque de Tréguier.

M^e Jehan de Bruc, du Conseil du Duc, comme officier, 1406. – *Titre de Redon.* – Estoit sénéchal de Broérec ; fust, l'an 1417, évêque de Tréguier.

1409, Geffroy de Bruc, escuier, eust 100 livres du Duc pour la dépense de ses voïages faits ès mandées du Duc, avec hommes d'armes ; M^e Jan de Bruc, du Conseil du Duc, estoit présent lors de ladite ordonnance.

1410, Geffroy de Bruc, receveur de Redon pour le Duc.

Brun (le). – *Voy. Kermorvan.*

Buchon. – *D'azur à 3 fleurs de lys d'argent, 2.1.*

Ollive, dame du Buchon, espousa Jehan du Parc, seigneur de la Motte.

Bulléon. – *Vidi un acte de 1393, par la Cour de la vicomté de Rohan, d'un Guillaume de Bulléon, qui avoit pour sceau un escu chargé d'une cotice ou baston en bande, accomp. de flammes ou main ouvertes.* – M de Langle m'a dit que ce...

Guillaume Bulléon parmi les domestiques du duc de Bretagne, l'an 1402.

1481, Allain de Bulléon dans une monstre sous...

M. de Langle possède la terre de Kerjosse de Léon, paroisse de Plu..., évêché de Vannes, venue dans sa maison par Jeanne de Bulléon ... Guill. de Bulléon, seigneur de Kerjosse, et Louise le Godec. Il m'a dit qu'ils écrivoient indifféremment Bulléon ou Bul..., et qu'ils estoient anciennement seigneurs de la Ferrière, paroisse de Bulle...

Buzic. – 1360, Sceau de Salomon Buzic, près Lannion : (*Ecartelé aux 1 et 4 : une pièce informe pouvant être une tour, aux 2 et 3 : une pièce ressemblant à une grenade.*)

C

Cador. – Missirien le met dans son catalogue, et le sieur Gault dit que les Cador estoient seigneurs de la Pérouse près de la Guerche, évesché de Rennes, et pour armes : *D'azur au lion d'argent, coupé d'argent (sic), au croissant de gueules.*

1419, Jehan Cador estoit l'un des secrétaires du Duc Jan. *Vidi ...* Le Duc ne luy met pas seulement *bien amé, ny féal.*

Cambou. – Par la Cour de ..., frère Pierre Cambou, prieur de Loméné, avoit pour sceau : *Deux fasces*, l'escusson surmonté d'un agneau pascal.

Cameleu ou **Cancléu.** – Jean de Cameleu ou Cancléu, Ch^{er}, l'an 1254. – *Titre de Plancoët.*

Campzon. – Maison noble, paroisse de (Plaudren), évesché de Vannes, portoient : *D'or à 2 fasces de gueules.* – M. de Molac leur donne : *accompagnées de 9 merlettes de sable en orle, 3.2.3. (sic).*

Il y a eu des gentilshommes de ce nom, dont Ysabeau devenue héritière, avoit espousé Louis, seigneur de la Forest en Languidic.

Hervé de Campzon, possédoit, lors de la réformation de 1426, l'hébergement de Kerouzaut, paroisse de Questembert, évesché de Vannes.

1468, Jan de Campzon estoit de la maison de la duchesse Isabeau.

1479, Jehan, seigneur de Campzon, à une monstre.

Camus. – Anciennement seigneurs de Boisgarin.

1375, Jehan Le Cam... mist son sceau à la request d'Eon le Bon, à un acte de la Cour de Loudéac : (*Un croissant accosté de ... à dextre, quelque chose comme une rose en pointe*).

Carcado. – ce nom est esteint ; les seigneurs portant le nom de Carcado portoient pour armes : *D'argent à la croix de sable.* – L'héritière de ce nom entra dans le siècle de 1200, dans une branche de puisnés des seigneurs sénéchaux féodez et héréditaires de Rohan.

Carcouët. – *Correction à G. le B.* : Guillemette-Rolande de Carcouët, dame de Carcouët, espousa Bertrand de la Moussaye, cadet de sa maison, dans le siècle de 1400. – *D'argent au chevron de gueules, accompagné de 3 molettes d'esperon,* suivant l'induction de ... de la Moussaye.

Carman. – *Addition à G. le B.* : François de Léon, puisné du vicomte de Léon, espousa Béatrix de Carman. Tanguy, leurs fils, prist le nom de Carman, et fust père d'Allain de Carman, chevalier, l'an 1402.

D'or au lion d'azur, brisé sur l'espaule d'une tour, soutenue d'une roue. – Ils ont escartelé depuis le lion et la tour.

1252, *Hic jacet Allanus de Carman,* sur un tombeau de Locrist.

1396, Jan de Carman se plaignit, en plein parlement tenu à Rennes, des outrages reçus du vicomte de Rohan, et fust mis en la sauvegarde du Duc.

Cartier. – Du Cartier, évesché de Rennes : *Escartelé argent et azur, à 4 fleurs de lys de l'un en l'autre,* selon l'Armorial de M. de Molac.

Champeaux. – Paroisse de ..., évesché de Rennes : *Bandé d'or et d'azur de 8 pièces* ; autrement : *Fascé or et azur de 8 pièces,* selon l'Armorial de M. de Molac.

Channé. –1211, *Petrus de Chaenne.* Tiltre de Saint-Sulpice.

1248, *Bertrandus, dominus de Chaane, de voluniate Petri, filii sui primogenit, inedit omnia illa quæ Guillelmus de Channe, miles, tenuit in parochiâ de Chane, Bertrando dicto Loche ... Liardis uxor Bertrandi de Chaane.*

Chapelle (Ia). – Bonne et illustre maison, paroisse de ..., évesché de Saint-Malo, sous Ploërmel. – Il y a trois fiefs différents qu'on appelle la Chapelle en Ploërmel, le Chapelle en Quintin et la chapelle en Sérent, érigée en comté par le roy Henry III en 1576. – Porte : *De gueules à une fasce d'hermines.*

La Chapelle, seigneurs de la Rochegiffart, mesmes armes que les précédentes, estans puisnés de la branche de Beuves.

1315, Compte rendu à Ollivier de la Chapelle et Raoul du Boschet, chevaliers, des journées que le sire d'Avaugour et de Dinan avoit esté aux armées de Flandres, par ordre du Duc. Scellé de 2 sceaux. – *Mémoires de M. de Molac.*

1315, Ollivier de la Chapelle avoit les terres de la Chapelle, Trétourné, Dangeais, Baraton, Barédo, Camayon, une du Val. – Tiré d'un livre de comptes.

En la chapelle de l'hospital de Ploërmel, une tombe sur laquelle est gravée une espèce de bande, et sur le milieu d'icelle, un escusson en forme de triangle long, chargé d'une fasce hermines, et au long de la tombe est escrit : *Iste tumulus est Don Petro, filio Oliverii de Capellâ.*

1318, Le duc Jan de Bretagne, vicomte de Limoges, créa son amé baron, Monsour Ollivier de la Chapelle, son mareschal général en ost et dehors. Les lettres scellées d'un grand sceau, le Duc à cheval, l'espée nue à la main, l'escu semé d'hermines. – *Mémoires de M. de Molac.*

1336, Guillaume de la Chapelle pris pour avocat par le sire de Beaumanoir au parlement du Duc.

1413, Guyon de la Chapelle, sire de Molac, gouverneur de Monseigneur Pierre de Bretagne.

1422, Le Duc donna à son bien amé et féal chevalier et chambellan, messire Jan de la Chapelle, capitaine de Jugon, la confiscation des biens de Jean Gaudin. Ledit Jan de la Chapelle estoit seigneur de Beuves, selon M. de Molac.

1487, Allain de la Chapelle, sire de Molac, lieutenant général de haut et puissant Jehan, sire de Rieux et de Rochefort, lieutenant général du Duc et mareschal de Bretagne, faisant le fait valable pour ledit lieutenant général et pour les autres barons et seigneurs de Bretagne tenans son party en l'ost du Roy, rendit par capitulation les ville et chasteau d'Auray à Charles, bastard de Bourbon, sire de Mirebeau, chambellan et conseiller du Roy, nostre sire.

1425, Le Duc accommoda le procès qui fust entre son bien amé et féal chambellan Guyon, sire de la Chapelle et de Molac, garde naturel de Jan de la Chapelle, son fils aîné, d'une part, et ses bien amés et féaux cousin et cousine, les sire et dame de Malestroit, son bien amé et féal chambellan, Jehan Ragueneel, vicomte de la Bellière, et sa compaigne, d'autre part, sur une justice à 4 potz qu'iceluy sire de la Chapelle, audit nom, avoit fait lever près la ville de Malestroit, laquelle avoit esté abattue ; elle fut rétablie, etc.

1489, Jehan du Perrier, seigneur de Sourdéac, m^e d'hostel du Duc, remontra en présence d'Allain de la Chapelle et de Béatrix de Chauvry, sa femme, seigneur et dame de Molac, que, dès l'an 1477, feu Jean de la Chapelle, seigneur de Molac, et ledit Allain, son fils et héritier, avoient esté interdiz de l'administration de leurs biens, et que ledit du Perrier avoit esté nommé leur tuteur, de quoy requérant estre déchargé, ladite damoiselle fust nommée tutrice de son mary.

Chasse (la). – Nom et maison noble, paroisse d'Iffendic, évêché de Saint-Malo, relevant de Montfort.

Portoient : *De gueules à 3 testes de loup arrachées, dentées et languées d'or.*

Chastel (du). – *Addition à G. le B.* : 1274, Noble homme M^{re} Bernard du Chastel, mist son sceau pour Thomas Quijac. – Il est parlé d'un Bernard, fils de Henry, escuier, duquel ledit Thomas tenoit lesdites terres. Ledit sceau à cheval, tenant un escu chargé de 2 fasces, et le caparaçon du cheval est chargé de fasces, et pour légende : *S. Bernardi de Castro, militis.*

1341, *A très noble et très redouté prince et excellent, Jehan duc de Bretagne, comte de Richemont et de Montfort,*

vicomte de Limoges, vos petits bacheliers, Tanneguy du Chastel, Geffroy de Malestroit et Henry de Kaer, salut. – Le reste de l'acte n'est que pour ... pour la garnison du Conquest.

1397, Yvon du Chastel, l'un des officiers tenans pour le Duc à Brest.

1440, Guill. du Chastel, l'un des escuiers du Duc. *Vidi.*

1440, Léonnel du Chastel eust 2 aulnes $\frac{1}{2}$ de satin cramoisy, pour un pourpoint que le Duc luy donna. *Vidi.*

1451, Thomas du Chastel joint avec d'autres gentilshommes au procès contre l'ayde imposée en l'évesché de Léon.

Etc.

Châteaudérec. – Par. de ..., év. de Vannes.

Vairé d'or et de sable, selon M. de Molac.

Châteaugiron. – 1237, *Jacobus, dominus Castrigironis dedit decimas in parochia Sancti Tuduali sitas, quas Jarnigonus, miles, de Malonido, contulerat abbaticæ Sancti Jacobi Montisfortis.* Sceau : (*Coupé de ... et de ..., à 3 besans ou tourteaux de ..., 2 en chef, et 1 en pointe*).

En 1316, Briend de Châteaugiron eschangea sa chastellenie et baronnie de Châteaugiron, hébergements, forteresses, domaines et dépendances, avec le Duc Jehan, lequel luy bailla en contreschange son manoir dou Domaine, chasteaux, forteresses et hébergements, excepté son chasteau de Brest, et les feus et tenus que M. Hervé de Léon et M. Bernard du Chastel possèdent.

1402, M^{re} Armel de Châteaugiron eust 5 escus du Duc, pour un service des trépassés fait pour feu Jean...

1409, Armel de Châteaugiron, premier et proche chambellan du Duc, fust par luy envoié vers ... roy d'Angleterre, qui avoit espousé Janne de Navarre, mère dudit Duc, pour rendre hommage audit roy du comté de Richemont ; l'acte daté du chasteau d'Elven.

1426, M^{re} Jean de Châteaugiron, secrétaire et argentier du connestable de France. *Vidi.*

1416, Valance de Bégu, dame de Châteaugiron, receut 346 l. pour avoir servi la Duchesse. – Scellé d'un petit sceau comme *une croix*.

Châteaulogier. – Evesché de Rennes.

Vidi un sceau de la Cour de Châteaulogier de l'an 1494, qui estoit un escu portant un : *escartelé aux 1^{er} et 4^e : un escartelé, qui estoit Raguenei, aux 2^e et 3^e d'or au chef endanché de sable, qui estoit Châteaulogier*. – Ces mesmes armes sont en alliance avec un seigneur du nom de Molac, dans une vitre des Cordeliers de Vannes.

Sçavoir si à Châteaulogier, ils avoient porté le nom de Chastellier, portant : *D'or au chef endenché de sable*, car j'ay veu quelques mémoires qui donnoient ces armes à des Chastellier.

Chauny. – Paroisse de Bréal, evesché de Rennes : *d'Azur bandé d'argent, à 3 roses de gueules, au chef d'argent, chargé de 3 fleurs de lys d'azur*.

Chemillé. – 1252, le sceau de Thomas de Chemillé : *Des alérions et un franc-quartier, chargé...*

1284, Guy de Chemillé, chevalier, seigneur de Mort (?) et de Brochessac avoit ce sceau. Il fist adjourner Allain, vicomte de Rohan, son frère, au sujet du testament de Mons. Jean de Chemillé, son père, mort.

1284, Thomas de Chemillé, escuier, s'accommoda avec M. Allain, vicomte de Rohan, chevalier, son frère, au sujet du bienfait de la succession de M^{me} Aliénor, sa mère.

Chesnay (du). – Sieur du Chesnay, évesché de Rennes : *d'or bandé de sable, à 3 marmittes d'argent*.

Chesnel. – Seigneur de la Chaperonnays : *De sable à la bande fuselées d'or, ou : De sable à 5 fusées d'or en bande*.

1322, Berthelot Chesnel, chevalier, sur les limites de Normandie.

Gaufridus Chesnelli ... 1371, témoin pour la canonisation de Charles de Blois.

Guillaume Chesnel, abbé de Redon, 1439. – *Tiltre de Redon.*

Chèze (Ia). – Chasteau, bourg et paroisse au diocèse de Saint-Brieuc.

Aliénor de la Chèze, dame de la Chèze, fille d'Eudon, comte de Porhoët, et de Jeanne de Léon, porta par mariage la seigneurie de la Chèze, dans le siècle de 1200, à Allain, seigneur vicomte de Rohan, et on voit, sur le manteau de la cheminée d'une grande salle qui est ruinée, 3 escussons, le 1^{er} un escusson en pointe chargé d'un lion, qui estoient apparemment les armes de la Chèze, le 2^e un escu *party au 1^{er} : de Rohan et au 2^e : de Léon*, et le 3^e aussy *party de Rohan et du lion* ; ce qui fait voir que le lion estoit les armes de l'héritière de la Chèze. – Et on voit dans l'abbaye de Lantenac fondée par Eudo, comes, dans le siècle de 1100, un lion pareil, et dans les vitres : *De gueules au lion d'argent, couronné d'or.* – Et on voit à Josselin et plusieurs églises qui relèvent de Porhoët, d'anciens escussons de pareilles armes.

Chouan. – J'ay veu un acte de 1426 rapporté à Rennes, auquel le sceau de noble homme Pierre Chouan, mis à la requeste de Raoulet Boisvin, lequel sceau est un escu en pointe, chargé de 3 chats huans, 2 en chef et 1 en pointe, et un lambeau en chef à 3 pendans.

Chouart. – Messire Pierre Chouart, conseiller du Duc, parlement général 1455 : *De gueules à la bande d'argent, bordée de sable, chargée de 3 chouettes de sable, membrées et becquées de gueules.*

Cintré. – Evesché de Rennes : *D'argent au chevron de gueules, accomp. de 3 losanges de mesmes.*

Cléguennec. – Maison et tige noble, paroisse de Naizin, évesché de Vannes, sous le duché de Rohan. – Les gentilshommes de ce nom portent : *De gueules à 3 croissans d'argent, 2 et 1, au franc-quartier d'azur, chargé de 4 macles d'or*, qui sont les armes de Madio, anciens seigneurs de

Kerdréan des Bois. – Celuy qui espousa Hélène Madio, héritière de Kerdréan, et ceux qui en sont descendus, ajoutèrent le franc-quartier, qui sont les armes des Madio, anciens seigneurs de Kerdréan. – Les seigneurs de Lantillac, de Meslin et autres ne mettent plus de franc-quartier.

Clisson. – Voyez **Kerfaut**.

Coëtamour. – *Addition à G. le B. : D'argent au lion rampant de sable, accompagné de 3 estoiles, 2 en chef, 1 en pointe.*

Coëtanfao. – Maison dans la paroisse de Séglien, évesché de Vannes, relevant du duché de Rohan, possédé autrefois par les seigneurs portant en surnom Kerriec, et qui avoient pour armes : *D'azur à une fleur de lys d'or, accompagnée de 2 molettes de mesmes.*

Marguerite de Kerriec, dame de Coëtanfao, porta cette maison à Hervé du Quellenec, seigneur de l'Estang, dont vint Jeanne du Quellenec, dame de l'Estang et de Coëtanfao, qui espousa Pierre de Plœuc, seigneur de Kervégant, dont vint Marie de Plœuc, dame de l'Estang et de Coëtanfao et de Garlo, qui espousa Ollivier de Kercoent, seigneur de Kergournadec'h et de Troheon. – Ladite terre de Coëtanfao fust donnée en partage à un cadet de Kercoent, tellement qu'elle est encore possédée par un seigneur de Kercoent.

Coëtlan. – *Vidi*, dans un acte de l'an 1307, que Jehan Coëtlan avoit pour sceau un escu chargé d'une aigle exploitée à 2 testes.

Coëtmeur. – Paroisse de Guicourvest, évesché de Léon : *D'argent à un escu de gueules en abisme, accompagné de 6 croix recroiselées d'azur, en orle.* – On voit ces armes dans les vitres de l'église de Landivisiau et sur un tombeau.

Vidi, dans un acte passé par la Cour de Pontivy, qu'en l'an 1421, Ollivier de Coëtmeur, seigneur de Lesturgant près Pontivy, vivoit et que son sceau estoit un escu chargé d'un

arbre qui paroît comme un houx, et en chef une molette d'esperon du costé dextre, et un croissant du costé senestre.

Payen de Coëtmeur, chevalier, l'an 1348, selon Chastelet ; mais dans les Mémoires de M. le baron du Vieuxchastel, (se voit que) Salomon de Coëtmeur, seigneur de Coëtmeur, estoit mort l'an 1348, et que Jeanne de Coëtmeur, dame de Coëtmeur, espousa Allain de Penhoët, fils puisné de ..., et que Jeanne de Penhoët, fille d'Allain, espousa Allain de Karimel, seigneur de Coëtfret, et que Olive de Karimel, héritière de Coëtfret et de Coëtmeur, espousa Jan Tournemine, seigneur de Kermelin.

Coëtrevault. – 1306, Juhel de Coëterbaut (ou Coëtrevaut) baille en eschange à Henry de Plédran la moitié du saut (*sic*) du moulin des grèves. – L'acte passé par la Cour de Penthièvre, et le sceau dudit Juhel estoit : *Un croissant et 3 macles en chef.* – *Mémoire de M. de Molac.*

Coëtuhan. – J'ay veu un acte que, dans le siècle de 1400, Aliette de Coëtuhan, dame de Coëtuhan, en la paroisse de Bréhan, évesché de Saint-Brieuc, avoit espousé Alain de Bréhand, seigneur de Glescoët, et que François de Bréhand, seigneur de Glescouët, fust leur fils aîné, héritier principal et noble.

Vidi un acte de l'an 1419, passé dans la vicomté de Rohan, par lequel Guillaume de Coëtuhan avoit pour sceau, un escu *escartelé aux 1^{er} et 4^e : trois croissans, aux 2^e et 3^e : 3 macles.*

Vidi un acte de l'an 1440, passé dans la vicomté de Rohan, auquel est un sceau chargé de *3 macles.* – Je crois que c'est Coëtuhan en Bréhand-Loudéac.

Revoyez pour sçavoir si c'est Coëtuhan en Bréhand.

Cohan. – 1401, Raoul de Cohan, pour sceau : *3 huchets.*

Coménan. – *Vidi* un acte de 1412, de Monsour Morice de Coménan, chevalier, mary de Mahaut de Montfort, qui estoit veuve de Jehan du Fou, seigneur de Noïent ; ledit Morice avoit pour sceau un escu en pointe, couché, chargé de *trois molettes d'esperons, deux en chef et une en pointe,* l'escu

soutenu de 2 lions, pour timbre un casque, pour cimier 2 cornes de bœuf, au milieu desquelles est une molette pour cimier. – Ledit Morice de Coménan estoit seigneur de Bauverel ou Bouverel, paroisse de Sérent, évesché de Vannes.

1431, Robert de Coménan eust X escus, par ordonnance du Duc.

1432, Jehan, duc de Bretagne, donna à son bien amé et féal chambellan, messire Morice de Coménan, à cause de son hostel de Bouverel et qu'il estoit noble et de noble chevalerie et ancesterie, pouvoir de tenir ses bois défendables. *Vidi*.

Comte (le). – Seigneur du Helfau, paroisse d'Elven : *De gueules à la bande engreslée d'or*.

1471, Jehan le Comte avoit autrefois acheté les fiefs de Botbleiz et de Rohic de Jean de la Chapelle, seigneur de Molac, et de N..., sire de Maure, mary et procureur de Janne de la Chapelle, sœur dudit sire de Molac, retira lesdites terres au nom de sa femme, lesquels fiefs ledit seigneur de Maure revendit à escuier Guillaume Guillemet, qui en obtint les lods et ventes du Duc.

M^e Pierre le Comte, m^e des requestes de l'hostel du Duc, l'an 1475. – *Tiltre de Redon*.

1479, Jehan le Comte, seigneur du Helfau, dans une monstre.

Condest. – Autrefois seigneur de la Morteraye.

1300, Péan de Condest s'obligea au Duc de tenir la sergenterie de la Rochebernard, pour la tenir du Duc à devoir de ...

1371, Eon de Condest, fust constitué capitaine de la ville et tour de Redon, par le duc Jean, qui le nomme fils de son féal chevalier, Payen de Condest.

1374, Péan de Condest acquit les maison et appartenances du Bosquay, de Guillaume du Bosquay, héritier principal de son père.

1384, Messire Pierre de Condest appelé au parlement général.

1389, Jehan de Condest vendit au Duc le manoir du Bosquay, près Muzillac, six vingt escus à la rose, lequel ledit Condest avoit eu par retrait lignager de Pierre du Bosquay.

Eon de Condest, fils et héritier principal de feu messire Payen de Condest, mist son sceau qui estoit : 3 *espées ou poignards, la pointe en haut* ; pour cimier *un cyprès*.

Cornouaille. – *Addition à G. le B.* : On dit que les anciens comtes de Cornouaille portoient : *D'argent au croissant de gueules, surmonté d'un escu d'or, chargé de 3 roses de gueules*, ou selon l'*Armorial breton*, recueilli par le sieur le Borgne, en parlant de Quemper, portoient : *D'argent à 3 hermines de sable*.

1084. – Hoël, comte de Cornouaille, mort, et Louise, duchesse de Bretagne, sa femme, morte l'an 1071, père et mère d'Allain Fergent, duc de Bretagne, mort l'an 1119.

Raynaldus de Cornubiâ, présent à Rennes à la confirmation de l'abbaye de Bégar, par Conan IV, depuis l'an 1156 jusqu'en l'an 1171.

1269, *Gaufridus de Cornubiâ, miles, accomoda ... Rivallonum Henrici Rozaudi, armigerum, ex una parte, et Guidonem et Allanum et Henricum ejus frates juniores, ex allerâ parte, secundum, assisas veteres leonenses*.

1369, Guiette de Cornouaille, fille aînée et principale héritière de Monsour Guill. de Cornouaille, à l'assentement de Monsour Jehan de Pestivien, son mary, donna à Marie de Cornouaille, sa sœur puisnée, femme de Guill. de Rosmadec, le manoir de Goarino, paroisse de Mélisac (Milizac ?), et celle (*sic*) de Peurtzguen au terroir de Kémenet-Guégant, en la diocèse de Vannes, proche de Landerneau, pour 200 l. de rente, avec les sceaux des parties. – Passé par la Court de Quemper-Corentin.

1390, Guillaume de Cornouaille, chevalier, donne acquis pour des vaisseaux employés pour le service du Duc.

1452, Messire Jean de Cornouaille avoit procès contre Henri de Villeneuve et Jeanne de Cornouaille.

Corpsnuds. – J'ay veu dans un vieil armorial : *De sable à 3 corps nuds d'argent, sans testes, pieds ny mains, posés en pal.*

Informez-vous s'il y a eu une maison de ce nom.

Cortepie. – 1235, Johannes Cortepie, sceau : (3 *escussions, 2.1*). – Tiltre de l'abbaye de la Vieuxville.

Couësbo. – *Addition à G. le B.* : J'ay veu dans un vieil armorial : la pièce de Couësbou, paroisse de Guer, évesché de ... : *De sable à la croix d'argent, chargée de 3 coquilles de gueules.*

Cour (la). – Il y a une maison de ce nom en la paroisse de la Nouée, évesché de Saint-Malo, sous Porhoët. – Portoient : *De gueules à 3 estamatz d'argent.* – Informez-vous exactement du blason.

A Beauregard, paroisse de Cléguerec, évesché de Vannes, sous le duché de Rohan, il y a des seigneurs portant le nom et les armes de la Cour, aïant *un chef d'argent.*

J'ay veu un acte de 1301, passé à Pontivy, où Ollivier de la Coura pour armes dans son sceau : *Chargé d'une coupe ou d'un estamat ou pints.*

Creux (du). – Raoul du Creux, chevalier, seigneur de la Folie, l'an 1369, portoit : *De gueules à 3 fasces d'or, la bande d'hermines sur le tout,* suivant les anciennes vitres de l'église d'Evran.

1458, Marguerite du Creux, dame de la Folle et de l'Aublairie, en la paroisse d'Evran, fille d'Ollivier du Creux et d'Ysabeau de Tréal, porta lesdites seigneuries par mariage à Briand de Beaumanoir, seigneur du Besso. – Elle avoit pour frère Jan du Creux, qui mourut apparemment jeune.

D

Damnois. – 1413, J'ay veu un sceau de Pierre Damnois, qui avoit pour armes : *Un oyseau et une estoile dans le canton senestre.*

Daulec (ou d'Aulec). – Paroisse de ..., évesché de Léon, près Porhoët : *D'or fascé de gueules, accomp. de 3 estoilles de mesmes.*

Daviche. – *Vidi* un acte de 1403, par la Cour de Porhoët, auquel est le sceau de Paien Daviche, dans lequel est un escu en pointe chargé de *3 fermaux ou boucles, 2 en chef, 1 en pointe.*

Davy. – sieur de Troadiou, évesché de Tréguier : *D'azur à un croiseté d'argent*, selon M. le marquis du Reffuge. – Informez-vous, car cela ne s'accommode pas avec l'Armorial breton.

1371, M. Roger Davy, mentionné dans un acte de Janne de Rostrenen, vicomtesse de Rohan. – *Mém. de M. de Molac.* – On a veu dans les chartres du chasteau de Nantes que ladite Janne de Rostrenen avoit espousé en premières noces ledit Roger Davy, et en deuxièmes noces le vicomte de Rohan, et qu'elle mist son sceau des armes de Rostrenen accompagnées de celles dudit M. Roger David qui avoit *une fasce accomp. de 3 quintefeuelles 2.1*, et de l'autre costé estoient les armes de Rohan.

Denais (le). – Seigneurs de Cargouët.

1422, Olivier le Denais. – Sceau : *D'or à 2 chevrons de sable, chargé d'un léopard issant de sable, lampassé de gueules.*

Derrien. – Seigneur de Kermainguy, paroisse de Cléder, évêché de Léon : *losangé argent et sable, à la fasce de gueules chargée d'un croissant d'argent.*

Ils ont pris le nom de Kermainguy, depuis quelque temps et laissé celui de *Derrien*.

Ollivier Derrien dans une montre de 1371, escuyer.

Jean, Yvon et Ollivier Derrien entre les nobles de Cléder.

Derval. – *Addition à G. le B. :*

Bonabes, seigneur de Derval, chevalier, 1275, Bail. – Sceau : *2 fasces seulement.*

Guillaume de Derval, chevalier, 1275, Bail.

Diable (le). – Seigneurs de Saint-Guétas : *De gueules à 10 molettes d'or, 4. 2. 4.*

Dinan. – Maison éteinte dont il y a une grande ville et un château dans l'évêché de Saint-Malo.

L'Armorial breton du sieur Le Borgne dit que les anciennes armes estoient : *De gueules à une croix ancrée d'argent, chargée de 5 hermines de sable.* – Je ne scay sur quel fondement, car tout le monde scait que les armes de Dinan sont : *De gueules à 4 fusées d'hermines mises en fasce, accompagnées de 6 besans de mesme, 3 en chef, 3 en pointe.*

Depuis l'an 1084 jusqu'en 1112, Geffroy de Dinan donna à l'abbaye de Saint-Florent, lieu pour bastir des moulins au bout du pré où l'on avoit accoutumé de faire les combats, en la chastellenie du château du Pont de Rance, et des terres proche le château de Dinan. Rivallon le Roux, frère dudit Geffroy, donna la vallée près le château, pour bastir une esglise et couvent et un bourg, le tout consenti par Emme, femme de Geffroy, et de Geffroy et Allain, leurs fils. – C'est où est le prieuré de Léhon.

1180, Rolland de Dinan, *dominus Dinanni*, fonda l'abbaye de Beaulieu, présens : Hervé de Guitté, Guillaume et Hervé Hamon, Robert et G. *Villico, Petro Hamoni, Alano Langevin, Alano de Barrâ, Rad. et Al. Gruel.*

Etc.

Donges. – *Echiqueté d'or et d'azur*, suivant un vieil inventaire de la maison de Rieux.

1138, *Savaricus, vicecomes Dongii*, présent à un acte de fondation fait à l'abbaye de Marmoutiers, par Conan, duc de Bret.

1219, *R., vicecomes de Dongii* fust accommodé par le Duc avec *Guillelmo Angerii, milite.*

1220, Thibaud de Rochefort, vicomte de donges, donna à l'abbaye de Lanvaux. Présens : Tavignon, son oncle, Théophaine, son aïeule, qui devoient prouver qu'Allain de Lanvaux, son neveu, y donnoit son consentement. – *Mém. de M. de Molac.*

Dourduin ou Dourdan. – *Vidi* le sceau de Berthelot de Dourduin ou de Dourdan, selon que j'ay peu lire, de l'an 1413, dans lequel estoit un escu *chargé d'un chef et une fasce croiselée.*

Drouillard. – *D'azur à 3 pommes de pin d'or, 2 et 1.*

L'an ..., il y a eu un abbé de Prières nomme ... Drouillard, dont on voit les armes à ladite abbaye comme celles-cy.

1451, Lorans Drouillard, secrétaire du Duc, eust confirmation des terres afféagées en sa faveur, par le feu Duc, prés Bernon en Rhuis, et fust receu à hommage comme noble.

E

Eder. – Un seigneur portant le nom d'Eder espousa une fille de Beaumanoir, qui luy porta en mariage des fiefs qu'on appelloit Beaumanoir en Quintin, qu'on appelle depuis cette alliance Beaumanoir-Eder.

M. Guillaume Eder, 1382, du conseil du Duc, – tiltre de Redon, – le 10^e présent de la fondation de Saint-Michel du Champ près d'Auray.

Messire Pierre Eder, l'an 1412, dans un acte de l'abbaye de Redon, où Jan, sire de Rieux et de Rochefort, mareschal de France, prie son bien amé cousin, messire Pierre Eder, de mettre son sceau en l'absence du sien ; le sceau dudit Eder estoit : *Une fasce accompagnée de 3 quintefeilles, 2 en chef, 1 en pointe* ; sur l'escusson : un casque surmonté d'une aigle naissante, et, pour supports : 2 griffons. *Vidi.*

En l'an 1416, Raoulet Eder, escuier, conseiller, trésorier et receveur général du Duc. *Vidi.*

1419, Messire Pierre Eder, chevalier du conseil du Duc. *Vidi.*

1422, 12^e janvier, le Duc Jan donna à son bien amé et féal chevalier, messire Pierre Eder, son chambellan et maistre de son hostel, la seigneurie de Plouagat, confisquée sur Charles de Blois, à cause que ledit Eder avoit esté prisonnier par ledit Charles de Blois, et, tant pour plusieurs services notables faits et qu'il rendoit, que pour la garde et gouvernement de la personne de M. le comte de Montfort, fils aîné du Duc.

1444, ledit Pierre Eder, chevalier et chambellan du duc François, eust douze vingt livres monnoie de pension viagère...

1462, Noble Homme Jehan Eder, seigneur de la Haye et de Plouagat, par la Cour de Gouello, vendit plusieurs rentes et dixmes à noble escuyer Charles de Liscoët, etc.

1444, Escuier Jehan Eder, enfant de chambre du Duc. *Vidi.*

1416, Pierre Eder, chevalier, premier maistre d'hostel du Duc. *Vidi.*

1420, Raoulet Eder, conseiller du Duc, capitaine du chasteau de l'Isle.

1457, Jehan Eder, institué capitaine du Croisic, avoit pour femme Marguerite de Malestroit.

1517, Robert Eder, escuier, seigneur de Beaumanoir, présent avec noble et puissant Charles de Beaumanoir, seigneur du Besso, etc., au contrat de mariage de noble et puissant Charles de Couvran.

Ergué. – Anciennement seigneurs de Lezergué portoient selon M. le baron du Vieux-Chastel : *De gueules à une croix potencée d'argent, cantonnée de 4 croisettes de mesme.*

Escuier (I'). – 1401, Guill. de l'Escuier rendit aveu, au sire de Fontenay et de Loïat, des hébergements, terres, juridictions et obéissances qu'il avoit dans la seigneurie de Loïat. – son sceau : *3 croissans et 2 estoiles* ; passé par la Cour de Ploërmel, l'an 1394.

Guillaume l'Escuier estoit receveur de Ploërmel lors de la réformation de 1418, et, l'an 1432, s'opposa, comme procureur de noble et puissant Jehan, seigneur de la Chapelle et de Molac, à des lettres obtenues par messire Morice de Coménan pour les bois de Bouverel.

Espinart. – 1406, Ollivier Espinart mist son sceau à un aveu rendu au seigneur de Brambéat, mais je n'ay pas veu le sceau.

Espinay. – *Addition à G. le B. :*

Hamelin d'Espinay, sixième parmy les chevaliers nommés présens dans une fondation faite, l'an 1174, à l'abbaye de St-Melaine.

1346, Jouhan d'Espinay. – Son sceau : *Un lion et une bande sur le tout, chargée de 3 fleurs de lys d'or.*

Simon d'Espinay, alloué et passé de la Cour d'Espineray, 1378 ; son sceau estoit : *Un lion à l'estoile mise en haut de l'escusson, au costé dextre ; pour cimier un arbre.*

1335, Jehan d'Espinay, hoir de feu messire Payen d'Espinay, avoit procès contre messire Georges de St-Gilles.

1399, Simon d'Espinay, sénéchal de Vitré.

Espine (l'). – Seigneurs du Breil-l'Espine, selon l'Armorial de M. de Molac.

Guill. Spinae, concedente fratersuo et duabus filiabus (quas) habebat de priore uxore suâ, filiâ scilicet Reginaldi Botherel, dedit abbatiœ Veleris villœ ... (sans date).

Gaufridus Spinâ, filius Hamonis Spinae, et Aelis uxor sua, filia Alani, dolensis seneschalli, parle de sa sœur, Julienne, mariée à W. de Montbourcher, père de Geoffroy ; les actes sans dates. – Le sceau dudit Geoffroy *Spinae* : *Trois escussons.* – Tiltres de la Vieuville.

1259, *Juliana, relictâ Guillelmi de Montbourcher, militis, filia Gui Spinae, cum assensu Gaufridi de Montbourcher, primogeniti ... dedit, etc.*

Evesque (l'). – Il y avoit des seigneurs de ce nom qui possédoient le terre de Saint-Jean-l'Evesque, par. de Saint-Malon, év. de Saint-Malo, portoient pour armes : *d'Azur à 3 testes de léopard, 2.1.*

Etc.

F

Felle (le). – Seigneurs de Guébriand : *De gueules à 3 hallebardes d'argent, mises en bande, la pointe en haut.*

1412, Janne Le Felle, damoiselle de Janne, fille aînée de France, duchesse de Bretagne, avoit 80 l. de gages. Ladite Le Felle espouse du seigneur de Saint-Pou.

1431 (ou 1430), Jehan et Richard Le Felle commis pour estimer les amendes contre les nobles qui ne furent au siège de Pouancé, du païs dinannois.

1467, Richard Le Felle, institué procureur de Dinan pour le Duc.

1450, Richard Le Felle décéda.

1509, Messire Jehan Le Felle, procureur de la Reine à Dinan.

1515, Feu messire Jacques Le Felle, chevalier, seigneur du Guébriand et du Tertre-Alot, décéda ; dame Catherine Le Voyer, veuve dudit chevalier et tutrice d'escuier Jehan Le Felle, son fils aîné, héritier principal et noble, fournit mynu à Dinan.

Ferré. – Anciennement seigneurs de la Garaye, présentement à la Villèsblanc : *D'argent à la fasce d'azur, accomp. de 3 molettes de gueules, 2 en chef, 1 en pointe.*

1455, Messire Pierre Ferré, seigneur de la Villèsblanc, sénéchal de Dinan, transigea avec les gentilshommes de la paroisse de Sévignac, pour un enfeu qu'il prétendoit dans une chapelle. *Vidi.*

1458, Pierre Ferré, sénéchal à Ploërmel.

1515, mars, noble homs messire Gilles Ferré, chevalier, seigneur de la Garaye, laissa veuve Françoise du Breil, et

noble escuier Bertrand Ferré, son fils, héritier principal et noble, fournit mynu en la Cour de Dinan. Ledit Bertrand avoit espousé demoiselle Catherine de Quédillac, qui hérité, l'an 1517, à nobles homs messire Bertrand de Quédillac, chevalier, en son vivant seigneur de Taden, dont ledit Bertrand Ferré fournit mynu, l'an 1517, aussy à Dinan. – Ledit Bertrand estoit seigneur de Garaye et de la Villèsblanc.

Ferrière (la). – Sieur de la Boullaye-Ferrière, par. de ..., suivant un ancien armorial : *De gueules à 10 fers de cheval d'argent, 4. 3. 2. 1.*

A Iffendic, les armes de Ferrière, en alliance avec Cahideuc, sont : *D'or à 3 fers de cheval de...*

Ferté (la). – J'ay veu dans un ancien armorial : *De sable à 3 testes de dogues arrachées, bridées et muselées de gueules.*

Fontaine (la). – Il y a eu des seigneurs de la Bléruaye, paroisse d'Iffendic, évesché de Saint-Malo, qui portoient le nom de la Fontaine et pour armes : *De sable à l'espée d'argent en pal, la pointe en bas, accomp. de 3 estoiles d'argent à plusieurs raions, 2 et 1.*

Forges (de). – 13.., Jehan des Forges. – Sceau à un acte passé par les Cours de la vicomté de Rohan et de Porhoët : *Un fer à cheval accompagné de 3 molettes, 2 en chef, 1 en pointe.*

J'ay veu, à un acte de la Cour de bout de l'an 1371, un sceau de Guillaume de Forges, qui estoit : *Un fer à cheval, accomp. de 3 molettes d'esperon, 2 en chef, et 1 en pointe.*

Les Gouvello ont ces armes.

1423, Jean des Forges avoit pour sceau : *Un fer à cheval accosté d'une molette au côté senestre.* Passé dans la Cour de Baud, à le passément de Jean Lancelot.

Forgettes. – Guillaume de Forgettes, receveur général de mon très puissant et doubté seigneur, M^{rs} de Matignon et d'Espigne (?), donne un acquit d'une rente deue sur le moulin

Minquier, appartenant à M^{gr} Berthelot le Roux, 1391 ; signé de sa main, Forgette ; passé et scellé de son sceau : *Escartelé au 1^{er} : une main senestre ouverte, au 2^e et 3^e : une espèce de fer de lance, au 4^e : une main dextre ouverte.*

Fou (du). – 1388, le duc Jan V^e donna, en considération de bons, loyaux et agréables services, à son bien amé et féal conseiller, Jan du Fou, des maisons dans la ville de Ploërmel, pour les tenir noblement, comme fief noble, avantageux, ligement en rachapt...

Jan, vicomte du Fou, chambellan du Duc, en 1395.

Il y avait encore des seigneurs qui portoient le nom du Fou, qui estoient seigneurs de Noyen, Courcelles, la Plesse, Chamaillard, terres qui sont en Anjou et au Maine ; de plus estoient seigneurs de la Roche-Guéhénéac, paroisse de Mur, évesché de Cornouaille ; portoient : *Escartelé aux 1^{er} et 4^e : d'azur à une aigle exploïée d'or, qui estoient les armes de Noyent, aux 2^e et 3^e : d'argent à une croix de gueules ancrée et givrée d'or, qui est Montfort, et, sur le tout : d'azur au léopard d'or, qui est le Fou.*

Le sieur de Nervois et ses cadets ont fait voir qu'ils sont sortis de cette maison.

1381, Jan du Fou, escuier. – Sceau : *Un buste armé de toutes pièces, tenant une espée de la main droite, une targe de la main gauche, chargé d'un léopard passant, en chef un croissant.*

1283, Pierre du Fou, chevalier, mist son sceau à un acte passé entre le Duc et Morvan du Quélenec.

1384, Jehan du Fou présent à un acte de fidélité passé au chasteau du Pont-l'Abbé.

138.., Jan du Fou, escuier, avoit du Duc les chefs-rentes du seigneur de Trogof, en la paroisse de Plouagat-Morvan et de Tréguiel.

1390, Jan du Fou, trésorier du Duc.

1394, Jan du Fou, par la Cour de Vannes, s'obligea de se rendre avec Eon Pitard, à Nantes, avec 500 livres d'or, pour prester à M. le Duc.

Foucault. – *Addition à G. le B.*

M. le baron du Vieuxchastel donne à Foucault pour armes : *De gueules à 6 fleurs de lys d'argent, 3. 2. 1.*

1365, Pierre Foucault, chevalier, mort, l'an 1370, donna son consentement, comme les autres seigneurs de la Cornouaille, au duc Jan de la levée des impositions. – *Mém. de M. de Molac.*

1425, Messire Eon Foucault, seigneur de Lescoulouarn, capitaine de Concq, eust 200 livres pour partie des frais de son voiage devant Saint-James de Beuvron.

1452, Janne du Pont, héritière d'Yves Foucault, contre Jean, sire du Pont. – *Registres.*

Fouiaye (Ia). – *D'argent à 2 fascés de gueules, au lambeau de sable.*

Fouquet. – *Addition à G. le B. : Ont ajouté à leurs armes : une bordure de gueules, semée de fleurs de lys d'or, à cause qu'ils possèdent la terre de Challain, par acquisition, qui est sortie de Châteaubriand.*

Fur (Ie). – 1387, Ollivier le Fur mist son sceau à un acte passé, par la Court de Vannes : *Un chevron chargé de 3 besants ou coquilles, et quelque chose comme un roc en pointe.*

G

Garounaye. – Maison, par. de Pleumeleuc, év. de ..., dont les seigneurs ont porté le nom de Brulon ou Brilon, et pour armes : *D'argent à la fasce de sable, accomp. de 3 molettes d'esperon de mesme, 2. 1.*

Gautron. – 1454, Rolland Gaulteron avoit procès contre Raoul l'Hermine.

1541, Raoul Gauteron, seigneur du Plessis, tenant les terres de feu Rolland Gaulteron, lesquelles relevoient de Beaumanoir en Sévignac et Eréac.

Une Gautron mariée à un des Cognets portoit : *D'azur à 6 coquilles d'argent 3. 2. 1.* Elle est peinte avec ses armes sur sa robe, à la vitre de Gallinée, en la chapelle. *Vidi.*

1386, Lucas Gauteron avoit procès par la Court de Nantes. Roland Gauteron, sénéchal de Lamballe, l'an 14..

Gicquel. – De Kerguisiou. *Addition à G. le B. :*

1429, Hervé Gicquel, fils aîné, héritier principal de deffuns Thomas Gicquel et Ysabelle de Tréléver, donna à Valance Gicquel, sa sœur, la terre de Kervescanton, en la paroisse de Plougasnou, pour partage, laquelle terre estoit précédemment à Ramon de Tréléver, leur aïeul maternel, et depuis à Hervé de Tréléver, fils dudit Ramon, par la mort duquel ladite terre estoit eschelle collatéralement audit Hervé Gicquel, par représentation de sa mère, sœur dudit Hervé (de Tréléver).

Gicquel. – Sieur de la Lohière, dans la trêve de Loutéhel, paroisse de Guer, évesché de Saint-Malo, dont Ysabeau

Gicquel, héritière de la Lohière, espousa N... le Prestre. – Ladite Gicquel portoit : *D'argent à 3 quintefeuelles de gueules.*

Giffart. – Jadis au Plessis-Giffard, paroisse d'Yrodouer, relevant à foy et rachapt de Montauban : *D'argent à la bande de sable, chargée de 3 macles d'argent.*

Le sceau de la Cour du Plessis-Giffart estoit, l'an 1516 : *La bande chargée de 3 macles.*

1457, Messire Ollivier Giffart, chevalier, institué m^e et gouverneur des bois et forests et eaux de la Guerche.

1458, Messires Jehan et Ollivier Giffart eurent la commission du Duc d'informer de la démolition de leurs armes dans l'église de Delou, (Domloup).

Giffart. – Sieur de la Roche-Giffart : *D'or à la croix de gueules à 5 coquilles d'argent, accompagnées de 4 lions d'azur.* – Informez-vous des armes.

1375, Noble homme mons^r Geoffroy Giffart, chevalier, et dame Janne de Neuville, sa femme, reconnoissent devoir 20 sous de rente à l'abbé de Montfort.

Gotzian. – 1293, *Yvo Rivalloni Gotzian.* – Sceau : *Un chef emmanché (endenté), chargé de 3 annelets.*

Gouardet. – S^r de la Mancelière, évesché de Nantes : *D'azur au sautoir d'or accompagné de 3 estoiles de mesme.*

Goulaine. - *Addition à G. le B.* : Les armes anciennes de Goulaine estoient : *De gueules à trois croisettes d'argent,* suivant les Mémoires de M. le baron du Vieuxchastel.

Grée (la). – Raoul de la Grée. – Son sceau mis à un aveu au seigneur de Loïat, 1414 : *Un chevron chargé (je croy) d'hermines, accompagné de 3 feuilles de chesne, 2 en chef, 1 en pointe.*

Grésil ou **Groésil.** – Monsour Girart de Groésil, chevalier, l'an 1387, avoit pour sceau : *3 coquilles, au chef chargé d'une estoile,* que j'ay veu à un acquit donné par les chevaliers du

païs de Rays, de 15 l. monnoie par mois de paye ; les hommes d'armes 10 l. monnoie ; les arbalétriers 8 l. par mois.

Dans la chapelle des Saints-Anges, en l'église de l'abbaye de la Chaume, est le tombeau de Jean de Grésy, sgr des Aubrays, fils de Plélin (?) de Grésy, gendarme du roy de France, qui trépassa en mars 1400.

Guerche (la). – 1130, *Gaufridus de la Guerche*, présent à une fondation du duc Conan III, faite au Mont-Saint-Michel.

1294, M. Jehan de Beaumont, sire de la Guerche, auquel M. de Molac donne pour armes : *D'azur au lion d'or, l'escu semé de fleurs de lys d'or.*

J'ay veu un acte de 1405, où il est question de Jehan de la Guerche et de Jehanne de Montbourcher, sa femme.

Etc.

Guernarpin. – *D'argent à 3 croissans de gueules*, comme elles se voient en l'église de l'abbaye de Bonrepos.

Le sceau d'Eon de Guernarpin à un acte de 1371, par la Court de la vicomté de Rohan. – *Tiltre de l'abbaye de Bonrepos.*

1481, XI^e mars, Marie de Guernarpin, mineure, fille de feu Jan de Guernarpin et de Janne Provost, fust mariée avec Hervé du Yuch, seigneur de Pratanroux, et de dame Marie du Yuch, du consentement de messire Morice du Guernarpin, chevalier, oncle de ladite mineure et duquel elle devoit hériter ; ledit mariage décrété par la Cour de Morlaix.

Guernaléguen. – Paroisse de ..., évêché de ..., entra par une héritière portant le nom de Tanguy, dans la maison du sieur du Loz, cadet de Kergouanton. – Les armes de Guernaléguen estoient : *Fascé d'argent et de gueules de 8 pièces.*

Guernisac. – *Addition à G. le B.* : J'ay veu que les armes sont : *Escartelé aux 1^{er} et 4^e : de gueules chargé d'une fasce d'or, chargée de 3 molettes de ..., aux 2^e et 3^e : un burelé d'or et de gueules.* – Informez-vous.

1407, Hervé de Guernisac, 80 l., arrière-ban.

Guerrande. – 1141, *Dagandus et Mayno de Guerrandiâ* présents dans une fondation faite aux chevaliers du Temple.

1294, M. Geffroy de Guerrande. – *Mém. de M. de Molac.*

1444, Jean de la Guerrande. – Sceau : *Une quintefeuille.*

Guigné. – Arrest¹⁷ : *D'azur au sautoir de..., accomp. d'un croissant d'or, et, en pointe, un trèfle d'or.*

Guiho. – Jehan Guiho estoit du conseil du Duc, l'an 1441. – Tiltre de Redon.

1470, Acte entre noble et puissant Jehan, sire de la Chapelle et de Molac, et noble escuier Amaury Guiho, seigneur de la Muce, fils de Jehan Guiho et de Jehanne des Brioux, fille et héritière principale de Jehan des Brioux et de Denise de Plouer, lequel Jehan des Brioux estoit fils puisné de messire Guil. des Brioux, chevalier, seigneur des Brioux, lequel sire des Brioux donne en partage la terre de Saint-Trial, laquelle ne s'estant pas trouvé suffisante, ledit seigneur de Molac donna un supplément.

Guillart. – *D'argent au dragon de sable, la queue nouée à l'extrémité de gueules, armé et lampassé de gueules.*

1346, Jacob Guillard, des prisageurs entre M. le vicomte de Rohan et M. du Gué de l'Isle.

1468, Aliette Guillard, damoiselle chez la duchesse Ysabeau.

Guymarc'h. – Seigneur de Kergos Benaudet, portoit : *D'argent à un rencontre de bœuf de gueules, accorné d'azur.*

¹⁷ Par ce mot *arrest*, l'auteur a coutume d'indiquer un arrêt rendu à la Réformation, arrêt dont on ne trouve cependant pas de trace, à notre connaissance, en ce qui concerne le nom Guigné.

H

Hattes. – Anciens seigneurs de Méjusseaume, paroisse du Rheu, évêché de Rennes : *D'azur au lion d'argent chappé de gueules.*

Pierre Hattes, sénéchal de Rennes et Nantes, 1382.

J'ay veu un sceau de Pierre Hattes à un acte de 1377 par la Court de Rennes : *Un lion rampant, une coquille en franc-quartier au haut de l'angle de l'escusson.*

Havart. – Il y avoit des gentilshommes de ce nom qui avoient la terre du Clos-Havart, par. de Ploërmel, év. de Saint-Malo, dont les armes sont aux Carmes de Ploërmel et dans la chapelle de la Trinité qu'ils ont construite dans le fonds de ladite terre.

1180, *Willelmus Havart*, présent à une fondation faite par Guy de Laval aux moines de la Sainte-Trinité de Fougères.

Havart. – Seigneurs de la Havardière, par. d'Acigné, év. de Rennes : *D'argent à 2 havards ou crocs de gueules en sautoir.*

1417, Jean Havart receut du trésorier du Duc 30 l. 3 s. sur ses gages.

1440, Jehan Havart eust 2 aulnes $\frac{1}{2}$ de fin morguin de Rouen pour une robe que le duc Jan luy donna. *Vidi.* – Estoit escuier du Duc.

Hay. – *Addition à G. le B.* : Robert fils Hay, présent à un acte de fondation de l'an 1157, faite à l'abbaye de Saint-Melaine, parmy les chevaliers.

1394, Guillaume Hay avoit pour sceau : *un lion* ; l'escusson est couché, soutenu par deux sauvages ; il est apposé à un aveu rendu par un vassal de l'abbaye de Montfort.

1395, Guillaume Hay, au nom de dame Janne de Servaude, sa femme, fille de feu Guillaume de Servaude, avoit procès contre Colin Melèce. – Parlement général.

1341, Messire Jehan Hay, dix escus, suivant l'ordonnance du Duc.

Haye (Ia). – Portoient : *De gueules à 3 gantelets d'hermines.*

Moricette de la Haye, fille de ... la Haye, seigneur de Kerligonan, et (de) dame Claude de Saint-Cyr, espousa Jacques du Liscoët.

Hémery. – *Addition à G. le B. : Robert Hémery, sceau, 1495 : 3 chouettes, une bordure.*

1482, Robert Hémery présent dans une quittance donnée par madame Janne, duchesse de Penthièvre, au seigneur de la Hunaudaye.

Herbault. – Est la vraie manière d'écrire le nom des seigneurs de ce nom, qu'on croit avoir esté les plus anciens seigneurs du Broutay, et qu'ils portoient : *D'azur à une aigle exploïée de sable.*

Herlant. – Selon M. le baron du Vieuxchastel : *D'or au lion de sable, à la fasce de gueules sur le tout.* – Ce sont peut-être les armes de Huon, anciens seigneurs de Herlant.

Hermitage (I'). – Maison noble, par. de Ménéac, év. de ..., sous Porhoët.

L'héritière du nom de l'Hermitage, fut mariée, l'an ..., avec ...

L'Hermitage portoient : *De gueules à un coq passant d'or.*

Hilguit. – Evesché de Quimper : *D'argent à la fasce de sable.*

1400, Jan du Hilguy, escuier de M. le comte de Montfort, fils du Duc, eust 8 aulnes de drap.

Hingant. – Ollivier Hingant, 1422. Son sceau : *(3 chevrons et un chef)*. – Tiltre de Saint-Aubin-des-Bois.

Hirel. – *D'argent à 3 croissans de sable.*

Hirgars. – Addition à G. le B.

1384, Yves de Hirgars, premier exécuteur testamentaire de M^{se} Ollivier de Tirvalen. – Ledit Yves mist son sceau à un acte de la mesme année.

Houssaye (Ia). – Les seigneurs de la Rouveraye, paroisse de Montauban, ont porté le nom de la Houssaye, et pour armes : *D'azur au sautoir endenté d'argent, accomp. de 4 billettes d'argent.*

Hudelor. – *De sable à une croix d'argent, cantonnée de 12 fleurs de lys de mesme, 3 en chaque canton.*

1374, sceau de Philippe Hudelor à un aveu rendu au seigneur de Brambéat : *(Une croix cantonnée de 4 fleurs de lys).*

Hus. – *D'argent à la bande vivrée de gueules, accomp. de 6 merlettes de gueules.*

Jehan Hus, s^r de Pargas, l'an ..., selon M. de Molac.

1409, Guillaume Hus, capitaine du chasteau du Guilledo.

I

Illifaut (d'). – 1485, nobles gens Jehan d'Illifaut et Jehanne de Cahideuc, sa compagne, sieur et dame d'Illifaut. – Aveu sou Loïat. – Ladite Cahideuc remariée au sousdit Raoul le Champion.

1505, Nobles gens Pierre d'Illifaut et Jacquette de la Rivière, sa compagne, dame de la Rivière, autorisé de nobles homs Raoul le Champion, sieur de Cambit, rendit aveu, à cause de ladite damoiselle, au seigneur vicomte de Loïat de quelques rentes.

Ivette. – Annobly l'an 1467, (?) en la personne de Pierre Yvette, sgr du Boishamon près Rennes : *D'argent au chevron de gueules, accomp. de 2 quintefeuilles de mesmes, 2. 1, au bouton d'or.*

1307, Guillaume Ivette, l'un des secrétaires du Duc.

1415, Pierre Ivette, secrétaire du Duc, avoit son sceau pareil.

1416, le Duc accorda à son amé et féal escuier, Pierre Ivette, sgr de la Garaine, en Saint-Aubin, et du Boishamon, pour services par luy et ses prédécesseurs rendus au feu duc père, anoblissement de terre en la paroisse de Saint-Aubin du Cormier, pour estre noblement gouvernées comme fiefs d'Assise.

1442, Pierre Ivette, chambellan, conseiller et m^e d'hostel du Duc. *Vidi*. – Avoit eu permission d'avoir fuies et garennes dans ses terres et celles de Janne de la Berüe, sa femme, l'an 1420.

J

Jarossaye. – Il y a eu des gens de ce nom dans le siècle de 1400. – Un vieil armorial donne à cette maison : *D'argent à 3 channes de gueules.*

Jocet. – 1397, Macé Jocet. – Sceau : *Un lion*, apposé à un aveu rendu à l'abbaye de Montfort.

Josset. – Sgr de Quénéquividu. – Portoit : *Escartelé d'or et de gueules.* Voy. La généalogie de Bixien. – Il faut s'informer où est la terre de Quénéquividu.

Julienne. – Sgr de Launay-Julienne, par. de Saint-Eloy de Mautauban. – Portoient : *Argent à 3 corneilles de sable*, selon le s^r Tertre-Gault.

Jumelaye (la). – Paroisse de ..., évêché de Rennes : *Argent chevronné de gueules, accomp. de 3 quintefeilles de mesmes.* – Informez-vous des armes.

K

Kerammanac'h. – Paroisse de Loquenvel, évesché de Quemper, sous la juridiction roïale du Huelgoët, portoit : *Fuselé d'argent et de sable.* – Nom noble dès avant la réformation de 1400. – Voy. Kermanac'h.

Keraut. – Maison, par. de Taulé, év. de Léon, a esté possédée, lors de la réformation de 14.., par Jan .. Nicolas, puis par des Kerbic.

On donne à la terre de Keraut pour armes : *De sable à un poing soutenant un espervier de sable, coupé en pointe, aux ... cors de chasse d'azur, liés de gueules.*

Kerazret. – *Addition à G. le B. :* J'ay veu dans des vitres qu'il y avoit que *guivre* (au lieu de 2).

1396, accord entre le procureur de Broérec, au nom du Duc, et Henry de Kerazret, par lequel ledit Kerazret relaisse au Duc les mesures de bled et de sel de la ville d'Hennebont.

1426, le Duc donna à Alain de Kerazret et Jehan de Kercoent, etc.

Kercadio. – Paroisse d'Erdeven, évesché de Vannes, proche Auray.

Guillemette de Kercadio porta cette terre par mariage à Guillaume de Laran, sieur de Coëtquirentin... Elle portoit pour armes : *De ... à 3 coquilles de ...*

Kerengars. – En Lannilis : *(D'or à la croix tréflée de gueules mise en sautoir).*

1467, Yvon Kerengars. – Arrière-ban.

Kerfaut ou **Kerenfaut**. – Selon M. le baron du Vieuxchastel : *D'azur à un croissant d'argent, accomp. de 3 estoiles de mesmes.*

On portoit dans cette maison le nom de Scisson ou Clisson dès 1396, jusqu'à Janne de Clisson, dame et héritière de Kerfaut, fille de messire Ollivier de Clisson, seigneur de Kerenfaut et de Kerhamon, et de Janne de Liscoët, laquelle Janne de Clisson porta lesdites terres à messire Jan de Troguindy, son mary, seigneur de Launay, jusques à Janne de Troguindy, leur héritière, laquelle espousa messire Jan de Quélen, seigneur dudit lieu et du Vieuxchastel.

Kerfors. – *Addition à G. le B.* : Un nommé Thibault, cadet de la maison de Launay, prist le nom de Kerfors.

Kergounouarn. – Portoit pour armes : *De sable au lion d'argent, armé et lampassé de gueules.*

1467, Yves Kergounouarn, 120 l. – Arrière-ban.

Kerguennec. – Selon M. le baron du Vieuxchastel : *De sable semé de billettes d'argent, au lion de mesmes sur le tout.*

Kerjagu. – Dont l'héritière nommée Tiphaine, fille de Jan, sieur de la Rochejagu, et d'Amonde de la Bruère, qui espousa, en 1400, Jan du Pou, portoit, selon M. le baron du Vieuxchastel : *De gueules à 3 croissans d'or.*

Kerlan. – J'ay veu un armorial de M. de Molac, qui donne au Kerlan, près Morlaix : *De gueules à 3 croissans d'argent, 2. 1, à la bordure de sable, chargée de besans d'or.*

1467, ... Kerlan avoit 40 l. de revenu dans l'évesché de Léon. – Arrière-ban.

Kermagouer. – Seigneur de Kermagouer, portoit, selon M. le baron du Vieuxchastel : *De gueules à 3 molettes d'argent.*

Kermanac'h. – Anciens seigneurs de Tréflec'h, paroisse de ..., évesché de Quimper, dont l'héritière fust mariée, l'an

1527, à Michel du Bot, seigneur de Pouleriguin. – Portoient : *Losangé d'argent et de sable*. – Voy. Keramanac'h.

Kermaunn. – *Henricus Villâmaunn.* – Sceau : *Un léopard ou chien passant de droite à gauche*, dans un accord du vicomte de Léon, fait par Riou de Penros, sénéchal du Duc en Léon.

Kermohon. – *D'or à 3 sangliers passans de sable*, selon M. de Molac.

Aliette, dame de Kermohon, par. de ..., espousa Nuz de Kergournadec'h, fils puisné de Nuz, troisième seigneur de Kergournadec'h et de Marguerite de Coëtmenec'h.

Kermorvan. – Paroisse de Baud, évêché de Vannes.

Les seigneurs de cette maison ont eu le nom de le Brun anciennement. Demoiselle Janne le Brun estoit la fille de ..., et nièce et héritière d'Allain le Brun, sieur de Clécunel ; elle espousa noble gens Jacques de Rimaison, sieur du Frest, Kerviden, etc. – L'an 16.., N... de Rimaison, sieur de Kermorvan, donna la terre de Kermorvan à N... de Langle, lequel de Langle donna audit de Rimaison en eschange la terre de Talven.

Guillaume le Brun, 1423, l'un des escuiers souldoiers de M. le comte de Richemont.

Henry le Brun et Janne d'Arradon, sa femme. – Le sceau dudit Henry estoit : *Un chasteau de 3 tours ou donjons*, par la Cour de Baud.

1548, n. h. Allain le Brun, sieur de Clécunec, tuteur de n. h. Jan le Brun, sieur de Kermorvan.

Kernaou ou **Kerneau.** – Evêché de Léon.

Yvon, entre les nobles de Quilbignon, év. de Léon, dans la réformation de 1443 : *Escartelé, aux 1^{er} et 4^e : argent au croissant de gueules, aux 2^e et 3^e : azur fretté de gueules*.

Kernatoux. – Auffray Kernatoux, s^r du Prédic, par. de Plougouvelin, év. de Léon, monstre de l'an 1534. – M. de Molac luy donne : *D'argent à 3 tours sommées de gueules*.

Kernatoux. – *D'or à 2 fasces ondées d'azur, surmontées d'une estoile à 6 raies de gueules.*

Kernazel. – Maison noble, paroisse de ..., proche Saint-Fiacre, évesché de Vannes.

On voit dans la chapelle de Saint-Fiacre, un escusson *d'azur semé de billettes d'or*. Il y a apparence que ce sont les armes des anciens seigneurs de Kernazel, de laquelle (terre) des seigneurs portant le nom de Lentivy, estant devenus possesseurs, on voit que le second escusson est de leurs armes, qui estoient : *De gueules à une espée d'argent, fichée et posée en pal* ; lesquels seigneurs du nom de Lentivy, aiant longtemps possédé ladite terre de Kernazel, ils en ont apparemment pris les armes : *D'azur semé de billettes*, et mis en franc-quartier leurs armes : *De gueules à une espée d'argent, fichée et posée en pal*, car on voit dans une vitre cõtière de la même chapelle, un escusson *d'azur semé de billettes d'or, au franc-quartier de gueules à une espée d'argent, fichée et posée en pal*.

Kernezne. – *D'azur à 3 coquilles d'argent, 2 en chef, 1 en pointe.*

Gestin de Kernezne dans un contrat de mariage de Hervé de Penancoat, 1388.

Jan de Kernezne, grand escuier du duc de Bourgogne, enterré à Paris, en l'église Saint-Yves, l'an 1416, aiant les 3 *coquilles* sur sa tombe.

Informez-vous. – Ce sont des coquilles qu'ils portent présentement, mais comment ? – Je crois, *d'azur à 3 coquilles d'or, 2. 1.*

Kerodern. – Paroisse de Plouguerneau, évesché de Léon.
D'argent à 2 fasces de sable, au canton de gueules, chargé d'une quintefeuille d'argent.

Keroualle. – Sgr de Gorré, Ploué ; portoit : *De sable à la fasce d'or, accomp. de 3 coquilles de même, 2. 1.*

Kerouannac. – *Correction à G. le B. : Sanglier, au lieu de levrier, pour les armes selon M. de Molac.*

Keroullé. – *Addition à G. le B. : Il y a un tombeau, à Saint-Yves de Paris, d'un Keroullé, chanoine, qui portoit : Un losangé chargé en chef d'un griffon passant.*

Kerouzeré. – *Correction à G. le B. : M. de Molac met : De gueules au lion d'argent, armé et lampassé d'azur.*

Kersaudy. – Seigneurs de Kersaudy, paroisse de Plouinec, év. de Quimper : *D'or au léopard d'argent, selon M. le baron du Vieuxchastel, et selon la généalogie de Ménéhouarn, portoit : D'azur au lion morné d'argent.*

Keruhélic. – Maison noble, paroisse de Baud, évêché de Vannes, relevant de Baud.

1480, Guillaume Keruhélic. – Sceau dudit Keruhélic : *(D'hermines à la fasce de...).*

1486, ... Keruhélic, passé à un acte de la Cour de Baud.

L

Lalain. – Un Jacob Lalain, escuier, l'an 1371 : *Fascé.*

Lambilly. – *Addition à G. le B.* : 1412, Guill. de Lambilly. – Son sceau référé estre à un aveu.

1454 (ou 1484), P. de Lambilly, passe par la Cour de Ploërmel. *Vidi.*

1484, Jean de Lambilly, archer, est dans la déclaration du duc, parmi ceux qui avoient pris Nantes.

Lamoureux. – *Addition à G. le B.* : M. le baron du Vieuxchastel donne pour armes à Lamoureux : *D'argent à une croix dentelée de gueules, à la cotice d'azur sur le tout.* – Etoient seigneurs de Botpléven, paroisse de Cléguérec, évesché de Vannes, sous le duché de Rohan.

1391, Mathieu Amoureux, escuier, dans l'enquête faite à Rennes pour les droits du Duc.

1392, Jamet Lamoureux signe les actes d'hommage du comte de Penthièvre.

1425, Jamet Lamoureux, trésorier d'Arthur, fils de M. le duc de Bretagne.

Lande (Ia). – 1391, Jeanne de la Lande receut de Jan de Magne (.), trésorier de la Duchesse, pour ses gages de demy an, 30 l. tesmoin le signet de Michelle des Tousches. – *Scellé d'une teste de femme.*

Lande (Ia). – Seigneur de Guignen. *Addition à G. le B.* :

1394, Guillaume de la Lande estoit mary de Béatrix de Craon. *Vu.*

1417, Tristan de la Lande, grand m^e d'hostel du Duc. *Vidi*.

1417, Tristan de la Lande, chambellan du Duc, receut neuf vingt livres monnoies, pour 8 mois de gages. – Sceau dudit Tristan : (3 escussons, 2. 1.)

J'ay veu dans un ancien armorial que les de la Lande, seigneurs de la Gresillonaye, paroisse de Guichen, évesché de Saint-Malo, portoient pour armes : *Vairé d'argent et d'azur, à la bande componnée d'argent et de gueules, brochant le tout.*

Lande (Ia). – Jehan de la Lande. – Sceau : 3 *croissans*, 2. 1. – Serment de fidélité.

Lande (Ia). – Seigneurs de Kerdavy, paroisse de Langon : *D'azur à 3 bandes d'argent*, 2. 1.

Lannion. – *Addition à G. le B.* : Il y a dans le lit de drap d'or de M. de Lannion un homme tenant un bouclier pareil : *Coupé au 1 : d'argent à 3 cors de chasse de gueules, au 2 : de gueules à 3 haches d'argent*, et le verset suivant dans la courte pointe : *Salva nos, Domine, vigilantes, custodi nos dormientes.*

Lannoster. – *Correction à G. le B.* : *D'argent à 3 chevrons d'azur.* En Plabennec, évesché de Léon.

Lannuzouarn – *Addition à G. le B.* : M. le B. du Vieuxchastel met : *D'argent à un escu de gueules, accompagné de 6 annelets d'azur.*

Largouët – *Addition à G. le B.* : *De gueules semé de besans d'or*, suivant l'Inventaire de la maison de Rieux.

Larlan – *Addition à G. le B.* : La tige de cette maison est dans la paroisse de Noyal, duché de Rohan, évesché de Vannes. Ont été seigneurs de plusieurs terres dans ledit duché, et particulièrement de Kerbourc'his, paroisse de Noyal, dont est sorti la branche, par un seigneur portant le nom de Larlan, qui espousa l'héritière de Kercadio, paroisse

d'Erdeven, proche Auray, dont sont sortis MM de Larlan-Penhair et de Lannitré, qui portoient : *D'argent à une croix de sable, chargée de macles d'argent*, ou : *D'argent à 9 macles de sables posées en croix*.

Les seigneurs de Kercadio et de Lannitré ont, en l'an 1587, pris des lettres du Roy, pour ajouter au nom de Larlan celui de Kercadio.

Lart (le). – Guill. le Lart, sgr de Kernesle, aïant espousé Olive Dolo, propriétaire du Rotz, ses enfants prirent les armes des Dolo qui estoient : *De gueules à 10 billettes d'argent*, et chargèrent l'escusson d'un franc-quartier de ... ; à l'aigle de ..., laquelle aigle estoit apparemment les armes des Lart. – L'an 1669, ils n'ont pris que les billettes.

Latimier ou **Latimer.** – 1365, samedi après le jour Saint-Michel, M. Robert de Latimer, chevalier, fust enterré à Prières, et sur son tombeau ses armes sont : *Une croix ancrée*.

1365, M. Guillaume, sire de Latimier, l'un des ambassadeurs, avec M. de Clisson, pour demander au Roy la ratification de la paix, de la part du duc Jan.

1365, le sceau de M. Guil., sire de Latimer, sgr de Vay : *Une croix ancrée*.

1380, il semble que le sire de Latimier fust Anglois, car le Duc, ordonnant une obligation à M. Thomas Bouquinguehen (sic), connestable d'Angleterre, aux sires de Latimier et de Pen..., et autres Anglois, il semble par là que le Duc le nomme comme Anglois.

Lentivy. – Ont pris pour armes : *De gueules à une espée d'argent posée en pal*.

J'ay veu leurs armes ... vitres : *D'azur à 10 billettes d'or, 4. 3. 2. 1, ... de gueules, chargé d'une espée d'argent en pal, la pointe en bas*, lesquelles billettes, lesdits seigneurs avoient prises ac... branche de la maison de Baud ; mais cette alliance ... Ils ont retenus seulement leurs anciennes armes qui estoient ...

Lermine – Anciens seigneurs de Coeslan ; suivant M. le baron du Vieuxchastel : *D'argent à 10 billettes de sable, 4. 3. 2. 1.*

Il y avoit un Guillaume Lermine en 1371, et, l'an 1437, Guillaume Lermine eut X escus par ordonnance du Duc.

1454, Raoul Lermine avoit procès contre Lorans Gautron.

Lescouët. – *Addition à G. le B. :* La branche aînée, Lescouët, seigneurs de la Mauglaie, fondit dans ...

1263, Adélise, fille Eudon, fils de Lescoët, chevalier, et Jan de Monteville, son mary, donna ce qu'elle avoit à Rumblock, à l'abbaye de Bonrepos. – *Mémoires de M. de Molac.*

Lesmo. – Maison noble, paroisse d'Augan, évesché de Saint-Malo, relève de Ploërmel, de laquelle Anne de Lesmo, héritière, est rapportée dans la réformation de 1443. Elle estoit mariée à ... Elle portoit : *De sable à 3 mains dextre d'argent.*

Guy Chausson, issu d'une maison du Poitou, prist le nom et les armes de Lesmo, et sa postérité.

Appartient, l'an 1691, à escuier François Le Douarain, escuier, acquise par François, son père, de René de Kermeno, sgr du Garo.

Lesnérac. – Par. de ..., évesché de Nantes : *De gueules à trois aigrettes d'or.*

1384, le Duc afféagea à Robert et Agnès de Lesnérac, sa femme, une isle nommée l'Isle de Saint-Martin, près Saint Martin de Savenay, pour une paire d'esperons d'or.

1387, Pierre de Lesnérac, connestable de Nantes. *Vidi.* – Son sceau : *Un espèce de buste de dragon aisé.*

1395, Guil. de Lesnérac céda au Duc tous les biens meubles et acquêts, qui luy estoient venus de la succession de Typhaine de Kermadiou, sa sœur de mère, autrefois mariée avec Adrien Moësan.

1457, Messire Charles de Lesnérac eust une sauvegarde du Duc.

Lespinay. – Seigneur de Briord : *De sinople à 3 buissons d'épines arrachés.*

Noble homme Jan de Lespinay, sieur du Chaffault, la Noë, ... général du duché de Bretagne, enterré à Saint-Yves de Paris, l'an 1518, memes armes.

Lesquen. – Seigneurs de la Villemeust près le Guildo : *De sable à 3 jartres (sic) qui sont une espèce de cigoigne d'argent, membrées, becquées et huppées de gueules, 2. 1.*

M. le baron du Vieuxchastel met qu'autrefois ils portoient : *D'or à un palmier de sinople.*

M. le baron du Vieuxchastel disoit qu'il y avoit 3 maisons du nom de Lesquen, l'une dans l'évesché de Léon, paroisse de Plouguin qui se disoit la tige des autres, l'autre près Pontecroix, évesché de Quimper, l'autre ne la paroisse de Pluduno, évesché de Saint-Brieuc, issue de celle de l'évesché de Quimper, qui porte le nom de Rousseau, depuis plus de 200 ans.

1443, Thomas Lesquen fust envoyé en Angleterre par le duc François, vers son beau-frère, *Vidi.*

Lesquen. – *D'or à la palme d'azur.*

Lesquen. – Seigneur de Quervilly : Fascé de vair et de gueules, ou, Vairé ... – Il faut éclaircir cecy.

Lezanet (Lezonnet). – Paroisse de Loïat, évesché de Saint-Malo.

1388, Eon de Lezenet mist son sceau par la Court de Ploërmel. *Vidi.* – 3 *coquilles*, seulement.

1398, Pierre de Lezenet rendit aveu à Loïat des terres y nommées tenues dans le vicomté de Loïat. – Son sceau presque tout rompu.

Vidi un aveu de l'an 1426, tendu par Guillaume de Lezanet, à noble et puissant Jehan d'Acigné, seigneur de Fontenay, vicomte de Loïat. – Ledit Lezonnet avoir pour sceau : *Un chevron chargé en haut de la pointe d'un croissant, et, sur les montants, de 2 hermines, accompagné de 3 coquilles, 2 en chef, 1 en pointe.*

1440, Jehan de Lezenet, escuier d'escurie du Duc. *Vidi.*

1468, Guil. de Lezenet, estoit de la maison de la duchesse Ysabeau.

1498, n. escuier Guil. de Lezonet, sieur de Quallo, avoit du bien sous Loïat.

Lezervaut. – Paroisse de Plougrescant, évesché de Tréguier : *D'azur au léopard de sable.*

Janne de Lezervaut, dam dudit lieu, espousa messire Jan de Keralliou, chevalier, sgr dudit lieu, jusqu'à Marguerite de Keralliou, sœur, héritière de Guil., dame de Lezervaut, qui espousa Jan de Sclisson, sgr de Penanstang.

Lezourny. – Maison noble, par. de ..., év. de ..., dont l'héritière fust mariée à Guillaume, sgr du Chastel, sur la fin du siècle 1300, portoit : *De gueules au chef d'hermines.*

Lindreuc. – Maison noble, paroisse de Noyal, évesché de Vannes, sous le duché de Rohan.

Il y a eu des gens du nom de Lindreuc, et mesme quelques gens, qui par leurs services ont esté, de leur vivant, chevaliers.

Dans le siècle 1430, Eon de Lindreuc avoit pour armes : *D'argent à 7 macles de gueules, 3. 3. 1, et un anelet de gueules en chef.*

1260, Alix, fille de Guillaume de Lindreuc, porta la terre de Lindreuc, par mariage, Geffroy de Guennanec lequel l'aïant transportée à Allain, vicomte de Rohan, ledit vicomte la transporta, en 1264, à Eon de Quénécan, chevalier.

1444, Jean de Lindrec, escuier d'escurie du Duc, avoit pris, pour le Duc, une hacquenée noire, de Jean Rolland, son conseiller et auditeur de ses Comptes.

Linières. – Maison noble, paroisse de Saint-Hilaire, évesché de Rennes, sous la baronnie de Fougères.

Il y avoit des gentilshommes de ce nom, qui en possédoient la terre et portoient : *De sable à un trèfle d'or de 6 pièces.*

L'héritière de ce nom et de cette maison espousa, dans le commencement du siècle de 1500, Georges d'Oranges.

Loïat. – N... de Loïat, dame héritière de cette maison, fust mariée à ..., portoit selon Tertre-Gault : *D'argent à 3 aigles de sable.* – Et fust possédée par les seig^{rs} de Fontenay, jusques à Thomas de Fontenay, lequel, de son mariage avec Janne de Rostrenen, n'eust que des filles, dont l'aisnée, nommée Janne de Fontenay, espousant Jan 4^e, sgr d'Assigné, jusqu'à Jan 7^e, lieutenant-général pour le Roy en Bretagne, qui vendit ladite terre à Guillaume du Quéleneuc, s^r de la Villehubant. Demoiselle Françoise du Quéleneuc, sa fille porta ladite terre, par mariage, à escuier Bertrand Picaud, s^r du Beson ; elle mourut au mois d'aoust 1574.

La maison de Loïat fust rebastie par Béatrix de Rostrenen, femme de Jean V^e d'Assigné ; on dit qu'elle fust nommée *Pendonnet*, parce-qu'elle fust bastie une année de cherté, et qu'au lien d'argent, on donnait du pain aux ouvriers.

1326, dame Sebille, dame de Loïat, fille de ..., et de ..., au nom et comme curateresse et garde de Jehan, fils aîné, principal heir de feu M. Robert le Vicomte, jadis chevalier, et de Jehanne, sœur dudit chevalier, exécutant la promesse faite à ladite Jehanne de 60 l. de rente, en la mariant avec Payen de Fontenay, fils esné, principal heir de noble homme mons. Thomas de Fontenay, chevalier, fors et excepté les héritages dans les paroisses de Reguiny, Loïat et de Ploërmel, dont assiepte seroit faite par trois bons gentilshommes, que Alain de Tinténiac et Robert de Beaumanoir voudront eslire. Passé par la court de Ploërmel, auquel est le sceau de ladite Sebille, dame de Loïat : *(Parti au 1 : 6 billetes (?) dont 2 en chef et les 4 autres disposés en croix, au 2 : 5 espèces de rayons partant de senestre, une fleur de lys à la pointe de l'escu).* *Vidi.*

On remarque par l'acte que ladite dame Sebille avoit pour successeurs lesdits Jehan et Jehanne le Vicomte, et qu'elle n'estoit pas leur mère.

1613, par un procès verbale des vitres de l'esglise de Loïat, dans la grande y estoit un escusson *my partis : d'argent à 6 cottessers (sic) ou follets de gueules* (je ne scay ce qu'il veut dire)¹⁸, *au 2^e : de sable à 2 aigles d'argent.* – Au bas de

¹⁸ Probablement pour : *cotices ou filets*, ce qui rapproche des armes de Fontenay.

ladite esglise, mesme chose, et, au-dessous, une femme priante, aiant dessus ses jupes pareilles armes.

Lothodé. – Anciens seigneurs de Cheville, paroisse de Moigné, évesché de Rennes, portoient : *Coupé de sable et d'argent, au léopard d'argent en chef, et au chien passant en pointe*, suivant les armes qui sont dans le cimetièrre de Moigné.

1366, Guillaume Lothodé donna son avis qu'il avoit 4 enfans à la terre de Briacé, 1 fils et 3 filles, et, le fils estant décédé, restèrent les 3 filles. – *Registres de la Chambre.*

L'an 1415, sceau de Nicolas Lothodé, sgr de Ch..., est *un baston en bande.*

1457, Jehan Lothodé, capitaine des francs archers de l'évesché de Nantes, non compris de que le Duc a baillé à Guil. de Trécesson.

Loyon. – Paroisse de Plœren, évesché de Vannes : *De gueules au griffon rampant d'argent.*

Il y a un tombeau des Loion au Bondon. – Voy. S'ils avoient ces armes.

1468, Ysabeau de Loyon, demoiselle de la duchesse Ysabeau.

1479, Jehan, sgr de Loyon, dans une monstre.

1504, Guillaume de Loyon, escuier d'escurie du Duc.

M

Maceot. – *D'azur au vase d'or...*

Janne Maceot, dame du Laz, de la paroisse de Carnac, porta ladite terre du Laz, par mariage à Jean de Vitré.

Madio ou **Madiou.** – Il y avoit des gentilshommes de ce nom à Querdréan des Bois, paroisse de Naizin, qui portoient pour armes : D'azur à 4 macles d'or, 2. 2.

La maison Madio entra dans celle de Cléguéneq par une Alice Madio, sœur et héritière de Marion, fille héritière de Guillaume, sgr de Kerdréan des Bois, et d'Olive Josses, tellement que depuis les Cléguéneq chargèrent leurs armes *d'un canton d'azur à 4 macles d'or, 2. 2.*

1365, Le Scel de Jégou Madiou, de la vicomté de Rohan ;
– on peut le voir, estant demy-rompu.

Mahé. – Pierre, sieur de Coutance, paroisse de Moigné, évesché de Rennes, annobli par la Duchesse, le 23 avril 1489.

Jeanne Mahé, fille de ..., espousa Jehan le Breton, auquel noble homme Guillaume Mahé, sieur de Coutance, et Anne Loyauté, sa femme, donnèrent la terre de Coutance, le 17^e janvier 1515.

Maignan (le). – *D'azur à une fasce d'or, accompagnée de 3 molettes d'argent, 2 en chef, 1 en pointe.*

Maillard. – Sgr de Fromenteau, paroisse de Valez, (Vallet) évesché de Nantes, dès l'an 1250. – On luy donne pour armes : *D'azur à 3 losanges d'or.*

Maillart. – sieur de la Maillardière, paroisse de ..., évêché de Nantes : *Losangé...*

1347, Vincent Maillart, sieur de la Maillardière, obtint de Janne, duchesse de Bretagne, des bois dans la forest de Touffou, pour...

Marche (Ia). – Evesché de Rennes : *De sable à 2 espées d'argent en sautoir, les pointes en bas.*

Marche (Ia). – Guillaume de la Marche, chevalier (je croy près Montfort). – Sceau : *Un dextrochère tenant une fleur de lys, et aiant un manipule.* – Voyez les tombeaux de l'abbaye de Montfort, 1306.

Marec'h. – *Addition à G. le B.* : Anciens seigneurs de Kerinas, puis de Montbarrot, dont (l'héritière de) la branche aînée fust mariée à Samuel de la Chapelle, seigneur de la Rochegiffart ; l'autre branche estoient seigneurs de Kerépol.

1377, Geoffroy Marrec, évêché de Cornouaille, changea le droit de bail, par luy prétendu, en rachapt, sur les terres de Hervé de Névet, qui estoit lors sous la tutelle de Jehan de Névet.

1498, Allain Marrec, sénéchal de Rennes, présent au contrat de mariage de la duchesse Anne, l'un des arbitres entre ladite duchesse et le vicomte de Rohan. – Son sceau : *(9 croisettes, 4. 3. 2, séparés par des filets).*

Mareil. – 1395, Georges de Mareil, fils et hoir principal de Jehanne de Châteaulétard, contre Guillaume Boczant, appelant de jugement de Nantes au Parlement général tenu à Nantes.

1407, Georges de Mareil donna aveu à Madame Jehanne, duchesse douairière de Bretagne, pour sa terre de Teillay, en la paroisse de Saint-Herblon. – Son sceau : *Un échiqueté* ; pour ornement : un casque ; pour cymier : un vol ; pour supports : 2 anges.

1435, Guillaume, seigneur de Mareil. – Sceau : *Echiqueté*, mais il y à des *besans dans l'alternative de l'échiqueté.*

Marié (le). – *Vidi* le sceau de Pierre le Marié, dans un acte passé par la Cour de Rennes, l'an 1391, qui estoit : *Un chevron accomp. de 3 molettes.*

Martigné-Ferchaud. – *Escartelé aux 1^{er} et 4^e : de gueules à 5 fleurs de lys d'argent en sautoir, aux 2^e et 3^e : d'azur au lion d'or.* – Voyez du Pas qui donne d'autres armes.

Etc.

Martin. – 1401, Guillaume Martin tenoit plusieurs homes et rentes, sous la seigneurie d'Apigné, à rachapt. – Son sceau : *(Deux sortes de bâtons en sautoir, au canton chargé de 5 besants, et à l'orle chargée également de besants).*

Martinière (la). – *D'azur à une bande d'argent, chargée d'un lion de gueules, accomp. de 2 fleurs de lys de mesme, une en haut de la bande, l'autre en bas.*

1403, Jean de la Martinière, sgr de Launay : *Vairé de..., au canton chargé de...*

1406, Yvon de la Martinière, seigneur de Launay : *mesme sceau, fors que tout est semé, et qu'il y a un lionceau sur le tout, mouvant (?) de l'escu à droite.*

1408, Jehan de la Martignière, sieur de la Martignière. – Sceau : *Une bande chargée d'un lion et de 2 fleurs de lys, une en haut de la bande et l'autre en bas.*

Massuel. – Seigneurs de la Massüe, paroisse de Bréal : *De gueules à 3 marmites d'or.*

Informez-vous des armes, car on dit que les Massüel portent : *Gironné d'hermines et de gueules.*

1451, Guillaume Massüel appelant contre Raoul de Melesse, fils de feu Phelippot. – Extrait du Parlement du Duc.

Maupetit. – *D'azur à 3 tours d'or, à la porte de gueules.*

1390, Perrot Maupetit. – Sceau : *(6 étoiles, 3. 2. 1, au chef chargé de 4 billettes).*

Mauvoisin. – 1383, M. Guillaume Mauvoisin, commis par le Duc.

Vidi un acte de Guillaume Mauvoisin, greffier au Parlement de Monseigneur le duc de Bretagne, commis en sondit parlement d'avènement tenu à Rennes, en la compagnie de Briand Marion, etc., l'acte du 16^e octobre 1407, scellé de son sceau, qui est : *Un chevron accomp. de 2 crois recroisetées.*

1411, Ollivier Mauvoisin. – Sceau : *3 testes de chèvres coupées*, à un aveu.

1472, 7^e juin, Pierre Mesvezin, escuier, sieur de la Verrière, vendit des rentes à Philippe de Brambéat.

Maydo. – anciens seigneurs de Tréduday, paroisse de Theis, évêché de Vannes, sous le regaire de l'évesque : *Escartelé aux 1^{er} et 4^e : au chef d'argent et de gueules, aux 2^e et 3^e : de gueules à 5 besans d'or en sautoir.*

Alain Maydo et Orgueilleuse, sa femme, donnèrent une partie de l'emplacement de l'abbaye de Meilleray, au diocèse de Nantes, l'an 1130, fondée l'an 1147. – J'ay veu des actes prouvant (?) (que) les Maydo, seigneurs de Tréduday, estoient originaires du diocèse de Nantes.

1431, Henri Maydo, trésorier de M. le comte.

1446, Ollivier Maydo, trésorier du Duc.

Mébernard. – Par. de Parigny, sous Fougères.

Jeanne de Mébernard, mariée à Raoul de la Berbe. – Voy. du Paz.

1369, autre Janne de Mébernard espousa M^{re} Pierre Gaullay, sgr du Boisguy. – Portoit : *Fascé d'or et de sinople, de 6 pièces.*

Méléart. - Sieur du Boisrouault. – Informez-vous.

D'argent à un croissant de gueules, selon le sieur Gault.

Melesse. – sieur du Plessis-Melesse, évêché de Rennes : *D'hermines à 3 channes de gueules.*

1294, Raoul de Melesse. – *Mémoires de M. de Molac.*

D'Argentré nomme un Robert de Melesse, escuier, l'an 1379. – L'an 1382, ledit Robert estoit receveur du temporel de l'évesché de Dol.

1451, Raoul de Melesse, fils de feu Phelipot, avoit procès contre Guillaume Massüel.

Mellet. – La Tousche-Milon, paroisse de Parcé, évesché de Rennes, dont les seigneurs ont posté anciennement le nom de Mellet. Un armorial ancien leur donne : *D'argent au senestrochère vestu de gueules, ganté d'argent, soustenant un espervier au naturel.*

Menier. – Robin Menier mist son scel à un acte passé par la Cour de Marguerite de Rohan, dame de Quintin, lequel sceau est : *Un arbre accomp. au costé senestre du pied, de quelqu'animal rampant, ou broutant les feuillages ou branches de l'arbre. Vidi.*

Mesle. – Maison noble, dont l'héritière s'est mariée avec un cadet du Chastel. – Selon M. le baron du Veieuxchastel : *De gueules à 3 mains d'hermines.*

Mimbier. – *D'azur à 3 espées d'or mises en bande.* – Voyez la Généalogie de la Moussaye.

Moigné. – 1383, Alain de Moigné, receveur général du Duc, se fist rendre compte de la recepte du regaire de l'évesché de Rennes, vacant par la mort de Raoul de Tréal.

Ces armes sont en la vitre du chœur de l'esglise de Moigné, pour la mestrairie et de Moigné : *(3 chevrons endentés et écimés, ou plutôt terminés en pointe par une sorte de billette).*

Molant. – Maison noble, paroisse de Bréal, évesché de St-Malo.

J'ay veu dans un vieil armorial : *D'argent au fretté de 6 pièces de sable*, et qu'il y avoit des seigneurs du nom du Molant.

Marguerite Levesque, fille de M^{re} Guillaume Levesque, et de Janne de Montfort, seigneur et dame du Molant, porta la terre du Molant, par mariage, à noble escuier Ollivier d'Ust, seigneur d'Ust. Françoise d'Ust, seconde fille d'escuier Jan

d'Ust, seigneur d'Ust et du Molant, et de Marguerite l'Enfant, aiant espousé Vincent, seigneur du Boberil, Jacques du Boberil, leur fils aîné, hérita de la terre du Molant, par le décès de Janne d'Ust, sa tante morte sans enfans.

Monnier. – Il y a eu des gentilshommes de ce nom, seigneurs de Guennanec, paroisse de Plumelin, relevant de Baud. – Portoient : *D'argent à 3 testes de sanglier de sable.*

Montbourcher. – 1259, Juliana, relictæ Guil. de Montbourcher, militis, filia Willelmi Spinae, com assensu Gaufridi de Montbourcher, filii sui, dedit abbatiae Velerisvillae.

Le sceau dudit Geoffroy de Montbourcher : *Une channe seule.*

Etc.

Montigny. – *Addition à G. le B.* : Les armes de Montigny, selon M. du Vieuxchastel, sont : *De gueules à 3 estrilles d'or, à la bande de sable, chargée de 8 besans d'or.*

Morand. – Les Morand sont originaires de Caen, en Normandie ; ils furent avancés par le crédit du chancelier Nicolas Bruslard, dont ils estoient parens, etc.

Ils portèrent, avant leur grande élévation, 3 *cormorans*, pour armes, mais depuis que les Sillery vinrent en faveur, ils changèrent, et prirent 3 *cygnes*, ce qui donna lieu à ce vers :

*Jam subito cygnus, qui modo corvus erat*¹⁹

Morandais. – Maison, paroisse du Boisgervilly, évesché de Saint-Malo, sous Montauban. – Portoient : *De gueules à 3 fascés d'argent.*

Moréac. – Seigneurie, par. de Moréac, év. de Vannes, sous le duché de Rohan.

Alain de Moréac confirma, l'an 1230, la donation de H. son père, et Marguerite, femme dudit Alain, de 12 sous de rente sur le moulin de Bracefoulon, à l'abbaye de Bonrepos. – *Tiltre*

¹⁹ Cet article est d'une écriture différente, et paraît plus moderne que le reste du manuscrit.

de *Bonrepos*. – M. de Molac marque sur cet article : *La croix vivrée*.

1269, Gilbert et Thébaut de Moréac, enfans d'Alain, confirmation.

Thébaut, sieur de Moréac, donna du froment à ladite abbaye, en Malguenac, en 1304. – Son sceau estoit : *Une croix guivrée*.

1301, Thibaut de Moréac. – Son sceau : *une croix ancrée et guivrée*. – Tiltre de *Bonrepos*.

Etc.

Morinai. – Maison et nom noble, paroisse d'Iffendic, relevant de Montfort.

On voit dans le jambage d'une voulte de l'église de ladite paroisse, en la nef, un escusson en bosse chargé de *10 mures*, 4. 3. 2. 1, et un banc armorié de mesme. – On m'a dit que le blason estoit : *D'argent à 10 mures de sinople*.

On voit un tombeau dans le cloistre de l'abbaye de Saint-Melaine, à Rennes, sous lequel P. de la Morinai, religieux, fust enterré, l'an 1383, et ces armes : *6 mures*, 3. 2. 1, et, dans le sacraire du grand autel de l'esglise, un tombeau de P. de la Morinai, abbé, sous lequel il fust enterré, l'an 1422.

Moro. – Robert Moro, seigneur de la Villebourgaut, beau-frère de M. de Bréhand, conseiller en la Chambre de la Réformation, faisant pour Gilles, son fils unique, etc.

Escartelé aux 1^{er} et 4^e : d'or au lion de sable, aux 2^e et 3^e : de gueules au croissant d'or.

Petite noblesse, M. de Couëtion met : « Escuier fort mince²⁰. »

Motte (la). – Roland de la Motte, chevalier, 1294, dans les osts du Duc. M. de Molac met au-dessous : *Plancoët* ; luy donne pour armes : *De gueules à 3 fasces engreslées d'azur* (sic).

²⁰ On voit que l'auteur avait connaissance de l'Armorial de la Bourdonaye.

Motte (la). – Pierre de la Motte, seigneur de la Rivière, dans un acte passé à Rennes, mist son sceau, 1416 : *(une croix pattée et alaisée, accostée de quelque chose comme un besant)*.

Motte (la). – *Vidi* un sceau d'Yvon de la Motte, par la Court de Rennes, de l'an 1413, qui estoit : *Un chevron accomp. de 6 oyseaux qui avoient le bec et les pieds un peu longs.*

Motte (la). – Maison noble, paroisse de Mur, proche la trève de Saint-Conec.

On voit, dans la vitre de Saint-Conec, 2 vieux escussons, tous deux semblables, scavoir : *D'argent à un houx de sinople.*

Motte (la). – *Addition à G. le B.* (art. de la Motte du Rheu) : 1407, Pierre de la Motte, seigneur de la Motte du Rheu. – Sceau : *Les 2 fascés de vair*, à un acte passé par la Court de Montf...

Motte (la). – 1438, Ollivier de la Motte, rendit aveu de la Villemaingant. – Son sceau : *3 croissans ou vaires ou besans, chargés de quelque choses comme hermines.*

Mur (de). – *D'azur à une croix engreslée d'or, au canton dextre ; de gueules chargé de 4 macles d'or, 2. 2.*

Selon M. le baron du Vieuxchastel : *De gueules à 4 macles d'or*, et donne la *croix* aux anciens seigneurs du Poul.

1379, Jehan du Mur, prête serment de fidélité.

Vidi un sceau de l'an 1404, auquel Olivier du Mur mist son sceau (*sic*), qui est : *Une croix engreslée, au canton senestre chargé de 4 macles.* L'acte par la Court de Corlé.

1426, Olivier du Mur avoit pour sceau : *Ut supra*, dans un acte de la Court de Rostrenen.

1437, Jehan du Mur deschargé de la capitainerie de Guingamp.

N

Nicolas. – 1493, Ollivier Nicolas avoit pour sceau : *Un arbre comme un pin. Vidi.*

Noir (le). – *Addition à G. le B.* : L'an 1101, Even, chevalier, fils de Maen le Noir, du païs de Moncontour, paroisse de Plémy, aiant esté blessé à mort dans un tournoy, donna à Gervais, abbé de Saint-Melaine, le village de ... demie, e les deux tiers du moulin, avec le consentement de Geffroy ..., comte, présent. – *Mémoires de M. de Molac.*

1388, Pierre le Noir avoit des héritages dans la paroisse de Plégaspar.

Normant (le). – *Vidi* un acte de 1419 (1403 en surcharge), et que Pierre le Normant, sieur de la Glestière, près Rennes, avoit un sceau qui estoit : *Un escu semé de rats, souris, glets ou autres animaux semblables, au franc quartier chargé de 6 losanges, 3. 3.*

O

Oaeson. – 1409, Guillaume Oaeson tenoit des terres noblement sous la seigneurie d'Apigné. Scellé du sceau de Jean Houée : (*une tête d'oiseau*).

Ollier (d'). – Il y avoit des gens du nom d'Ollier, seigneurs de Brillat, dans les années 1330 à 1370, sgrs de Brillat et de la Caillière, l'an 1428.

Je ne scay pas au vray les armes d'Ollier : j'ay veu des Mémoires de sieur du Tertre-Gault qui disent qu'il portoit : *D'argent à 3 molettes de sable à 6 pointes, 2 en chef, 1 en pointe.* – Un Guillaume Dollier aiant espousé Roberde de Denée, héritière de la Haye d'Erbrée, il en prit les armes, tellement que les *molettes* estoient peut-être les armes des Denée ou d'Erbrée.

Orange (d'). – J'ay veu une fondation de l'abbaye de Rillé, près Fougères, de l'an 1163, dans laquelle est rapporté présent un Radulphe d'Orange.

1219, *Willelmus de Orangiâ* donna à l'abbaye de Saint-Sulpice.

1387, *Petrus* d'Orange, un des secrétaires du Duc.

J'ay veu que Georges d'Orange et Perronnelle de Linières, près Fougères, avoient pour fille Guionne d'Orange, l'an 1602, veuve de messire Eustache du Bellay, baron de Conquest et de la Feillée.

L'Armorial de Bayeux marque un M. Guillaume d'Orange parmy les bacheliers bretons, et luy donne pour armes : *Party d'argent et de gueules, à un croissant de l'un en l'autre.*

Orgères. – Maison, paroisse d'Orgères, évêché de Rennes : *D'azur à 3 gerbes liées d'or.*

13., N... Moraud estoit sgr d'Orgères.

P

Paen. – Autrefois seigneurs du Guern, paroisse de Meucon, évêché de Vannes, portoient : *D'argent à 3 besans de gueules.*

Payen. – 1460, le Duc établit son amé et féal escuier Jan Payen, pour clerc de l'artillerie de Bretagne, du consentement d'Ollivier de Quélen.

Il y a dans les recherches de Montifaut des nobles de Normandie, un Payen noble, aux descendants duquel on donne pour armes : *D'argent à 3 tourteaux de sable.*

Pan (du). – Seigneurs de Pontréant, près Rennes de la Haye-du-Péan : *Party argent et gueules, à 2 lions passans de l'un en l'autre.*

1395, Jeanne de la Cour, dame du Pan, et Raoul du Pan, son fils. – Parlement général tenu à Rennes.

1423, Guillaume du Pan et Pierre du Pan, escuiers souldoiers de M. le comte de Richemont, avoient chacun 16 moutonnetz d'or par mois.

1426, Pierre du Pan eust 60 escus d'or du Duc, pour aider à payer sa rançon, aïant esté fait prisonnier par les Anglois.

1457, Pierre du Pan, institué capitaine de la ville et chasteau de Saint-Aubin du Cormier.

1458, Ollivier du Pan et Marie du Pan furent entrepris pour certains cas par eux commis en la personne de Rolland le Voier, et le Duc donna pouvoir de les arrester partout, fors en lieu saint.

Parc (du). – Seigneurs de la Rochejagu. (*Addition à G. le B.*) : Selon M. le baron du Vieuxchastel : *De gueules à 5 billettes d'or.*

Parc (du). – Seigneurs de Locmaria. – (*Addition à G. le B.*) : Jacquemine du Parc, dame et héritière de la Motte-du – Parc, paroisse ... et de Trébrit, fille de messire Charles du Parc, chevalier, et de ..., porta les dites terres, par mariage, à Gilles de Beaumanoir, seigneur du Besso ; elle avoit pour armes *les 3 jumelles*, comme elles se voient en alliances dans la chapelle du Besso.

1400, Allain du Parc, escuier, eust du rachapt escheu par le décès de son père au Duc, des terres scituées dans la juridiction de Jugon. – *Règ. De la Chambre.*

1419, Messire Henry du Parc, du Conseil du duc Jan. *Vidi. Etc.*

Pargaz. – Evesché de Saint-Malo : *D'argent à la bande vivrée, accompagnée de 6 billettes de gueules.*

Selon M. le b. du Vieuxchastel : *D'argent au lion de gueules.*

1388, Geoffroy de Pargaz alla, au nom du Duc, sommer Guillaume le Voier, capitaine du chasteau de Jugon.

1390, Ledit Geffroy donna au Duc un acte de garder les ville et chasteau de Dol.

1392, Ledit Geffroy, escuier, vendit au Duc le maoir et hébergement de Pargaz, dépendances et juridictions, réservant l'usufruit pendant sa vie, et qu'en cas qu'il eust hoirs de corps de mariage, ses enfans auroient ladite terre, sans rembourser au duc 3000 livres d'or, qu'en ce cas, il luy donnoit pour ses bons services.

Parisy (le). – Seigneur de Kerivalan, paroisse de Pluvigné, évesché de Vannes.

Selon M. du Vieuxchastel : *D'azur à une croix greslée d'argent.*

J'ai veu un acte de 1308, par lequel *Henricus, dominus de la Sauldraye*, et *dominus Henricus le Parisy* empruntèrent une somme du chapitre de Vannes.

1370, Messire Henri le Parisy, chevalier, seigneur d'Espinefort et de Kerivalan, et dame Aliette de Molac, sa femme, donnèrent leur hostel et maison, dans la ville d'Hennebont, pour bastir le couvent des Carmes. – Ladite Aliette avoit espousé, en premières nopces, Ollivier, seigneur de la Chapelle, chevalier. – *mémoires de M. de Molac.*

1413, M^e Henri le Parisy, maistre de la Vennerie du Duc, 300 l. par an de gages.

1423, Laurent le Parisy, l'un des escuiers souldoiers de M. le comte de Richemont, avoit dix-huit moutonnetz d'or par mois.

1414, Janne le Parisy, fille de messire Henry le Parisy, chevalier, seigneur d'Espinefort et de Kerivalan, et du second mariage (avec) dame Aliette de Molac, eust, pour provision de partage en la succession de ladite dame Aliette, sa mère, les pièces et terres d'Allineuc, de messire Guion, sire de la Chapelle et de Molac. – Ladite Janne le Parisy espousa ... du Val, dont issu messire Henri du Val, chevalier.

1431, Messires Henry le Parisy et Henry du Val avoient esté fermiers des ports et hâvres de l'évesché de Vannes.

Penanrun. – *D'azur à 3 esc. d'argent, 2, 1.*

Pengréal. – Maison noble, paroisse de Plumieux, évesché de Saint-Brieuc, relevant de la Trinité, au duché de Rohan. – Il y a eu des seigneurs de ce nom.

J'ay veu un vieil escusson, sur une petite porte fort ancienne : *Party au 1 : chargé de roses, au 2 des armes de Bréhan.*

N de Trégaranteuc, cadet de la maison de Trégaranteuc, prit le nom de Pengréal et retint les armes de Trégaranteuc, qui sont : *Pallé argent et azur de 6 pièces*, tellement que sa postérité porta *les pals* jusqu'à N... de Pengréal, héritière, qui espousa...

Penmorvan. – Selon M. le b. du V : *D'azur au lion d'or.*
1395, Jan de Penmorvan, mareschal des salles du Duc.

Pennault. – *Addition à G. le B.,*

Ollivier de Pennault, escuier, et Janne de Noyers, sa femme, confirmèrent les donations, l'an 1302, que Geffroy de Pennault, chevalier, et Geffroy, escuier, avoient donné à l'abbaye de Bonrepos.

1346, Messire Auffray de Pennault, escuier, médiateur pour le prisage du partage donné par M. le vicomte de Rohan, au sgr du Gué de l'Isle.

1384, Plésou de Pennault, *consortem domini Alani de Tivarlan*.

Picaud. – *Addition à G. le B. :*

Le sieur de Quéhéon, mesme nom et mesmes armes.

1261, *Adeliza, domina deThieri, uxor Eudonis Picault, militis, venditioni exposuit et baniri fecit per curiam nobilis viri vicecomitis de Rohan, Gaufrido de Rohan, quicquid juris domi, proprietatis et saesinae habebat in tenamento Scanion et jegoli albi, etc.*

1250, Sceau de Guillaume Picaud, chevalier, alloué de M. le vicomte de Rohan, dans un acte de confirmation à l'abbaye de Bonrepos, par Eudon et Rolland, enfans de Guillaume de Landeten, chevaliers, sur une copie dont le sieur de Quéhéon est saisy.

1269, Eudo Picaud, *miles*, donna à l'abbaye de Bonrepos, X sous à prendre *in villâ Sancti-Goneri*, et engagea tous ses autres biens, dans la paroisse de Saint-Goneri, au diocèse de Vannes, et mist son sceau. – Copie *ut supra*, qui dit le sceau estre rompu.

1399, Eon Picaud, dans un arrest du Parlement de Paris, avec le seigneur de Rohan.

1435, Jehan Picaud de Marfouace fust aîné et principal héritier de deffunt Eon Picaud et de Yvone (?), sa femme, au sujet d'un enfeu dans l'esglise des Carmes de Ploërmel. Copie.

Georgine Picaud, veuve de M. Julien du Creux, 1566.

Pinel. – Les anciens seigneurs de Chaudbeuf, sous la b. de Fougères, portoient le nom de Pinel et pour armes : *Couppé d'or et d'azur, à 3 pommes de pin de l'un dans l'autre, 2 et 1.* – Scachez si c'est party ou couppé.

1321, Denis Pinel et Jehan Pinel vendirent à noble homme M. Henry d'Avaugour, sire du Maine ... en la paroisse de Long...

Plessis. – Dont il y a eu Alix du Plessis, mariée à Jan de Quélen, seigneur de Loquével. – Le Plessis est dans la paroisse de ...

Portoit : *D'argent au chevron de gueules, accomp. de 3 estoiles, 2 en chef, 1 en pointe.*

Plessis-au-Chat. – *Addition à G. le B.* : J'ay veu dans un ancien armorial, que les seigneurs du Plessis-au-Chat avoient nom Ploiguen, escartelèrent *aux 1^{er} et 4^e : de gueules au chat effrayé d'argent ; aux 2^e et 3^e : d'argent à 3 coquilles de gueules.*

Plessis-Bardoul. – J'ay veu un ancien armorial qui donne à cette maison pour armes : *De gueules au sautoir de vair.*

Ploërmel. – Guillaume de Ploërmel, chevalier, présent à une fondation faite, l'an 1207, à l'abbaye de Paimpont, par un seigneur de Merdrignac. M. de Molac remarque qu'il croit aisément que, de Guillaume de Ploërmel, seroient issus les seigneurs de la Chapelle, qui estoit une petite paroisse dépendante de celle de Ploërmel, et que, suivant ce temps-là où les noms commençaient à se fixer, ils auroient pris le nom de la Chapelle, dont ils avoient fait bastir le chasteau.

Voir s'il ne se trouve point d'acte auparavant 1200, où ils auroient pris le nom de la Chapelle.

Plouër. – *Addition à G. le B.* :

Roland de Plouër, chevalier, l'an 1243. – *Mémoires de M. de Molac.*

1248, Marguerite de Largentaye mourut, femme autrefois de Berthelot de Plouër.

Selon M. le baron du Vieuxchastel : *D'azur fretté d'hermines (raturé).*

Il faut scavoit les armes positives, M. de Beuceay-Moussaye m'a dit qu'elles estoient à l'abbaye de Saint-Jacut : *Azur à 1 quinte... d'argent.*

1451, Ollivier de Plouër avoit procès contre Guillaume de Plouër.

1379, M. Rivallon de Plouër. – Son sceau : *6 quintefeilles, 2. 3. 1, l'escusson sans ornement. Serment de fidélité.*

Radulphus de Ploërn, présent à une fondation de 1179, à Saint-Jagu. – tiré des Mémoires de M. de Molac, mais je n'ay peu scavoit quelle est le dernière lettre de Ploërn.

Pofraye. – 1425, Eon Pofraye, sieur d'Ision, paroisse de Toussait, évêché de Rennes, scitué sur la rivière de Vilaines, relevant du fief de Matignon, avoit pour armes, suivant un vieil armorial : *De gueules au lion fascé d'argent et de sable de 9 pièces, couronné, armé et lampassé d'or.*

Pontbriand. – *D'azur au pont de 3 arches d'argent.*

1396, Raoul de Pontbriand, abbé de Saint-Sauveur de Redon, mourut l'an 1427 ; ses armes se voyent ainsy sur son tombeau en l'abbaye. Il fist un acte de fidélité dans ladite année (1396), en présence de nobles et honnestes hommes, Monsour Raoul de Coatquen, Monsour Ollivier de Mauny et Hector de Pontbriand.

1416, le Duc donna lettres à son amé et féal chevalier, Ollivier de Pontbriant, de maistre d'hostel, au lieu et place de Blanchet Bracque, chevalier.

1457, Jehan de Pontbriant, institué capitaine des francs-archers de Dol, Saint-Malo et Saint Brieuc.

1485, escuier Jehan de Pontbriant eust commission du Duc de garder Chasteaubriand.

1491, Simon de Pontbriant, enfant d'honneur de la maison du Roy.

Guyonne de Pontbriand porta la terre de Pontbriant, par mariage à .. du Breil.

A présent comté. – Charles ..., au païs d'Italie.

Pont-L'Abbé. – Les anciens seigneurs portant le nom du Pont, seigneurs de Pont-l'Abbé, avoient pour armes : *D'or au lion de gueules, couronné et lampassé d'azur.*

1236, Hervé, sgr du Pont-l'Abbé, chevalier, traitta avec frère Jacques de Melun, commandeur de l'hôpital de Saint-Jan de Jérusalem de Nantes et de Fougaret, touschant des moulins en mer Fougaret. Ils s'en remirent à l'ordonnance de Pierre de Saint-Germain et de Jan de Noyal, et, en cas de désaccord, à Jehan Gaudin. Ledit acte scellé du sceau dudit Hervé, qui est *un lion.* – *Mémoires de M. de Molac.*

Etc.

Pontpéhan. – J'ay veu dans un ancien armorial : *D'argent à la bande de gueules, chargée de 3 besans d'or.*

Pontrouault. – *D'azur à la croix ancrée d'argent, givrée d'or.* Eonnet, escuier, l'an 1371. – voyez Glesquin, p. 372.

Porte (Ia). – *Addition à G. le B. :* Anne-Marie de la Porte, fille unique de René de la Porte, seigneur d'Artois, conseiller au Parlement, et de dame Marie du Han, a espousé François-Louis de Rousselet, chevalier, seigneur de Châteaurenaud, lieutenant-général de vaisseaux.

Le sieur du Boiscornillet, mesme nom et mesmes armes.

Porte (Ia). – Jehan de la Porte, 1306. – Sceau : *2 clefs adossées, l'anneau en bas, posées en pal.*

Pouences. – Dont l'héritière, dame de Kerneguez, espousa Guillaume le Long. – Portoit : *D'argent à 3 chevrons de sable.*

Pouleriguin. – *d'argent à 3 roses de gueules.*

Maison scituée paroisse de Langonnet, évesché de Quimper, dont l'héritière du nom fust mariée, l'an 1425, dans la maison du Bot.

Preaux. – A Andouillé : *De gueules à 3 testes de boucs de sable.*

Prédic (le). – *Addition à G. le B.* : 1387, F. Ollivier le Prédic, abbé de Saint-Guédas (*sic*) de Rhuis, avoit son sceau : (*Une crosse accostée d'un croissant à dextre et d'une étoile à senestre*).

Près (des). – Nom que je croy originaire d'Anjou ou du Maine.

Des gentilshommes de ce nom ont eu, par alliance de la Chapelle, la terre du Bourg, paroisse de Marcillé, évesché de Rennes. – Portoient : *D'azur à 3 losanges d'or mis en face*.

Prestre (le). – Seigneurs de la Lohière, pour avoir espousé Ysabeau Gicquel, héritière de la Lohière, paroisse de Loutehel, évesché de Saint-Malo, ressort de Ploërmel. – Lesdits le Prestre portoient : *D'or à 4 (5 en surcharge) fusées de sable*.

Il faudroit s'informer des anciennes armes des le Prestre. Portent présentement : *De gueules à 3 escussons d'argent, chargés chacun de 3 hermines de sables, à la borure engreslée d'or*. Ce sont les armes de Coëtlogon, que Jean le Prestre prist en espousant, l'an 1513, Jacqueline de Coëtlogon, fille et héritière de Bertrand de Coëtlogon, sieur du Lezonnet, et de Raouline de Mareil.

1383, Guillaume le Prestre, chevalier, nommé le 4^e, dans un acte fait aux généraux plaids tenus à Rennes. – *Registre de la Chambre*.

1457, Jehan le Prestre avoit esté auparavant alloué de Loïat.

Ont pris lettres du roy, l'an ..., pour ajouter le nom de Lezonnet à celui de Prestre.

Prévost (le). – Seigneurs du Plessis-au-Prévost, dans la paroisse de Gaël, évesché de Saint-Malo, tiroient leur nom du droit qu'ils avoient d'estre provosts féodez de la seigneurie de Gaël, qui estoit membre de la terre de Montfort. – Portoient pour armes : *Bandé d'argent et de sable*.

La branche aînée de cette maison et tombée dans cette d'Appigné, par dame Suzanne le Provost, vicomtesse de

Loïat, qui espousa messire Pierre Botherel, seigneur vicomte d'Appigné, en l'an 16..

Il y a encore des cadets portant le nom de Provost et les mesmes armes.

1323, Pierre Prevost et Louise, sa femme, s'obligèrent de 6 l. vers Olivier de Rohan, escuier.

1337, Ollivier le Prevost, l'un des exécuteurs testamentaires ... Jehan, sire de Derval.

1386, Beatrix Gaupchier, veuve de Perrot le Prevost.

1371, Guillard Provost receut 800 l. à la solde de luy et ses compagnons, soldats du Duc. – Prevost, en latin *prepositus*.

1431, Alain Provost estoit de la maison du Duc, avoit 2 escus par jour, valant 22 sols 6 deniers chaque escu, comme Jehan de Montauban, apparemment pour un voïage, et Pierre Provost qui perdu un cheval à Pouancé, 60 escus.

Q

Quédillac. – *De gueules à 3 fasces d'argent*, suivant M. de Molac, qui marque (que) dans l'église paroissiale de Taden, près Dinan, en la grande vitre, est représentée un homme à genouil, qui a lesdites armes, et est écrit : *Geffroy de Quédillac, fondateur de cette esglise, l'an 1287.*

1344, Messire Allain de Quédillac eust la teste tranchée, suivant l'histoire de le Baud.

1281, Jehan de Quédillac et Jehanne, sa femme, et Olivier de Liniac, chevalier, et Agathe, sa femme, donnèrent à l'abbaye de Prières un moulin et des rentes qui estoient à leurs femmes.

1390, Robin de Quédillac. – Sceau : *Fascé de 8 pièces en tout.*

1399, Robin de Quédillac, capitaine du chasteau et ville de Dol pour le Duc

1458, Guillaume de Quédillac aiant esté tué, Guillaume le Voïer eust ordre de demeurer en arrest en la maison du Vauclerc, à Rennes, jusqu'à la fin du procès.

1458, M^{re} Robert de Quédillac et sa compagne eurent une sauvegarde.

1517, juillet XXVII, nobles homs messire Bertrand de Quédillac, en son vivant seigneur de Taden, décéda ; laissa veuve dame Catherine de Chasteaubriand, sa femme, et eust son héritière principale et noble, damoiselle Catherine de Quédillac, femme de noble escuier Bertrand Ferré, seigneur de la Garaye. Son rachapt payé à Dinan.

Quélen. – Ancienne et très bonne maison scituée en la trève de Quélen ou Locarn, paroisse de Duaust, évesché de

Cornouaille, relève du Roy, sous son domaine de Carhaix. –
Portoit : *Burrelé d'argent et de gueules de 10 pièces.*

Les seigneurs de cette maison ont fondé les Augustins de Carhaix, ils obtinrent lettres de baronnies de la duchesse Anne. – Dame Renée de Quélen a porté cette terre, celle du Vieuxchastel et beaucoup d'autres dans la maison de Lannion.

Il y a plusieurs maisons en Bretagne qui prétendent estre de ladite maison de Quélen, parce qu'ils en portent les armes, scavoir : les maisons de Loquével, etc.

Quélen. – Seigneurs du Broutay, dans le comté de Porhoët : *D'argent à 3 feuilles de houx de sinople, 2. 1.* – Bonne et ancienne maison.

Il y a le Haut et le Bas-Quélen, paroisse de Guégon, évesché de Vannes : le Bas-Quélen est aux seigneurs du Broutay.

1440, Jehan de Quélen, escuier du Duc Jehan. *Vidi.*

1457, Messire Ollivier de Quélen deschargé de la capitainerie de Ploërmel.

1457, Messire Jehan de Quélen deschargé de la capitainerie de l'Isle.

1458, le 8^e avril, messire Ollivier de Quélen institué grand maistre de l'artillerie, et capitaine général des franc-archers de Bretagne...

1455, 2^e décembre, don à messire Ollivier de Quélen et Renaud de Volvire, le droit appartenant au Duc de la moitié d'un navire brisé auprès de Brest.

1400, 7^e janvier, le duc François donna à son bien-ami et féal chambellan, Ollivier de Quélen, chevalier, les charges de grand maistre de son artillerie et capitaine général et gouverneur des franc-archers, arbalestriers et esleus des paroisses de Bretagne, destituant de cet office tous autres, et, du consentement dudit Quélen, le Duc établit, pour clerc de ladite artillerie, son bien-ami et féal escuier Jehan Payen etc. – Signé *du Rest.*

Dans la réformation de 1427, en la paroisse de Plougras, évesché de Quimper, est nommé Jehan de Quélen au Dresnay.

Dans celle de 1535, sous la paroisse de Loquivy-Plougras, le Dresnay appartenait à Julien de Quélen.

Lors de celle de 1671, Françoise-Yvonne de Quélen, héritière du Dresnay, de Chasteaufur et de Chasteauriec, paroisse de Réguiny en Vannes, fille d'Yves de Quélen, seigneurs des mesmes terres, et de Marie de la Porte, n'induisit point, mais Pierre de Quélen, seigneur de Querlan, frère puisné dudit Yves, induisit, et, par arrest du 14^e octobre 1671, permis à luy de prendre les qualités d'escuiers et de chevaliers. – Ladite Françoise-Yvonne de Quélen espousa l'an 16.., N... de Montigny, s^r de Beauregard, paroisse de Saint-Avé, président au Parlement.

Quellenec. – Près Quintin, et juveigneurs d'Avaugour, portoient : *De Bretagne au chef de gueules, chargé de 3 fleurs de lys d'or.*

1460, Philippe de Quellenec, seigneur de Kerjolly, et dame Catherine la Vache, sa femme eurent des lettres de sauvegarde.

1460, Guyon de Quellenec, capitaine de Moncontour.

1460, Guyon de Quellenec, institué capitaine de Brest, par démission de Jehan de Quellenec, amiral de Bretagne, son père

Etc.

Quénechquan. – Nom esteint, dont les seigneurs estoient dans la vicomté, à présent duché de Rohan. – Il y en a eu qui estoient seigneurs de Crenars, de Brohaix, en Neuliac, et autres terres. Les ainsés portoient *des macles, au franc-quartier chargé d'un léopard*, suivant les sceaux que j'ay veus.

M. le b. du V., dans la Généalogie du Pou, donne pour armes à Jeanne de Quénechquan, fille de Crenard : *D'or à 2 hallebardes adossées de gueules.* J'ay veu ces armes à une chapelle près Crenard.

1249, Eudes de Kernecquan, chevalier, donna à l'abbaye de Bonrepos. – Son sceau : *7 macles.* Tiltre de ladite l'abbaye.

1264, ledit Eon de Quénechquan, chevalier du consentement de dame Amice, sa femme, céda à Alain, vicomte de Rohan, la terre de la Bastaie, en la paroisse de

Travé (?) qu'il tenoit par mariage de ladite Amice, et, pour récompenses, le vicomte luy donna la terre du Lindrec.

1376, Comme Guillaume de Brohés eust esté autrefois tuteur et garde de feu Ysabelle, la fille de Henry de Quéneccuan, laquelle Ysabelle estoit décédée sans hoirs de son corps, parquoy tous ses biens meubles estoient descendus à Margelie de la Villeneuve, sa mère, qui fust femme dudit feu Henry de Quéneccuan ; emprès, ladite Margelie se présenta par la Court de la vicomté de Rohan, ô l'autorité et consentement de Jehan de la Villeneuve, son père. Elle donna quittance audit Guillo de Brohais, sous le sceau des contrats de ladite Court, qui est : *7 macles*, ensemble ô le scel dudit de la Villeneuve, pour luy et sa fille, qui sont (*sic*) : *Trois jumelles*.

Questembertz. – Barthélémy de Kestembertz, chevalier, donna à l'abbaye de Prières ses dixmes en la paroisse d'Elven. – Son sceau estoit : *3 fasces frettées*.

Quezille. – Sieur du Rocher de la Villephily : *D'argent à une haye alésée de sable*.

Quifistre. – Seigneurs de Querleau, près Vannes : *D'argent à 3 fasces de sable*, selon M. du Vieuxchastel. Elles sont ainsy dans une vitre d'Elven, dont un recteur portoit le nom de Quifistre.

Quijac. – 1274, Thomas Quijac, *scularius*, donna l'au, pour bastir un moulin près Brest, au Duc. – Le sceau dudit Quijac : *Une sorte de roue à 7 rais*.

Quilien. – *Addition à G. le B.* : M. le b. du Vieuxchastel met : *De sable au chef endenché d'argent*.

Quiliou. – Paroisse de Lannilis, evesché de Léon, portoit : *D'or à 2 os mis en sautoir d'azur*.

Quimerc'h. – *D'hermines au croissant de gueules en abysme*. J'ay veu dans des Mémoires : *Argent au croissant de*

gueules, à un escu or, chargé de 3 tourteaux de gueules. – Informez-vous.

1424, M^{re} Jean de Keinmerc'h, seigneur de Trésiguidy, eust C livres de don du Duc, sur l'amende de l'héritière de la Villeneufve

1496, au mois de juillet, messire ... de Keinmerch décéda, Janne de la Feillée, son espouse, et tutrice de Charles, son fils, paya le rachapt au Duc.

1457, Messire Charles, sire de Keymerc'h, institué capitaine de Concq, dont M^{re} Hervé du Yuch fust deschargé.

1458, don de rachapt fait à Charles de Quimerch, par le décès de M^{re} Charles de Quimerc'h, son père.

R

Raguenel. – Paroisse de Saint-Erblon, evesché de Rennes, portoient : *Escartelé aux 1^{er} et 4^e : contrescartelé argent et sable, qui est Raguenel, aux 2^e et 3^e : d'or au chef endenché de sable, qui est Chasteaugolier.*

1297, Robin Raguenel, sénéchal de Rennes. – *Mémoires de M. de Molac.*

Robin Raguenel, le vieil, chevalier, l'an 1404. *Vidi*, seigneur du chasteau d'Orgères, fonda la chapelle du Pillier, à Saint-Pierre à Rennes.

1379, Jehan Raguenel, vicomte de Dinan. Serment de fidélité.

1386, il est parlé de Geffroy Raguenel qui avoit esté commis pour informer des droits du Duc contre l'abbé de Redon, pour la garde de la ville.

1386, Jehanne de Belozzac, femme de feu Macé Raguenel, avoit procès à Rennes contre M^e Amaury de Fontenay.

1390, Jehan Raguenel, vicomte de Dinan, chevalier, fist le serment de fidélité au Duc.

1440, Pierre Raguenel, 1^{er} escuier du Duc.

1444, *Id. Vidi.*

1366, Math. Raguenel avoit procès avec Bonabes de Rougé.

1381, Guil. Raguenel, au nom de M. Jehan Raguenel, vicomte de Dinan, son frère.

1331, André Raguenel et Colette, sa femme, s'estant obligés à Monseigneur de Bretagne, pour raison de la retraite des terres qui furent jadis à M. Jehan du Pont, en aiant payé une partie entre les mains de Jehan Chauvin, l'an 1329,

Monseigneur fist remise auxdits André et Colette de ce qu'ils retoiënt devoir. – Tiltre trouvé parmy ceux des Ragueneil, seigneurs de Montigné-lez-Rennes.

14.., Jehan Ragueneil, seigneur de Montigné et de la Normandaye.

1498, Jehan Ragueneil, seigneur de Montigné et de la Thébaudaye, en la paroisse de Saint-Siphorien.

1403, Jehan Ragueneil, seigneur de Montigné, eschangea des terres.

Vidi, un sceau de 1500, dans lequel est un escu couché qui est : *Un escartelé chargé d'un lambeau* ; pour ornemens : un casque, ses lambrequins et bourrelet, et pour cimier : la teste et encolure d'un cheval bridé. C'estoit le sceau de messire Jan Ragueneil, chevalier, seigneur de Montigné en Vésin, près Rennes, conseiller du Duc ; fust sous la curatelle du mareschal de Malestroit.

Vidi une information de 1533, qui portoit que les armes des Ragueneil estoient : *Escartelé aux 1^{er} et 3^e (4^e) d'argent, aux 3^e (2^e) et 3^e : de sable* ; le lambeau que portoiënt les seigneurs de Montigné estoit une marque de puisnesse.

Raix. – Baronnie qui donne le droit de présider aux Estats de Bretagne, érigée en duché par Henri III, l'an 1581, portoit : *D'or à la croix de sable*.

On dit que *Justinus, Radisius dominus*, estoit le fils de Harscoët de Sainte-Croix, que l'on croit issu des comtes de Nantes.

Il y a eu des seigneurs portant le nom de Raix, jusqu'à Aliette, fille héritière de Garsuire, sire de Raix, qui espousa, dans le commencement du siècle 1200, messire Gérard Chabot ...mais les héritiers de messire Gérard Chabot prirent le nom et les armes de Raix.

1381, le Duc reçoit en sa protection Janne, dame de Raix, fille de feu Girard de Raix ; elle luy donna les terres de Machecoul, Pornic et Pingué ; elle luy céda outre, en eschange, tout ce qu'elle avoit au terroir de Raix, en retour et récompense des chasteaux et chastelenies de Fouesnant et Rosporden et autres chastelenies que le Duc luy avoit auparavant données. Le 1^{er} décembre 1381, le Duc luy

promist de luy faire assiepte, pour récompense de la baronnie de Raix.

Etc.

1436, le sceau de Gilles de Rais : (*Semé de fleurs de lys, sur le tout un écusson chargé d'une croix*), surmonté d'un casque, sur lequel est un lion au repos, ledit casque soutenu par deux anges, et autour : *S. de Gilles, sires de Rais.*

Redon. – Sieur de Talhouët : *D'argent à 3 pommes de pin renversées d'or.*

Redoret. – autrefois seigneurs de Querrat, paroisse d'Aradon, évêché de Vannes, portoient : *D'azur à 3 fasces d'or.*

Ce nom estoit ancien dès le commencement du siècle 1400.

Louis Redoret entre les nobles de la paroisse de Mendon, évêché de Vannes, dans la réformation de 1425, dans le fief de Largoët.

Refuge. – *Addition à G. le B.* : paroisse de la Préalaye (?), évêché de Léon.

1371, Brient du Refuge, escuier dans une monstre de Jacob de Lalain, escuier de Bretagne, receue à Angers, le 8 novembre 1471. – *Tiltre de la Chambre des Comptes de Paris.*

1388, Hervé, Hély du Refuge et Agace, sa femme avoit Kerazret. – *Tiltre de Keroualle.* – Par le manuscrit, se voit qu'Hély de Refuge estoit le fils aîné d'Agace.

1400, Hélié de Refuge mist son sceau qui est comme dessus.

1419, noble escuier Hervé du Refuge, seigneur de Kernazret, hoir noble et principal d'Allain et d'Aliz de Coëtivy, sa femme, ses père et mère, fille de feu messire Prégent de Coëtivy, chevalier, seigneur de Coëtivy, et de Catherine du Chastel.

Etc.

Regnault. – Sieur de la Guilberdière : *D'azur à 3 trèfles d'argent, et une teste de lion d'or, lampassée et arrachée de gueules.*

Rembaudière. – Un vieil armorial donne : *D'azur à la croix d'or, cantonnée de 4 pommes de pin d'or.*

Rest (du). – Robert du Rest mist son sceau à un acte de 1442, rapporté par la Cour de Quimper-Corentin, qui est : *Un arbre dont le pied est chargé d'un oyseau.*

Rible (le). – Sieur dudit lieu portoit, selon M. le baron du Vieuxchastel : *Palé d'argent et d'azur de 6 pièces, au baston de gueules sur le tout.*

Rieux. – Maison d'ancienne bannière, portoit anciennement, suivant de vieux escussons que j'ay veus peints dans un ancien Inventaire de cette maison : *D'azur à 9 besans d'or, 3. 3. 3, quand l'escu estoit en bannière, mais lorsqu'il estoit en poincte, ils mettoient, à ce qu'on dit, X besans, 4. 3. 2. 1.* – Cette maison aiant eu l'héritière de Rochefort, escartela *aux 1^{er} et 4^e : d'azur à 5 besans d'or mis en sautoir, aux 2^e et 3^e : vairé d'or et d'azur,* et quand ils ont eu l'alliance d'Harcourt, ils ont mis *d'Harcourt sur le tout,* qui est : *De gueules à 2 fasces d'or.*

1209, Guillaume de Rieux et Guillaume de Rougé, barons, Guy de Chasteaubriand, Geoffroy d'Ancenis et Regnault de Monstrelais, nommés présens, comme conseillers du Duc à l'accommodement fait entre le Duc et les prélats.

Etc.

Robinaie. - J'ay veu dans un ancien armorial : *Escartelé aux 1^{er} et 4^e : de gueules à la croix pattée d'argent, au 2^e et 3^e : de gueules à la croix frettée d'or.*

Roche (la). – Guillaume de la Roche, fils de M. Brice de La Roche Chenast. – Ledit Guillaume, donataire de Honorée, jadis sa femme, traitta avec Jouhan d'Espinay. – *Tiltre de*

Vitré. – Le Sceau dudit de la Roche sont (sic) : *2 léopards passant, une bande brochant sur le tout.*

Roche (la). – *Oliverius de Rochâ, Radulphi de Filgeriis seneschallus, 1178.*

1242, Olliverius de Rochâ, miles, seneschallus Filger, feodatus.

Roberto de Rochâ seneschallo Filgeriarum, présent à un acte fait par Guillaume de Fougères avec les moines de Marmoutiers, sans date.

Etc.

Rocher (du). – Nom qu'ont porté les seigneurs de la Gaïeulle, dans le siècle de 1400. Jen ne scay par exactement quelles armes ils portoient ; il faut s'informer. Il me semble que c'estoit : *De gueules à 3 écussons d'or, 2. 1.*

M. le marquis du Refuge donne pour armes : *D'azur fascé d'argent, accompagné de 3 coquilles d'or.*

1314, Jean du Rocher, chevalier, dans un arrest du Parlement de Paris, par lequel il fust renvoïé à plaider en Bretagne pour un duel.

1395, Guillaume du Rocher et sa femme avoient procès contre Jeanne de Belvezac.

Rocque (la). – en la paroisse de Bréhand-Loudéac, évesché de St-Brieuc, qui portoient les armes d'Estuel, qui est : *D'argent au sautoir de gueules,* et, en chef, leurs propres armes : *D'azur à 3 roquetes d'argent.*

L'héritière d'Estuel, portant le nom de la Rocque, fust mariée à un cadet du nom de Coëtredéz, dit de Boiséon.

Rohan. – Anciennement vicomté et membre issu des comtes de Vannes, érigé en duché pairie par Henri IV, au mois d'aoust 1603.

Les seigneurs de cette maison ont porté différemment leurs armes selon la forme de l'escusson. Quand il estoit en pointe : *De gueules à 7 macles d'or, 3. 3. 1* ; quand il estoit en bannière ou en targe : *De gueules à 9 macles d'or, 3. 3 et 9,* et quelquefois : *12 macles, 4. 4. 4* ; et quand il estoit en losange :

5 macles en sautoir. – Ils ont escatelés très souvent leurs armes avec celles de Bretagne.

On trouve des pierres, prosche l'estang des Salles de Rohan, sur lesquelles il y a des macles ; on dit qu'on en a veues sur des brochetz qu'on a pris dans l'estang.

L'ancienne vicomté de Rohan est d'une estendue prodigieuse, composée de plusieurs grandes juridictions qui vont, par appel, à celle de Pontivy, qui est le siège principal, un usement particulier, plusieurs chasteaux et grandes foretz, et des droits singuliers qui n'estoient communs qu'aux princes et souverains.

Constance de Bretagne, fille d'Allain, comte de Lamballe, dit le Noir, et de Berthe, duchesse de Bretagne, espousa Allain, vicomte de Rohan. Ledit vicomte et Constance, sa femme, fondèrent l'abbaye de Bonrepos, environ l'an 1172, et vescurent longtemps. – Dupas, folio 18, rapporte un acte où est nommé le vicomte de Rohan, et après (?) Constance, sœur du comte, et on voit que le comte Etienne et la comtesse ... estoient aïeule de ladite Constance, ce qui fait voir que ladite Constance est mal nommée *Castille* par les généalogistes.

Rohan du Pouldu, issu de la très illustre maison de Rohan, d'un cadet ruiné de la branche du Gué de l'Isle, porte les mesmes armes avec *la cotice d'argent*.

Ros (du). – 1417, sceau de Raoul du Ros : *Trois roses, 2 et 1.* Mis à un aveu rendu au vicomte de Loïat.

Rocerf. – *Addition à G. le B. :* D'autres mettent : *A 7 annelets* (au lieu de 6), 3. 3. 1.

1425, Yvon de Rocerf, escuier d'escurie du Duc.

1444, Yvon de Rocerff, du Conseil du Duc. *Vidi.*

1452, Yvon de Rocerff, seigneur des Salles, et dame Janne de Kergorlay, avoient procès contre messire Jean de Keimerc'h et sa compagne.

Messire Yvon de Rocerff, chevalier, de son vivant seigneur du Bois de la Roche, avoit pour femme Marie Rosmadec ; y eust donation mutuelle entre eux ; mort l'an 1481.

Rostrenen. – Maison d'ancienne bannière. – On tient qu'il y a eu un connestable de ce nom, de Louis le Débonnaire, roy de France. – Relève de Carhaix. – Porte : *De Bretagne à 3 fasces de gueules.*

A l'abbaye de Langonnet, dans la chapitre, on voit le tombeau de Pierre de Rostrenen, où *les fasces* sont gravées *sans aucune hermines.* – Les seigneurs de Rostrenen ont chargé *les fasces de gueules, de macles d'or,* quand ils ont eu des alliances dans la maison de Rohan.

Etc.

Rou (du). – 1522, Jehanne du Rou, femme de deffunt Guill. du Temple, tenoit sous la seigneurie d'Appigné, et James du Rou mist son sceau : *(Une croix et 3 croissants 2 en chef, 1 en pointe).*

Rousselot ou **Rousselet.** – Anciens seigneurs de Limoëlan. – Les uns leur donnent : *D'argent à 3 hallebardes de sable, 2. 1.* M. des Marets, bachelier, m'a dit que les Rousselets portoient : *De gueules à une estoile à 5 pointes d'argent,* et que les cadets ont adjouté *un chevron,* et, au lieu de l'estoile, ont mis 3, comme on voit dans Gellot, dans son Armorial ; qu'il y a eu un Rousselet qui fust évesque de Saint-Malo vers l'an 1307, puis il fust évesque de Laon, pair de France, ce qui se voit dans Sainte-Marthe, dans son *Gallia christiana,* au tiltre des évesques de Laon.

1303, M^e Raoul Rousselot, chanoine de Dol, eust une commission du roy Philippe en Bretagne.

1308, Guil. Rousselot, l'un des arbitres nommés entre Geoffroy Tournemine, seigneur de la Hunaudaye, et les religieux de l'abbaye de Saint-Aubin des Bois.

Roux (le). – 1275, Jehan le Roux. – Sceau : *3 pots à anse, 2. 1, à un lambel au chef.*

Alain le Roux, l'an 1160, à la confirmation des biens de l'ordre des chevaliers du Temple.

1387, Jehan le Roux avoit 10 l. m. pour estre en garnison au chasteau de Blein, sous Allain de Malestroit, chevalier, par ordre du Duc. *Vidi.*

1457, Ollivier le Roux, institué capitaine de Pirmil.

1457, Ollivier le Roux, trésorier général du Duc.

Roux (le). – Autrefois les seigneurs de la Normandie, près Hédé, portoient de nom, dont l'héritière, nommée Janne, fille de Jehan le Roux, chevalier, fust mariée à Jehan Ragueneil, seigneur de Montigné, vers 1400.

1330 (?), Lorans le Roux. – Son sceau : *3 coquilles, 2. 1.*

1404, nobles homs messire Berthelot le Roux, chevalier, et dame Estaise, sa femme, s'obligèrent par la Court de Vitré, en la paroisse de Douiden (Dourdain), vers Jan dou Maz, de Vitré.

Roux (le). – Seigneurs de Fromenteau, paroisse de Vallet, évesché de Nantes, dès l'an 1346, avoient hérité de Macé Maillard. Cette branche des le Roux finist l'an 1485, l'héritière aïant esté mariée à Roland, seigneur de la Boucherie.

M. le marquis du Refuge croit que les armes de ces le Roux estoient : *D'azur au croissant montant d'argent.*

Rubault. – On dit que les seigneurs portant ce nom estoient seigneurs du Broutay, et avoient pour armes : *De ... à une aigle esployée.*

S

Saint-Aubin. – 1220, Rivallonus de Sancto-Albino, miles, dedit, de consensu Radulphi, fratris sui, quidquid habebat in decimis de parochiâ Santi-Albini, monialibus abbatiœ Sancti-Sulpicii.

1262, Juhellus de Sancto-Albino, armiger, cum assensu Ruellani, filii mei primogeniti, dimisi omnes querelas contra abbatissam de Sancto-Sulpicio, manendâ filiâ suâ factâ moniali in dictâ abbatissâ, et feci sigillari per manum Aliciœ, uxoris meœ, et si contigerit me fieri militem, vel sigillum aliud habere, tunc (?) istam litteram, vel aliam, sigillo quod habeo, sigillabo.

1297, Rivallon de Saint-Aubin, Juhel et Baudouin, ses fils, avoient pour sceau : (*Trois fusées posées en bande*). – Tiltre de l'abbaye de Saint-Sulpice, au sujet des dismes de Saint-Aubin, par la médiation d'André de Vitré, seigneur d'Aubigné, escuier.

Saint-Briac. – Guillaume de Saint-Briac, seigneur de la Ville-au-Provost, l'an ... – *Mémoires de M. de Molac*.

Saint-Denoual. – *Addition à G. le B.* : 1254, M. Guill. de Saint-Denoual obtint quittance de bail de Mons. Guy d'Argenton (de Largentaye), chevalier, seigneur de Plancoët.

1294, M. Geffroy de Saint-Denoual avoit, dès lors, la vicomté de Saint-Denoual. – *Mémoires de M. de Molac*.

Saint-Hugeon. – *Addition à G. le B.* : M. le baron du Vieuxchastel lui donne : *De gueules à 7 annelets d'argent*.

Saint-Laurent. – *Addition à G. le B.* : Ce sont les armes d'Illiers, dont Marguerite d'Illiers estoit femme de Jan d'Avaugour, seigneur du Bois de la Motte.

Salle (Ia). – 1266, Guill. de la Salle acquit la moitié des moulins de Kerfricard, en la paroisse de Limerzel.

1296, accord entre Ollivier de la Salle et Pierre de la Salle, son frère. – *Mémoires de M. de Molac.*

1391, Messire Collan (?) de la Salle et dame Belle de la Tour, sa femme.

Vidi, dans une fondation faite à ... d'Elbiest, Ollive de la Salle, dame d'Ardaine, donna les seigneuries qu'elle avoit données en eschange à l'abbé de la Villeneuve et qu'elle avoit aux paroisses de Sainte-Lemine et de Saint-Philibert de Grandlieu, sous le fief du Duc, lequel les retira l'an 1403.

Salle (Ia). – Près Ploërmel. – Selon M. le baron du Vieuxchastel : *D'or à 3 roses de gueules.*

Salle (Ia). – *D'argent à 3 quintefeuilles de gueules, 2 en chef, 1 en pointe.*

Sanzay. – Nom originaire du Poitou, établi dans l'évesché de Léon : *Escartelé aux 1^{er} (et 4^e) : d'or à 3 bandes d'azur, à la bordure de gueules, qui est Poitou, aux 2^e (et 3^e) : eschiqueté d'or et de gueules, qui est Sanzay.*

On dit que, quoique la maison soit fort bonne, que leur descente des comtes de Poitou est une vision.

Sauldraye (Ia). – *D'azur à 3 pots ou channes d'or, 2 et 1,* évesché de Rennes, sous Vitré, je croy.

J'ay veu un sceau de 1308 : *Henricus dominus* de la Sauldraye emprunta une somme au chapitre de Vannes.

Séneschal (Ie). – Jadis seigneur de la Seneschalière, paroisse de Chavigny sur St-Mar (?), puis seigneur du Rocher-Séneschal.

M. le baron du V. met qu'ils portoient : *D'or à 6 tourteaux de gueules, 3. 2. 1.* – J'ay veu un ancien armorial qui donne au Rocher-Séneschal : *D'argent à 3 bandes de sables.*

L'héritière de la Séneschalière fust marié à ...du Tiercent.

Serrent. – Paroisse de Serrent, évesché de Vannes. Portoient anciennement : *D'or à une quintefeuille de sable* ; mais dans le siècle de 1300, sur la fin, ils prirent par concession du Duc : *De gueules à 3 quintefeuelles d'hermines, 2. 1,* selon M. de Molac.

1451, Orphraise de Serrent, naguère tutrice des enfans d'elle et de defunt Henry Hingant, desquels Guillaume de Montauban, seigneur de Grenouville, à présent son mary, estoit devenu tuteur, avoit, en cette qualité, procès contre Jan du Masle.

1388, Jehan de Serrent, chevalier, capitaine pour le Duc du chasteau de Batz, donna un acte de fidélité scellé de son sceau. – *Mémoires de M. de Molac.*

Il y a eu des seigneurs de Tromeur, paroisse de Sérent, évesché de Vannes, qui portoient le nom de Serrent, et *les quintefeuelles* pour armes. – Janot Serrent qui estoit à la bataille de Sérent²¹ estoit de la maison de Sérent-Tromeur.

Sévigné. - 1440, le duc de Bretagne donna à son bien amé et féal escuier et chambellan Guillaume de Sévigné, de noble sang et lignée, richesse de biens qu'il avoit d'avoir et tenir bannière, pouvoir de mettre apposer et asseoir ses armes en bannière partout, et aux hoirs dudit chambellan, etc.

1445, Guillaume de Sévigné, chevalier, seigneur dudit lieu, chambellan du Duc, obtint, pour parvenir à la récompense de la démolition de ses maisons dudit lieu de Sévigné et bois anciens, que commission fust donnée pour en faire estat et procès-verbal. M^e Jan du bois, lieutenant de la Cour de Rennes, rapporta que ledit seigneur de Sévigné luy avoit apparu aux lettres de ceux du nom et armes, des années 1070, 1230, 1270, 1284, 1297, 1302 et 1337, et que, par tiltres notoires, il y avoit eu 7 chevaliers dans sa maison avant luy,

²¹ Probablement *lapsus*, pour : *bataille des Trente.*

que messire Guy de Sévigné, du temps des guerres, pendant le siège de Rennes, s'estoit tenu au lieu de Sévigné, l'avoit deffendu et gardé, sans vouloir le rendre au Anglois, qu'il avoit recous le seigneur de Laval qu'ils emmenoient prisonnier par chemins destournés, d'Acigné à Noyal ; et furent présens audit procès-verbal, nobles gens Jehan de la Bouexière, seigneur de Bourbarré, messire Raoul du Hallay, seigneur de la Motte, Amaury de Semille, seigneur de la Bichetière, Guillaume Hay, seigneur des Nétumières, Jehan d'Argentré, Raoul d'Ollier, Ollivier du Breilront, seigneur dudit lieu, Pierre Derslin, seigneur de Launay, Roland de la Barre, seigneur de Launay, Pierre de la Corbinaye, Guyon de Vandel.

Cette démolition luy avoit esté commune avec plusieurs autres seigneurs de la province, pour avoir pris les armes contre Landois... ; mais après la mort de Landois, le Duc donna lettres d'abolition et fist récompenser quelques-uns desdittes démolitions

Etc.

Sulé. – *Addition à G. le B.* : Dame Thomasse de Sulé, femme de M. Pierre de Bléhéan, avoit droit de justice, dès avant l'an 1378, à sa terre de Sulé, comme j'ay veu par lettres de la ville de Guingamp, données par Jane, duchesse de Bretagne.

Symon. – *Addition à G. le B.* : 1320, Pierre Symon mist son sceau à un acte passé par la Court de Penthièvre, lequel estoit : *Une quintefeuille.*

1451, Guill. Symon, joint, avec d'autres gentilshommes, au procès au sujet de l'aide imposée en l'évesché de Léon.

Syon. – Evesché de Nantes.

Gilles de Syon, chevalier, l'an 1267, mary d'Aliette de Tournemine : *De gueules au croissant d'argent, accomp. de 6 molettes d'argent.*

1325, Acte d'appel interjecté par messire Geffroy de Sion, devant le roy de France, du jugement donné contre luy et le sieur de Derval.

Syon. – Seigneurie paroisse de Sion, évesché de ... - 1323, appartenoit à demoiselle Françoisse de Rieux, dame de Malestroit, de Derval et de Fougeray.

1458, Rolland de Cyon, seigneur d'Anguignac, fust condamné à une amende vers le Duc.

1482, le sceau de la juridiction de Cion estoit : (*parti au 1 : de ... au chef de ..., au 2 : trois croix recroisetées, posées en pal, à la bordure de ...*).

T

Tail (du). – Maison paroisse de Govain, évêché de ... -
Un ancien armorial luy donne : *D'argent à 2 tourteaux d'or.*

Tehel. – 1446, Thomas Tehel et Catherine Limier, sa compagne, baillèrent aveu au vicomte de Loïat, en juveigneurie, des fiefs qu'ils tenoient, ô le sceau dudit Thomas : (*Deux espèces de sceptres en sautoirs, et une étoile en chef.*)

Tertre (du). – Maison noble, paroisse de la Prenessaye, évêché de Saint-Brieuc, sous la barre de Rohan.

Il y a eu des gentilshommes qui portoient le nom du Tertre et estoient seigneurs de la terre.

Il y a des armes à la Trinité qu'on dit estre d'un prestre de cette maison, qui sont : *D'azur à la fasce d'argent accomp. de 10 billettes d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.*

Guillaume du Tertre, rapporté présent à la réformation de 1427 dans la paroisse de la Prenessaye.

Pierre du Tertre et Allain du Tertre sont rapportés dans la paroisse de Plémet, évêché de Saint-Brieuc, dans la réformation de 1427.

Tertre (du). – Seigneur de Cambrigo : *D'azur à la fasce d'argent, frettée de gueules, accomp. de 3 billettes d'argent.*

1385, Jean du Tertre, l'un des commis par le Duc, pour estimer les fonds destinés pour la fondation de Saint-Michel du Champ, à Auray.

1362, Marion du Tertre, noble demoiselle, sœur de Jehan du Tertre, son aîné, avoit congédié des ses hommes, de

deux tenues au village de Kerraies, paroisse de Lévin, évesché de Vannes, et, par cause de sa noblesse, n'estoit contribuable, selon le réformation de 1440, mesme pour un lieu pour lequel elle avoit eu lettres d'exemption du Duc.

1392, Jan du Tertre, sénéchal de Nantes.

Texier. – sieur de la Texerie, paroisse de Saint-Herblain, près Nantes, et de la Bodardièrre, dans la mesme paroisse.

Selon M. le b. du V., portoit : *D'azur au lion d'argent.* – A la Réformation, ont déclaré *un lion d'or.*

Théhel. – Paroisse de ..., évesché de ... - Gault luy donne pour armes : *D'argent au pot de fleurs de gueules, dont sort une fleur de lys de gueules.*

Tillon. – Dont il y a eu une fille mariée à Louis de la Chapelle, seigneur de la Rochegiffart : *De ... à 3 poignards mis en bande.*

Tinténiac. – Sous le fief de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes : *De gueules à 3 fasces d'argent, à la bande d'or.*

1287, Guillaume, seigneur de Tinténiac, demanda aux exécuteurs du testament du Duc pouvoir d'user dans la forest de Tanouarn, et restitution du rachapt d'Ollivier de Tinténiac, son père, quoique iceluy Ollivier eust contredit la commutation du bail du rachapt. – *Mémoires de M. de Molac.*

Charles, duc de Bretagne, et Jehanne, duchesse de Bretagne, sa femme ... Comme l'on eust parlé de faire le mariage de M. Ollivier de Tinténiac et de Amice de Léon, ô le conseil et assentement du vicomte de Rohan, du sire de Rochefort, M. Rolland de Dinan, M. Oll. de Tournemine, le sire de Rostrenen, M. Erard de Léon, et plusieurs autres, nos amés et féaux conseillers ; pour ce qu'il se fist, avons promis esdits M. et Maice, ès convenances du mariage ... M. Hervé de Léon, frère aîné de laditte Amice, que ledit M. Hervé de Léon asséra 500 livres de rente en France et en Normandie. – La date rompue.

Etc.

Tinténiac. – Seigneurs de Quimerc'h. – Venus d'Anjou, d'une maison nommée le Perche : *D'hermines au croissant de gueules montant.* – J'ay veu dans des Mémoires : *D'argent au croissant de gueules, à un escu d'or, chargé de 3 tourteaux de sable.* – Informez-vous.

Anciennement seigneurs du Bourg, paroisse de Marcillé, évesché de Rennes, portoient : *De gueules à 3 fasces d'argent, à la bande d'azur brochante sur le tout, chargée de 3 lionceaux d'or.*

1269, Ollivier, seigneur de Tinténiac, et Guillaume, son frère, mary d'Haouys d'Avaugour, fille d'Allain d'Avaugour, seigneur de Dinan.

1294, M. Ollivier de Tinténiac dans les osts du Duc.

1326, Allain de Tinténiac mist son sceau, pour Jehan Le Vicomte, à un acte passé par la Cour de Ploërmel : *3 fasces, à la bande brochante sur le tout.* – Vidi.

Tirocq. – Sieur de Maubuisson, évesché de Saint-Malo : *D'argent à 3 coqs de sable, 2. 1, crestés, becqués et onglés d'or.*

Thomas et Amaury Tirocq. – Raoul Tirocq, escuier, seigneur du Breil-Hartel, 1553.

J'ay veu dans un ancien armorial : Tirocq, sieur du Boishesme, par. de Landugean, et qu'ils portoient : *D'or au coq de sable, cresté et empiété de gueules, becqué et onglé d'argent.*

Tizé. – *Addition à G. le B.* : J'ay vu dans un Mémoire marquant Tizé ancien évesché de Rennes : *D'argent au lion de sable, coupé de gueules, couronné d'or.*

Trochart. – M. Guil. Trochart mist son sceau, l'an 1395, à un acte passé par la Cour de Rennes, à la prière de dame Ysabeau de Lohéac, dame douairière de Montfort. – Le sceau dudit Trochart : *2 espées en sautoir, la pointe en bas.*

Touaré. – Maison noble, évesché de Nantes, sous le fief de l'évesque, paroisse de Limouzière : *D'or à 3 tourteaux de gueules, 2. 1.*

Toupin. – *Addition à G. le B.* : L'an 1261, Henry Toupin, chevalier, sénéchal, audit temps, de M. le duc de Bretagne à Rostrenen. – *Mémoires de M. de Molac.*

1275, Messire Henry Toupin mist son sceau à un acte du vicomte de Léon. – *Reg. de la Chamb. fol. LXXIII.*

Ollivier Toupin, escuier, 1333. Monstre du vicomte de Coëtmen.

Etc.

Tourdelain. – Maison par. de Saint-Thual, év. de ..., relève de ...

Les seigneurs du nom de Tourdelain portoient : *D'azur à 3 lions d'or, portant chacun une hache d'armes de mesme.* Pour cimier : de mesme.

1347, Robert de Tourdelain, seigneur dudit lieu.

1426, Jehan Tourdelain.

Gillette de Tourdelain, fille de Pierre, seigneur de Tourdelain, et Renée de la Prévosté, aïant espousé Raoul du Chalonge, dont vint Guionne du Chalonge, femme de Robert Dibart, dont vint Janne Dibart, femme de Renaud Urvoy, seigneur de Cassouër, laquelle succéda à Bertranne Tourdelain, héritière de Tourdelain, sa tante à la mode de Bretagne, morte l'an 1579, qui estoit fille de Guy Tourdelain, frère de ladite Gillette.

Touneraye. – Evesché de Saint-Malo, paroisse de Goven, fief de la Lande. – Un ancien armorial luy donne pour armes : *De vair au baston de gueules brochant le tout.*

Tousche (la). – Raoul de la Tousche, seigneur de la Tousche, mist son sceau, l'an 1406, à un aveu rendu à la seigneurie de Montigné, près de Rennes : *Un croissant surmonté d'une estoile à 6 pointes.*

1444, Jehan de la Tousche, mareschal de la salette du Duc.

1445, Le Duc donna à son escuier et mareschal de la salle, Jacquet de la Tousche, 10 salus d'or, pour la despense d'un voïage.

1458, Jean de la Tousche, fils aîné de Jehan de la Tousche, seigneur dudit lieu, appelant contre Eon de Carné.
Etc.

Tousche-Abelin (la). – Portoit selon un ancien armorial : *D'azur à 3 bandes d'or.*

1383, Guillaume de la Tousche-Abelin, dans un acte donné aux généraux plaids à Rennes.

Tousches (des). – Michelle des Tousches mist son signet pour Janne de la Lande, à une quittance donnée au trésorier de la Duchesse. – Le sceau estoit : *Une teste de femme.*

Tréal. – *Addition à G. le B.* : Paroisse de Tréal, évesché de Vannes.

N... de Tréal, abbé de St-Melaine, enterré dans le sacraire du grand autel, l'an 1300, avoit mesmes armes (*de gueules à un croissant d'argent, chargé de 3 fasces d'azur*).

1383, Bonabes de Tréal, escuier, tesmoin dans un acte de fidélité donné au Duc par Thibault de Malestroit. – Evesché de Cornouaille.

1384, Jehan de Tréal, chevalier, dans un acte de fidélité passé au chasteau de Pont-l'Abbé.

1426, Jehan de Tréal, maistre d'hostel de Monseigneur Pierre de Bretagne.

1479, Jehan, seigneur de Tréal, dans une monstre.

Trébrivant. – Seigneur de Brunaut, par. de Trébrivant, évesché de Quimper. – Selon l'armorial de M. de Molac : *De vair à 3 fasces de gueules, au lambel d'azur.*

Trégaranteuc. – Paroisse de Trégaranteuc, évesché de Vannes, sous Porhoët, dont les seigneurs portoient le nom de Trégaranteuc et pour armes : *D'azur à 3 pals d'argent.*

1261, *Alanus de Trégaranteuc, armiger, allocatus visecomitis de Rohan, tunc temporis.*

1433, Jacques de Tréganteuc, Pierre, fils dudit Jacques, tenoient des terres en juveigneuries, comme juveigneurs d'ainné, du vicomte de Loïat.

Tréguouët. – *D'or à 3 haches d'armes de gueules adossées.*

Tréguené. – 1410, Guillaume de Tréguené, et Janne, sa femme, tenant cause d'elle, comme juveigneur d'ainé de Robert de Montauban, à raison d'elle, le manoir de Brangolo, rendit aveu au Duc. Scellé du sceau de Pierre de Tréguené : *Une croix, pour sceau.*

Trémerreuc. – *Addition à G. le B. : Maison paroisse de Trémerreuc, évesché de Saint-Malo.*

Ysabeau de Trémerreuc porta cette terre, par mariage, à Jan de Beaumanoir, seigneur du Bois de la Motte, et Julienne de Beaumanoir aïant espousé escuier François de Coësquen, leur fils aîné hérité du Bois de la Motte et de Trémerreuc, et Guionne de Coësquen, leur fille, les porta, par mariage à Robert d'Avaugour, sgr de St-Laurent en Poitou ; 2° elle se remaria à Guy de Trémigon. 3° à François de Montbourcher, seigneur du Bordage ; elle n'eust d'enfans que du 1^{er} et 3^e lit ; ainsy, la descente du 1^{er} estant périe, lesdites terres virent dans la maison du Bordage. Dame Guionne de Montbourcher porta ces terres à Sébastien de Cahideuc, jusqu'à François de Cahideuc qui a vendu le Guildo et Tremerreuc, l'an 1690, à René de Pontual.

Trémouille (la). – *Addition à G. le B. :*

1098, Inscription à l'abbaye de Saint-Rémy de Rheims, où se voit que, le monastère aïant bruslé, fust restauré aux fraix du très généreux duc Guy de la Trémouille, cousin de l'abbé. – L'inscription est en latine, et *dux*, en ce temps-là, estoit chef au conducteur d'armée.

Etc.

Trévécarr. – Janne de Trévécarr, héritière, espousa : 1° Jan de Molac, seigneur de Pestivien, dont elle n'eust point d'enfans, elle eust la terre de Bréhand en douaire ; elle espousa en secondes noces N...

Du Paz luy donne pour armes : *De sable à la croix d'argent.*

M. de Molac donne aux Trévécars de Guerrande : *D'azur au lion d'argent, à l'orle de besans d'or.*

Troguindy. – *Addition à G. le B. :* Maison, paroisse de Tonquédec, évesché de Tréguier. – Selon M. du Vieuxchastel : *D'argent à 3 fasces d'azur, accomp. de 10 hermines de sable*, mais je croy qu'il se trompe, et que ce sont les armes de Pennou, et que les armes suivantes sont celles de Troguindy : *De gueules à 9 annelets d'argent, 3. 3. 3, au canton d'or.*

Amice de Troguindy, demoiselle de la Duchesse, suivant son acquit de 2 aulnes de toile, pour faire couvrechefs et longues coëffes à tourner à corne.

Tromelin. – M. de Molac donne pour armes à Guillaume de Tromelin qui espousa, l'an 1391, Marguerite de Coëtquelfen : *D'argent à 2 fasces de gueules.* – Selon M. le b. du V., portoit : *D'azur à un lévrier d'argent.*

1424, Pierre Tromelin, bouteiller du Duc.

Tronscorff. – Guillaume, fils de Raoul de Tronscorff, vendit, l'an 1333, à l'abbaye de Bonrepos, ce qu'il avoit en Saint-Geslan et Moustoir. Les sceaux sont des croix dentelées et croix fleurdelisées. L'acte par la Court de Guéméné-Guengant.

U

Uguet. – S^r de Losmosne : *De gueules à 3 testes de léopards arrachées d'or.*

J'ay veu un sceau, de l'an 1313, de Hervé Uguet.

1406, Jacques Uguet. – Sceau : *Les trois testes de léopards*, à un aveu rendu au seigneur de Martigné-lès-Rennes.

1383, honorable et discret homme M^e Pierre Uguet, procureur général du Duc.

1413, Pierre Uguet, archidiacre du Désert. – Sceau : *Les trois testes de léopards.*

1451, M^e Jean Uguet, du Conseil du Duc au Parlement.

Messire Pierre Uguet, chevalier, seigneur du Port-Joualain, receut aveu non daté de Jean d'Orveaux, chevalier, qui vivoit l'an 1426.

1527, Jacques Uguet, sieur de la Chapelle-Cobatz, eust procès contre le seigneur de la Marzelière, stipulant pour Jan Uguet, son père, ledit Jan garde naturel de Gilles, fils de luy et demoysele Catherine Brochart, sieur et dame de Surigné.

1482, escuier Pierre Uguet, maistre d'hostel du Duc, eust commission de mettre en lieu sûr, les meubles de feu Jacques d'Espinay, saisi par ordre du Pape, mesme la vaisselle d'argent qui avoit esté mise en la garde de Gilles Bourgneuf (et) Jan de Champagné.

Ust (d'). – Evesché de Nantes, proche Guerrande. – Portoient : *Coupé d'argent et de gueules, à 2 chiens passans de l'un dans l'autre.*

Jehan d'Ust, escuier, mist son sceau pour Jehan de Sérent, chevalier, capitaine du chasteau de Batz. La date manque. Le sceau est un *fretté*.

1395, Jean d'Ust, président à la chambre des Comptes, id. au Conseil du Duc ... – M de Molac luy donne : *D'argent au fretté de sable de 10 pièces*.

Etc.

V

Vache (Ia). – *D'or à 3 rencontres de vaches de gueules.*

1392, Rolland la Vache fist assiepte à Janne la Vache, sa fille (de ce) qu'il avoit promis à Even le Séneschal, mary de ladite Janne. – Je croy que la mère de ladite Janne estoit ... de Coëtlogon.

1413, Ollivier la Vache, frère de ladite Jane la Vache : Un escusson en pointe, chargé *de 3 rencontres de vaches* ; un casque, et, pour cimier : une comète à 7 raïons, pour supports : deux espèces d'hydres à une teste, ailés.

1429, ledit Ollivier fist l'assiepte de partage de ladite Jane dans les paroisses de Sévignac et de St-Launeuc.

Vaïer (Ie). – Seigneur de la Garaye, porte : *De gueules au chevron d'or, accomp. de 3 estoiles de mesme.*

1416, Olivier le Voyer, valet de chambre du Duc, avoit 12 livres monnoie de gages.

Vaïer (Ie). – Seigneurs de Barac'h : *D'or à 2 fasces nouées de sable.*

Vicomte (Ie). – 1370, Thomas le Vicomte : *Un chevron chargé de 5 petites pièces effacées, accomp. de 3 estoiles, 2 en chef, 1 en pointe.*

1138, *Bernardus Vicecomes*, présent à une fondation faite par le Duc, à l'abbaye de Marmoutiers.

1326, Jehan le Vicomte, fils aîné, principal hoir de feu M. robert le Vicomte, jadis chevalier, et Janne le Vicomte, sœur dudit Jehan, estoient sous la tutelle, lors, de dame Sébille, dame de Loiat, (laquelle) comme curateresse et garde, maria

ladite Janne à Jacques de Fontenay, fils esné, principal hoir de noble homme M. Thomas de Fontenay. *Vidi.*

1421, Guillaume Le Vicomte, m^e de la Fauconnerie du Duc avoit CXX I. de gages.

Villeblanche. – *Addition à G. le B. :*

Il y a une chapelle à Prières où sont ces armes : (*De gueules à une fasce d'argent, accomp. de 3 hures de saumon de mesme, 2 en chef, 1 en pointe*).

1441, Jan Henry de la Villeblanche receut, du garderobier du duc, 9 aulnes de satin.

1443, Henry de la Villeblanche, envoié à Rennes par le duc François, pour la garde de la ville.

1461, Messire Henry de la Villeblanche décéda, estoit seigneur de Broom, par acquêt fait durant son mariage avec demoiselle Aliénor du Yuch.

Etc.

Villeneuve. – 1376, Jehan de la Villeneuve authorisa Margelle, sa fille, veuve de Henry de Quénequian, en la Cour de la vicomté de Rohan. Ledit Jehan mist son sceau qui estoit *3 jumelles*.

Alanic de Villeneuve avoit, l'an 1388, X livres monnoie, par mois, pour estre en garnison au chasteau de Blein, sous Allain de Malestroit, par ordre du Duc. *Vidi.*

Villerober. – *De ..., au chef de ..., chargé d'une bande ... brochant le tout.*

Volvire. – *Addition à G. le B. :*

1389, Hervé de Volvire, chevalier, seigneur du Fresnay, eust restitution du Duc, des terres du Fresnay, èe paroisse de Plessé, Avessac, Guémené, Genrouët, Saffré, au moïen de quoi ledit Hervé rendit ... de fidélité. – Son sceau : *Cinq fusées en fascés, et, un franc-canton vairé ; le sceau de Collin Cheron : (Coupé au 1 chargé de 3 coquilles, au 2 chargé d'un croissant)*.

1395, Hervé de Volvire, chevalier, seigneur du Pont, fist serment pour ses terres de Bretagne. – Son sceau : *5 fusées en fasce, chargé de quelque chose qui est effacé.*

Y

Yrodouez. – 1412, Guillaume d'Yrodouer donna aveu à Jan de Chevegné, sieur de Boismilon, de son hébergement de la Palleraye. Scellé d'un sceau chargé de 3 *barillets*.

1522, 22^e mars, Pierre d'Yrodouer, seigneur de la Palleraye, eust procès par devant M^e Gilles le Rouge, seigneur de Kerbelo, conseiller ès chancellerie et Conseil de ce païs, contre Renaud de la Marzelière, sieur dudit lieu et du Plessis-Giffart, touchant des armes prétendues en l'esglise d'Yrodouez.